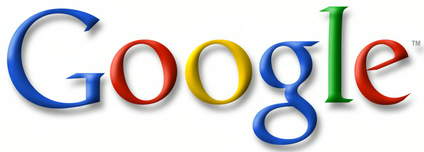


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

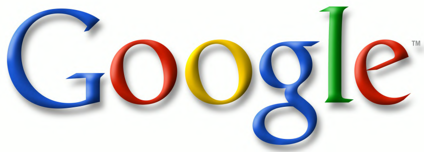
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`


NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06932361 0

IBRARY



Astoin Collection.
Presented in 1884.

DFB

Durand

COLLECTION MICHEL LÉVY

ŒUVRES COMPLÈTES

D'ALEXANDRE DUMAS

ŒUVRES COMPLÈTES
D'ALEXANDRE DUMAS
PUBLIÉES DANS LA COLLECTION MICHEL LÉVY

Acté 1
Amaury 1
Ange Pitou 2
Ascanio 2
Aventures de John Davys 2
Les Baleiniers 2
Le Bâtard de Mauléon 3
Black 1
La Bouillie de la comtesse Berthe. 1
La Boule de neige 1
Bric-à-Brac 2
Un Cadet de famille 3
Le Capitaine Pamphile 1
Le Capitaine Paul 1
Le Capitaine Richard 1
Catherine Blum 1
Causeries 2
Cécile 1
Charles le Téméraire 2
Le Chasseur de sauvagine 1
Le Château d'Eppstein 2
Le Chevalier d'Harmental 2
Le Chevalier de Maison-Rouge .. 2
Le Collier de la reine 3
La Colombe 1
Les Compagnons de Jéhu 2
Le Comte de Monte-Cristo 6
La Comtesse de Charny 6
La Comtesse de Salisbury 2
Les Confessions de la marquise .. 2
Conscience l'innocent 2
La Dame de Monsoreau 3
La Dame de Volupté 2
Les Deux Diane 3
Les Deux Reines 3
Dieu dispose 2
Les Drames de la mer 1
La Femme au collier de velours. 1
Fernande 1
Une Fille du régent 1
Le Fils du Forçat 1
Les Frères corses 1
Gabriel Lambert 1
Gaule et France 1
Georges 1
Un Gil Blas en Californie 1
Les Grands Hommes en robe de chambre. — César 2
La Guerre des femmes 2
Histoire d'un casse-noisette 1
L'Horoscope 1
Impressions de voyage :
— Une Année à Florence ... 1
— L'Arabie Heureuse 3
— Les Bords du Rhin 1
— Le Capitaine Arena 1
— Le Caucase 3
— Le Corricolo 2
— Le Midi de la France 2
— De Paris à Cadix 2

Impressions de voyage :
— Quinze jours au Sinaï 1
— En Russie 4
— En Suisse 3
— Le Speronare 1
— La Villa Palmieri 1
— Le Véloce 2
Ingénue 2
Isabel de Bavière 2
Italiens et Flamands 2
Ivanhoe de Walter Scott (trad). 2
Jane 1
Jehanne la Pucelle 1
Louis XIV et son Siècle 4
Louis XV et sa Cour 2
Les Louves de Machecoul 3
Madame de Chamblay 2
La Maison de glace 2
Le Maître d'armes 1
Les Mariages du père Olifus 1
Les Médicis 1
Mes Mémoires 10
Mémoires de Garibaldi 2
Mémoires d'une aveugle 2
Mémoires d'un méd.—J. Balsamo. 5
Le Meneur de loups 1
Les Mille et un Fantômes 1
Les Mohicans de Paris 4
Les Morts vont vite 2
Napoléon 1
Une Nuit à Florence 1
Olympe de Clèves 3
Le Page du duc de Savoie 2
Le Pasteur d'Ashbourn 2
Pauline et Pascal Bruno 1
Un Pays inconnu 1
Le Père Gigogne 2
Le Père la Ruine 1
La Princesse de Monaco 2
La Princesse Flora 1
Les Quarante-Cinq 3
La Régence 1
La Reine Margot 2
La Route de Varennes 1
Le Salteador 1
Salvator (suite et fin des Mohicans de Paris) 5
Souvenirs d'Antony 1
Les Stuarts 1
Sultanetta 1
Sylvandire 1
Le Testament de M. Chauvelin ... 1
Trois Maîtres 1
Les Trois Mousquetaires 2
Le Trou de l'Enfer 1
La Tulipe noire 1
Le Vicomte Bragelonne 6
La Vie au désert 2
Une Vie d'artiste 1
Vingt ans après 2

POISSY. — TYP. DE A. BOURET.

LE DRAME

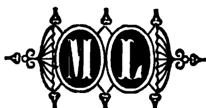
DE

QUATRE-VINGT-TREIZE

PAR

ALEXANDRE DUMAS

— DEUXIÈME SÉRIE —



PARIS

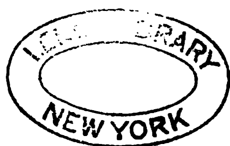
MICHEL LÉVY FRÈRES, LIBRAIRES ÉDITEURS

RUE VIVIENNE, 2 BIS, ET BOULEVARD DES ITALIENS, 15

A LA LIBRAIRIE NOUVELLE

1867

Tous droits réservés


NEW YORK

LE DRAME

DE

QUATRE-VINGT-TREIZE

XXIII

La guerre à l'Autriche. — Opposition de Robespierre. — Les partis en France. — Leurs chefs. — Les Suisses de Châteauvieux réhabilités. — La fête de la Liberté. — Les hostilités commencent. — Sauve qui peut! — Le général Dillon tué à Lille. — Un coup d'État populaire est décidé. — La garde du roi. — Rapport de Bazire sur les événements. — Joachim Murat. — Le 29 mai. — Servan, ministre de la guerre. — Le camp projeté. — Robespierre, Louvet. — Lutte entre la Révolution et la royauté. — Le roi biaise toujours.

Le premier acte important du nouveau ministère fut de déclarer la guerre à l'Autriche.

Le 20 avril, Louis XVI se présenta à l'Assemblée, accompagné de tous ses ministres.

« Je viens, messieurs, dit-il, au milieu de l'Assemblée nationale pour un des objets les plus importants qui doivent occuper l'attention des représentants de la nation Mon ministre des affaires étrangères va vous lire le rapport qu'il a fait dans mon conseil sur notre situation politique. »

Ce rapport tendait à une déclaration de guerre au roi de Bohême et de Hongrie. François II, notre contemporain, celui que nous avons connu et qui succédait à Léopold, n'était pas encore empereur.

La nouvelle de cette déclaration de guerre fut reçue avec joie par l'Assemblée, avec enthousiasme par la France.

L'Assemblée la vota presque à l'unanimité.

En dépouillant les registres des départements, on trouva que six cent cinquante mille citoyens s'étaient fait inscrire pour marcher à l'ennemi.

Ce fut un nouvel échec à Robespierre. Robespierre n'était pas pour la guerre; la guerre déplaçait les popularités. On sait le nom d'Annibal, conquérant l'Italie; on ignore les noms de ces sénateurs qui lui refusaient les moyens d'achever sa conquête, en disant : « S'il est vainqueur, il n'a pas besoin de secours; s'il est vaincu, qu'il revienne. »

Robespierre avait été contre cette distribution de piques faite au peuple, et qui signalait l'égalité dans l'arme. Il avait été contre le bonnet rouge, adopté par tous, et qui constatait l'égalité dans le costume.

Robespierre, cette fois, tirait l'esprit public d'un côté; la France, par le ministère girondin, le tirait de l'autre. La France l'emporta.

Ce fut une grande époque que cette époque d'enrôlements volontaires. Le frère aîné partait; les plus jeunes s'attachaient à la basque de son habit et voulaient partir avec lui; la femme disait à son mari : « Pars! au retour

le bonheur ! » La fiancée disait à son fiancé : « Pars ! après la victoire, l'amour ! »

La France, en 1792, n'était plus seulement la France, elle avait par ses principes attiré à elle la sympathie des autres peuples. La France, c'était le cœur de l'Europe.

Aussi, à partir de ce moment, les événements vont-ils se succéder avec rapidité; nous sommes sur la pente qui conduit au 10 août, et chaque jour qui va s'écouler la rendra plus rapide.

Le 1er mars, comme nous l'avons dit, Léopold meurt, et son fils François II lui succède : c'est à lui que nous venons de déclarer la guerre.

Le 16, Gustave III est assassiné dans un bal. Son fils Gustave IV lui succède.

Le 20 avril, nous déclarons la guerre à l'Autriche.

Alors, quatre partis principaux existent en France : les royalistes absolus, les royalistes constitutionnels, les républicains, les anarchistes.

Les royalistes absolus n'ont point de chefs patents en France; leurs chefs sont Monsieur, le comte d'Artois, le prince de Condé, le duc Charles de Lorraine.

Les chefs du parti constitutionnel sont la Fayette, Bailly, Barnave, Lameth, Duport.

Les chefs du parti républicain sont Brissot, Vergniaud, Guadet, Pétion, Roland, Isnard, Ducos, Condorcet, Couthon.

Les chefs des anarchistes sont Marat, Danton, Camille Desmoulins, Hébert, Legendre, Santerre, Fabre-d'Églantine, Collot-d'Herbois.

Robespierre est rentré dans l'ombre; il attend.

Au milieu de tout cela, et comme pour envenimer encore la haine des partis, l'Assemblée fait une justice qui va mettre bien des plumes à la besogne et bien des sabres au jour.

Elle réhabilite ces malheureux soldats vaudois du régiment de Châteauvieux qui s'est insurgé à Nancy, et les tire des galères.

Ils viennent à Paris, se présentent à l'Assemblée, qui hésite pour savoir si elle les recevra.

Un jeune député, nommé Gouvion, se lève et dit :

— On ne peut pas me forcer de voir en face les meurtriers de mon frère.

Son frère, garde national, avait été tué à Nancy.

Il se lève et sort.

L'Assemblée, après deux épreuves douteuses, déclare qu'ils seront admis. Les tribunes les applaudissent à tout rompre; on se partage comme des reliques les fers qu'ils ont portés, les boulets qu'ils ont traînés, et Gonchon, le Démosthènes du faubourg, dont Santerre était le Thémistocle, déclare que, puisque l'Assemblée fait si bonne justice, elle aura le concours du faubourg Saint-Antoine, et que les dix mille piques qu'on y fabrique seront consacrées à sa défense et à celle des lois.

Puis on décrète une fête de la Liberté, dont les Suisses seront les héros.

Que dit la cour, pendant tout cela?

La cour attend avec anxiété; elle sent qu'une défaite,

qui fait faire vers la France un seul pas aux émigrés, lance l'émeute sur elle.

Ce fut dans cette situation que commencèrent les hostilités.

Cent vingt bataillons et soixante escadrons, formés du mélange d'anciennes troupes de ligne, d'enrôlés volontaires et de gardes nationaux, présentent, de Besançon à Dunkerque, en Alsace, sur la Moselle et sur la Sambre, trois armées mobiles que commandent Luckner, Rochambeau et la Fayette.

Nous avons dit par quoi et comment Rochambeau et la Fayette étaient illustrés.

Luckner n'est connu que par le mal qu'il nous a fait comme partisan pendant la guerre de Sept ans.

Le 25 avril, au soir, Biron s'empare de Quiévrain et marche sur Mons.

Le 29, au matin, Théobald Dillon se porte de Lille à Tournay.

A Tournay devant l'ennemi, à Mons sans même voir l'ennemi, le même cri se fait entendre.

« Nous sommes trahis ! sauve qui peut ! »

D'où part ce cri ? Du corps des dragons, corps aristocratique s'il en fut.

Les dragons fuient et passent sur le corps des fantassins.

Ils ont fait la même chose à Malplaquet.

Les fantassins, écrasés, non pas par l'ennemi, mais par nos propres troupes, se mettent non pas en retraite, mais en déroute.

Tous ces fuyards rentrent à Lille furieux : il faut que cette fureur, qui devait tomber sur l'ennemi, tombe sur quelqu'un.

Elle tombe sur leur général Théobald Dillon, qu'ils égorgent dans une grange.

On apprend à la fois aux Tuileries la déroute de Quiévrain et la mort de Théobald Dillon.

Cette mort a une terrible signification : Théobald est le frère du bel Arthur Dillon qui a passé pour l'amant de la reine. Un jour, après une danse rapide, Marie-Antoinette a voulu poser la main de ce beau danseur sur sa poitrine afin qu'il vît combien son cœur battait vite.

Le roi a écarté la main d'Arthur.

— Monsieur vous croira sur parole, a-t-il dit.

C'est Arthur qu'on a poursuivi dans Théobald, c'est la reine qu'on a frappée dans le malheureux Dillon.

La Gironde aussi a reçu le contre-coup; c'est elle qui a voulu la guerre, et cette guerre, votée avec enthousiasme, commence par une défaite.

Il fallait se relever de cet échec, se relever par quelque chose de terrible, qui anéantît la cour; il fallait que la foudre, longtemps aux mains des Jupiters du château, passât aux mains des Titans de l'Assemblée.

Un coup d'État populaire fut décidé.

En échange de ses gardes du corps et de sa garde suisse, une garde constitutionnelle avait été donnée au roi.

Cette garde s'était augmentée peu à peu, et, de constitutionnelle qu'elle était de nom, s'était faite royaliste de fait; peu à peu elle s'était recrutée des anciens chevaliers

du poignard, des verdets du Midi, de cette faction connue à Arles sous le nom de la Chiffonne; elle se composait de six mille hommes, elle obéissait au roi. Dans un moment donné, en supposant à Louis XVI l'énergie de Marie-Antoinette, cette garde pouvait marcher sur l'Assemblée, envelopper le manége, faire prisonniers ou tuer les députés depuis le premier jusqu'au dernier.

A la nouvelle de la défaite de Quiévrain, cette garde constitutionnelle s'était fort réjouie.

Aussi, le 22 mai, c'est-à-dire trois semaines après la nouvelle de notre défaite, Pétion, le nouveau maire de Paris, l'homme des résolutions rapides et parfois extrêmes, écrit-il au commandant de la garde nationale, exprimant tout haut ses craintes sur le départ du roi, l'invitant à *observer*, à *surveiller*, à *multiplier les patrouilles aux environs*. Aux environs de quoi? Il ne le dit pas, mais cela se comprend tout seul. Aux environs de quoi multiplie-t-on les patrouilles? Aux environs d'un camp ennemi. Où est le camp ennemi? Aux Tuileries. Quel est l'ennemi? Le roi.

Ah! enfin, voilà donc la grande question posée!

C'est Pétion, le petit avocat de Chartres, le fils d'un procureur, qui la pose au fils de saint Louis, roi de France.

Et le roi de France comprend si bien que cette voix parle plus haut que la sienne, qu'il y répond, qu'il s'en plaint dans une lettre que le directoire du département fait afficher dans Paris.

Pétion ne répond pas, lui; il maintient son ordre.

Pétion est le vrai roi.

Les accusations contre les Tuileries pleuvent à l'Assemblée.

On a brûlé une masse de papiers à Sèvres.

Le gouverneur des Invalides, M. de Sombreuil, a ordonné à ses vieux soldats de céder la nuit leurs postes aux troupes de la garde nationale *ou de la garde du roi.*

Le 28 mai, Carnot propose de rester en permanence, vu le danger public.

Le 29, Pétion déclare à l'Assemblée que la tranquillité de Paris ressemble au silence qui précède les coups de foudre.

Le même jour enfin, l'Assemblée se fait faire par Bazire un rapport plein de faits terribles.

La garde du roi annonce tout haut qu'elle conspire.

La garde du roi s'est réjouie à l'annonce de la défaite de Quiévrain.

La garde du roi a annoncé la prise de Valenciennes, et a dit que, dans quinze jours, l'étranger serait à Paris.

Ce rapport contient, en outre, la déposition d'un cavalier patriote qui sort de cette garde; il déclare qu'on a voulu le gagner à prix d'argent et l'envoyer à Coblence; lui, bon patriote, non-seulement a refusé, mais encore a donné sa démission.

— Son nom? son nom? crie l'Assemblée, le nom de ce brave citoyen?

— Joachim Murat, répond Bazire.

C'est la première fois que, d'une façon publique et éclatante, le nom du futur roi de Naples est prononcé.

Le fer était chaud, les girondins le battirent comme de rudes forgerons. Vergniaud et Guadet se tenaient de chaque côté de l'enclume législative; le même jour, la garde constitutionnelle fut licenciée, les postes des Tuileries furent remis à la garde nationale, et le duc de Brissac, le chef des modernes prétoriens, fut décrété d'accusation.

C'était bien là le coup de foudre.

Aussi le ciel s'éclaircit, et la Gironde se retrouva en plein soleil de popularité.

Il était temps : Robespierre lui avait porté, il y avait deux jours, aux Jacobins, une botte italienne qu'une pareille mesure pouvait seule parer.

Il l'avait accusée d'être d'accord avec la Fayette, Narbonne et la cour; il l'avait accusée d'abandonner la cause des patriotes; il l'avait accusée de donner les places à des homme suspects, et il lui avait demandé pourquoi elle avait fait donner un million aux généraux et six millions à Dumouriez, avec dispense d'en rendre compte.

L'accusation se perdit dans le bruit que fit la journée du 29.

Cependant l'échec de Flandre avait porté un coup terrible à Dumouriez et un contre-coup au ministre de la guerre, de Grave, qui était son homme; il fallut l'abandonner, gâteau jeté à Cerbère pour assoupir ses aboiements. Madame Roland proposa Servan, un homme à elle, si bien à elle, qu'on disait qu'il était son amant; il n'en était rien, mais les hommes sont ainsi faits : Roland était vieux, sa femme encore jeune, il lui fallait un amant. La vertu humilie tant de gens!

Servan entra au ministère.

Trois jours après, il débutait, sans en rien dire à ses collègues, par proposer à l'Assemblée de réunir, à propos du 14 juillet qui approchait, un camp sous Paris. Ce camp devait être composé de vingt-mille volontaires.

C'est madame Roland, c'est le génie de la Gironde, qui a soufflé, écrit, dicté peut-être la proposition à Servan.

En apprenant cet écart de Servan, Dumouriez fut furieux ; plus de réaction militaire ou royaliste possible. Dumouriez avait été jusqu'au bonnet rouge ; mais il se promettait bien, le cas échéant, de revenir jusqu'à la cocarde blanche.

Aussi la querelle fut vive au premier conseil ; voyez dans ses Mémoires ce qu'il en dit lui-même. Servan et lui avaient chacun une épée au côté, et, sans la présence du roi, il est probable que, le colonel oubliant la distance, et le général lui permettant de la franchir, les épées eussent vu le jour. Clavières, un vrai girondin celui-là, proposait bien de retirer la motion ; il espérait que Dumouriez, qu'il n'estimait pas, tomberait dans le piége ; mais Dumouriez le vit, et recula.

« Retirer la motion, s'écria-t-il, c'est vouloir que l'Assemblée décrète un camp de quarante mille hommes au lieu de vingt mille. »

Robespierre attaque le camp de vingt-mille hommes ; il comprenait que toute cette jeunesse aux instincts nobles et prime-sautiers, serait une garde pour la Gironde ; mais la Gironde, elle aussi, avait ses enfants perdus, qui, de temps en temps, et au moment où on s'y attendait le

moins, chargeaient à fond. Cette fois, ce fût Louvet qui riposta, et victorieusement.

Il fit observer que, depuis quelque temps, les opinions de Robespierre s'accordaient singulièrement avec les opinions de la cour : Robespierre avait été contre la guerre, et la cour évidemment était contre la guerre; Robespierre était contre le camp de vingt mille hommes, et la cour était contre le camp de vingt mille hommes. N'était-ce pas Robespierre, qui était de l'avis de la cour, bien plutôt que la Gironde, qui démantelait la cour pierre à pierre, n'était-ce pas lui qui devait être entaché de royalisme, si les apparences et les probabilités suffisent en ce monde pour porter un jugement?

Oh! un jour, Louvet, ce parallèle entre Robespierre et la cour, Couthon vous le rendra d'une façon terrible!

Cependant la cour n'était pas aussi complétement battue qu'on le croyait; la cour avait son armée royaliste disséminée dans Paris, ses douze mille chevaliers de Saint-Louis signalés à la municipalité et n'attendant qu'une heure favorable pour se former en bataillon sacré : elle avait ses feuillants répandus dans la garde nationale; elle avait les aides de camp de la Fayette allant insulter Roland; elle avait enfin la Fayette répondant au ministre, qui se plaignait à lui :

— Je ne vous connais pas; je n'ai su votre nom que lorsque je l'ai vu imprimé dans la gazette. Je ne crois pas un mot de votre récit; je hais les factions, et je méprise leurs chefs.

En même temps, le juge de paix de la section de Bondy

annonçait à Pétion qu'il venait de saisir une commande de six mille sabres ou poignards faite par les royalistes.

Nos lecteurs sentent la lutte entre la Révolution et la royauté. Ils l'ont suivie avec nous, et, ou nous l'avons rendue visible, palpable, matérielle, ou nous nous sommes bien trompé.

Eh bien, le moment était venu où l'un des deux athlètes devait être renversé. Ces deux forces opposées, se neutralisant l'une par l'autre, en arriveraient à énerver la France si on les laissait plus longtemps dans une pareille tension.

La cour attendait une occasion; la Gironde n'avait pas le temps d'attendre, elle la chercha.

D'ailleurs, elle n'eut pas à la chercher bien loin. Ce terrible dissolvant infiltré par la contre-révolution dans les familles et dans la société, et que nous avons déja indiqué, le parti prêtre le lui fournit.

Les prêtres avaient ajouté cette phrase au *Credo : Et ceux qui payeront l'impôt seront damnés!*

Dans le faubourg Saint-Antoine, un prêtre s'était marié; il s'était auparavant adressé à l'Assemblée nationale, et l'Assemblée avait reconnu qu'aucune loi ne s'opposait à ce mariage : il fut dénoncé et poursuivi par les autorités ecclésiastiques.

On releva le nombre des prêtres constitutionnels qui avaient été punis d'avoir prêté le serment, et l'on trouva que cinquante avaient été égorgés, leurs maisons saccagées leurs champs dévastés. Dès le mois d'avril, quarante-deux départements poursuivent des prêtres rebelles; enfin, le

27 mai, un décret est porté d'urgence contre eux, et passe en ces termes :

« La déportation aura lieu dans un mois hors du royaume, si elle est demandée par vingt citoyens actifs, approuvée par le district, prononcée par le département : le déporté recevra trois livres par jour, comme frais de route, jusqu'à la frontière. »

Maintenant, selon ce que fera le roi, on agira avec le roi.

S'il sanctionne le décret, il est décidément l'homme de la Gironde, le roi constitutionnel, tel que la France le veut.

S'il y met son véto, il déchire le voile, il est le roi des royalistes et du clergé, mais il n'est pas le roi de la nation.

Et, qu'on ne se trompe pas, ceci est un acte public et non une action privée, non pas une affaire de conscience, mais une affaire de loyauté.

Si le roi et la Révolution ne peuvent marcher côte à côte, que le roi abdique, et laisse la Révolution continuer son chemin toute seule.

Non pas; le roi est toujours l'élève de M. de la Vauguyon, le pupille de l'Autriche : il biaise.

Il s'agit de se débarrasser de ces girondins maudits, de se passer de l'Assemblée, de gouverner avec la cour et les feuillants, avec Dumouriez et la Fayette.

L'honnête Roland va lui en fournir le moyen.

XXIV

Roland et le roi. — La lettre au roi. — Roland donne sa démission. — Dumouriez, Guadet. — Le roi sanctionne le décret des vingt mille hommes et met son véto au décret des prêtres. — Entrevue de Louis XVI et de Dumouriez. — Scène pathétique. — Réflexions.

Quand Dumouriez est venu chez Roland, conduit par Brissot, Roland a compris que, si la cour vient à lui, ce n'est pas sans arrière-pensée ; aussi fait-il des conditions.

Ces conditions, c'est qu'un secrétaire, qui aura cette charge toute spéciale, assistera aux délibérations, et tiendra registre exact, non-seulement de tout ce qui aura été fait, mais dit, afin qu'au jour de la perfidie, on puisse en appeler à un acte authentique qui fera à chacun la responsabilité de ses œuvres, de ses opinions et de ses paroles.

Le roi promit d'abord, puis éluda sa promesse. Aucun état ne fut fait des séances du conseil. Roland sentit qu'on l'entraînait au gouffre.

Alors, il essaya de lutter contre cette chambre obscure en publiant tous les jours, dans le journal *le Thermomètre*, tout ce qui pouvait se publier des délibérations du conseil.

La mesure était bien insuffisante ; Roland s'en aperçut.

Madame Roland lui rédigea une lettre au roi ; cette lettre fut écrite en duplicata.

L'une était pour le roi, l'autre était pour le public; car Roland ne doutait pas qu'il ne fût obligé d'en appeler un jour au public du mauvais vouloir du roi à l'endroit de la Révolution.

Roland la remit le 10 juin; puis il attendit deux jours; enfin, comme, le 12, le roi n'avait pas encore rompu le silence à l'égard de la lettre, Roland, en plein conseil, tira la lettre de sa poche et la lut tout haut.

Comme elle exprime parfaitement les inquiétudes, les embarras et les dangers de la situation; comme elle amena les événements que nous allons dire; comme elle pesa d'un poids terrible dans la balance où tomba la tête de Louis XVI, nous la rapporterons textuellement; la voici :

« Sire,

» L'état actuel de la France ne peut subsister longtemps; c'est un état de crise dont la violence atteint le plus haut degré. Il faut qu'il se termine par un éclat qui doit intéresser Votre Majesté, autant qu'il importe à tout l'empire. Honoré de votre confiance et placé dans un poste où je vous dois la vérité, j'oserai vous la dire tout entière; c'est une obligation qui m'est imposée par vous-même. Les Français se sont donné une constitution; elle a fait des mécontents et des rebelles; la majorité de la nation la veut maintenir, elle a juré de la défendre au prix de son sang, et elle a vu avec joie la guerre, qui lui offrait un grand moyen de l'assurer. Cependant la minorité, soutenue par des espérances, a réuni tous ses efforts

pour emporter l'avantage. De là cette lutte intestine contre les lois, cette anarchie dont gémissent les bons citoyens et dont les malveillants ont bien soin de se prévaloir pour calomnier le nouveau régime. De là cette division partout répandue et partout excitée, car nulle part il n'existe d'indifférent. On veut ou le triomphe ou le changement de la Constitution; on agit pour la soutenir ou pour l'altérer. Je m'abstiendrai d'examiner ce qu'elle est en elle-même pour considérer seulement ce que les circonstances exigent; et, me rendant étranger à la chose, autant qu'il est possible, je chercherai ce que l'on peut attendre et ce qu'il convient de favoriser.

» Votre Majesté jouissait de grandes prérogatives qu'elle croyait appartenir à la royauté. Élevée dans l'idée de les conserver, elle n'a pas pu se les voir enlever avec plaisir; le désir de se les faire rendre était aussi naturel que le regret de les voir anéantir. Ces sentiments, qui tiennent à la nature du cœur humain, ont dû entrer dans le calcul des ennemis de la Révolution. Ils ont donc compté sur une faveur secrète, jusqu'à ce que les circonstances permissent une protection déclarée. Ces dispositions ne pouvaient échapper à la nation elle-même, et elles ont dû la tenir en défiance. Votre Majesté a donc été constamment dans l'alternative de céder à ses premières habitudes, à ses affections particulières, ou de faire des sacrifices dictés par la philosophie, exigés par la nécessité; par conséquent, d'enhardir les rebelles en inquiétant la nation, ou d'apaiser celle-ci en vous unissant avec elle. Tout a son terme, et celui de l'incertitude est enfin arrivé. Votre Ma-

jesté peut-elle ouvertement s'allier aujourd'hui avec ceux qui prétendent réformer la Constitution, ou doit-elle généreusement se dévouer sans réserve à la faire triompher? Telle est la véritable question dont l'état actuel des choses rend la solution inévitable. Quant à celle, très-métaphysique, de savoir si les Français sont mûrs pour la liberté, sa discussion ne fait rien ici; car il ne s'agit point de juger ce que nous serons devenus dans un siècle, mais de voir ce dont est capable la génération présente.

» Au milieu des agitations dans lesquelles nous vivons depuis quatre ans, qu'est-il arrivé? Des priviléges onéreux pour le peuple ont été abolis; les idées de justice et d'égalité sont universellement répandues, elles ont pénétré partout : l'opinion des droits du peuple a justifié le sentiment de ces droits; la reconnaissance de ceux-ci, faite solennellement, est devenue une doctrine sacrée; la haine de la noblesse, inspirée depuis longtemps par la féodalité, s'est invétérée, exaspérée par l'opposition manifeste de la plupart des nobles à la Constitution qui la détruit. Durant la première année de la Révolution, le peuple voyait, dans ces nobles, des hommes odieux par les priviléges oppresseurs dont ils avaient joui, mais qu'ils auraient cessé de haïr, après la destruction de ces priviléges, si la conduite de la noblesse, depuis cette époque, n'avait fortifié toutes les raisons possibles de la redouter et de la combattre comme une irréconciliable ennemie. L'attachement pour la Constitution s'est accru dans la même proportion; non-seulement le peuple lui devait des bienfaits sensibles, mais il a jugé qu'elle lui en préparait de plus

grands, puisque ceux qui étaient habitués à lui faire porter toutes les charges cherchaient si puissamment à la détruire ou à la modifier. La Déclaration des droits est devenue un Évangile politique, et la Constitution française une religion pour laquelle le peuple est prêt à périr; aussi le zèle a-t-il été déjà quelquefois jusqu'à suppléer à la loi, et, lorsque celle-ci n'était pas assez réprimante pour contenir tous les perturbateurs, les citoyens se sont permis de les punir eux-mêmes.

» C'est ainsi que des propriétés d'émigrés, ou de personnes reconnues pour être de leur parti, ont été exposées aux ravages qu'inspirait la vengeance; c'est pourquoi tant de départements ont été forcés de sévir contre les prêtres que l'opinion avait proscrits, et dont elle aurait fait des victimes.

» Dans ce choc des intérêts, tous les sentiments ont pris l'accent de la passion. La patrie n'est point un mot que l'imagination se soit complu d'embellir : c'est un être auquel on fait des sacrifices, à qui l'on s'attache chaque jour davantage par les sollicitudes qu'il cause, qu'on a créé par de grands efforts, qui s'élève au milieu des inquiétudes, et qu'on aime par ce qu'il coûte, autant que par ce qu'on en espère. Toutes les atteintes qu'on lui porte sont des moyens d'enflammer l'enthousiasme pour elle.

» A quel point l'enthousiasme va-t-il monter, à l'instant où les forces ennemies, réunies au dehors, se concertent avec les intrigues intérieures, pour porter les coups les plus funestes?

« La fermentation est extrême dans toutes les parties de

l'empire; elle éclatera d'une manière unanime, à moins qu'une confiance raisonnée dans les intentions de Votre Majesté ne puisse enfin la calmer. Mais cette confiance ne s'établira pas sur des protestations, elles ne sauraient plus avoir pour base que des faits. Il est évident pour la nation française que sa constitution peut marcher, que le gouvernement aura toute la force qui lui est nécessaire, du moment où Sa Majesté, voulant absolument le triomphe de cette constitution, soutiendra le corps législatif de toute la puissance de l'exécution, ôtera tout prétexte aux inquiétudes du peuple, et tout espoir aux mécontents.

» Par exemple, deux décrets importants ont été rendus; tous deux intéressent essentiellement la tranquillité publique et le salut de l'État. Le retard de leur sanction inspire des défiances; s'il est prolongé, il causera des mécontentements, et, je dois le dire, dans l'effervescence actuelle des esprits, les mécontents peuvent mener à tout.

» Il n'est plus temps de reculer, il n'y a même plus moyen de temporiser. La révolution est faite dans les esprits; elle s'achèvera au prix du sang et sera cimentée par lui, si la sagesse ne prévient pas ces malheurs qu'il est encore possible d'éviter.

» Je sais qu'on peut imaginer tout opérer et tout contenir par des mesures extrêmes; mais, quand on aurait déployé la force pour contraindre l'Assemblée, quand on aurait répandu l'effroi dans Paris, la division et la stupeur dans les environs, toute la France se lèverait avec indignation, et, se déchirant elle-même dans les horreurs d'une guerre, développerait cette sombre énergie, mère des

[illegible] habitués à lui faire porter [illegible] si puissamment à la dé[illegible]. La Déclaration des droits est devenue une [illegible] politique, et la Constitution française une religion pour laquelle le peuple est prêt à périr ; aussi le zèle a-t-il été déjà quelquefois jusqu'à suppléer à la loi et, lorsque celle-ci n'était pas assez réprimante pour contenir tous les perturbateurs, les citoyens se sont perm[illegible] de les punir eux-mêmes.

» C'est ainsi que des propriétés d'émigrés, ou de perso[illegible] reconnues pour être de leur parti, ont été expos[illegible] aux ravages qu'inspirait la vengeance ; c'est pourquoi t[illegible] de départements ont été forcés de sévir contre les prêt[illegible] que l'opinion avait proscrits, et dont elle aurait fait [illegible] victimes.

» Dans ce choc des intérêts, tous les sentiments ont [illegible] l'accent de la passion. La patrie n'est point un mot [illegible] l'imagination se soit complu d'embellir : c'est un être [illegible]quel on fait des sacrifices, à qui l'on s'attache chaque [illegible] davantage par les sollicitudes qu'il cause, qu'on a c[illegible] de grands efforts, qui s'élève au milieu des in[illegible] et qu'on aime par ce qu'il coûte, autant [illegible] en espère. Toutes les atteinte[illegible] moyens d'enflammer l'enth[illegible]

» A quel point l'enthou[illegible] où les forces ennemi[illegible] avec les intrigues [illegible] plus funestes ?

« La fermen[illegible]

oi
ue
ta-
ıne
par
ema-
ports
ıtion ;
ıjesté ;
a dans

ent les
que des

est rare-
est parce
les révo-

vertus et des crimes, toujours funeste à ceux qui l'ont provoquée.

» Le salut de l'État et le bonheur de Votre Majesté sont intimement liés; aucune puissance n'est capable de les séparer; de cruelles angoisses et des malheurs certains environneront votre trône, s'il n'est appuyé par vous-même sur les bases de la Constitution, et affermi dans la paix que son maintien doit enfin nous procurer.

» Ainsi la disposition des esprits, le cours des choses, les raisons de la politique, l'intérêt de Votre Majesté, rendent indispensable l'obligation de s'unir au corps législatif et de répondre aux vœux de la nation; ils font une nécessité de ce que les principes présentent comme devoir; mais la sensibilité naturelle à ce peuple affectueux est prête à y trouver un motif de reconnaissance. On vous a cruellement trompé, sire, quand on vous a inspiré de l'éloignement ou de la méfiance de ce peuple facile à toucher; c'est en vous inquiétant perpétuellement qu'on vous a porté à une conduite propre à l'alarmer lui-même. Qu'il voie que vous êtes résolu à faire marcher cette constitution à laquelle il a attaché sa félicité, et bientôt vous deviendrez le sujet de ses actions de grâces.

» La conduite des prêtres en beaucoup d'endroits, les prétextes que fournissait le fanatisme aux mécontents, ont fait porter une loi sage contre les perturbateurs. Que Votre Majesté lui donne sa sanction, la tranquillité publique la réclame, et le salut des prêtres la sollicite. Si cette loi n'est mise en vigueur, les départements seront

forcés de lui substituer, comme ils font de toute part, des mesures violentes, et le peuple, irrité, y suppléera par des excès.

» Les tentatives de nos ennemis, les agitations qui se sont manifestées dans la capitale, l'extrême inquiétude qu'avait excitée la conduite de votre garde et qu'entretiennent encore les témoignages de satisfaction qu'on lui a fait donner par Votre Majesté, par une proclamation vraiment impolitique dans la circonstance, la situation de Paris, sa proximité des frontières, ont fait sentir le besoin d'un camp dans le voisinage. Cette mesure, dont la sagesse et l'urgence ont frappé tous les bons esprits, n'attend encore que la sanction de Votre Majesté. Pourquoi faut-il que des retards lui donnent l'air du regret, lorsque la célérité lui gagnerait tous les cœurs? Déjà les tentatives de l'état-major de la garde nationale parisienne contre cette mesure ont fait soupçonner qu'il agissait par ordre supérieur. Déjà les déclamations de quelques démagogistes outrés réveillent les soupçons de leurs rapports avec les intéressés au renversement de la Constitution; déjà l'opinion compromet les intentions de Votre Majesté; encore quelque délai, et le peuple, contristé, verra dans son roi l'ami et le complice des conspirateurs.

» Juste ciel! auriez-vous frappé d'aveuglement les puissances de la terre, et n'auront-elles jamais que des conseils qui les entraînent à leur ruine?

» Je sais que le langage austère de la vérité est rarement accueilli près du trône; je sais aussi que c'est parce qu'il ne s'y fait presque jamais entendre, que les révo-

lutions deviennent nécessaires; je sais surtout que je dois le tenir à Votre Majesté, non-seulement comme citoyen soumis aux lois, mais comme ministre honoré de sa confiance, ou revêtu de fonctions qui la supposent; et je ne connais rien qui puisse m'empêcher de remplir un devoir dont j'ai la conscience.

» C'est dans le même esprit que je réitérerai mes représentations à Votre Majesté sur l'obligation et l'utilité d'exécuter la loi, qui prescrit d'avoir un secrétaire au conseil. La seule existence de la loi parle si puissamment, que l'exécution semblerait devoir suivre sans retardement; mais il importe d'employer tous les moyens de conserver aux délibérations la gravité, la sagesse et la maturité nécessaires; et, pour des ministres responsables, il faut un moyen de constater leurs opinions; si celui-là eût existé, je ne m'adresserais pas par écrit en ce moment à Votre Majesté. La vie n'est rien pour l'homme qui estime ses devoirs au-dessus de tout; mais, après le bonheur de les avoir remplis, le seul bien auquel il soit encore sensible est celui de prouver qu'il l'a fait avec fidélité, et cela même est une obligation pour l'homme public.

» ROLAND. »

Après un pareil acte, il n'y avait plus moyen que Roland siégeât au conseil; aussi Roland fut-il invité par le roi à donner sa démission. Clavières et Servan, c'est-à-dire tout ce qui représentait la Gironde, c'est-à-dire l'Assemblée, c'est-à-dire la France, se retirèrent en même temps que lui.

Le roi donna pour le même soir un rendez-vous secret à Dumouriez.

Il s'agissait de décider Dumouriez à rester : la position n'était pas bonne pour ce ministre, déjà fort suspect à l'Assemblée. Mais le roi avait besoin de Dumouriez; le roi rusa.

C'était une espèce de pacte que présentait le roi à son ministre dans cette entrevue nocturne. Si Dumouriez débarrassait le roi des girondins, le roi consentirait certainement à sanctionner le décret des vingt mille hommes et la déportation des prêtres. Dumouriez, sans avoir de grands projets, avait de grandes espérances; il consentit quant au nouveau ministère. Comme le roi lui demandait de le composer lui-même, il proposa Naillac pour les affaires étrangères. Vergennes pour les finances, Mourgues pour l'intérieur. Il se réservait pour lui le ministère de la guerre, c'est-à-dire la dictature.

— Voyez-vous le Cromwell ! s'écria Guadet le lendemain, répondant à Dumouriez, qui conseillait à l'Assemblée le respect du pouvoir exécutif; voyez-vous le Cromwell qui se croit déjà si sûr de l'empire, qu'il ose nous infliger ses conseils !

La séance était orageuse; Roland, Clavières et Servan étaient venus rendre compte à leurs collègues des motifs de leur renvoi; Roland lut sa fameuse lettre au roi. L'Assemblée en décréta l'impression, et décida qu'elle serait envoyée aux quatre-vingt-trois départements et aux quarante-quatre mille municipalités.

C'est après cette décision et au milieu des applaudis-

sements qui accompagnaient Roland descendant de la tribune, que Dumouriez entra.

Les applaudissements se changèrent en huées.

Dumouriez monta à la tribune, du même pas dont il eût monté à la brèche, et certes le danger n'était pas moins grand.

Il fut obligé d'attendre assez longtemps que les huées, les sifflets et les murmures cessassent.

Puis, lorsqu'il put parler :

— Messieurs, dit-il, je viens vous annoncer la mort du général Gouvion.

Puis, avec un sourire d'une profonde tristesse :

— Il est heureux, dit-il d'être mort en combattant contre l'ennemi, et de n'être pas témoin des discordes qui nous déchirent; j'envie sa mort.

Cette mélancolie et cette fermeté le sauvegardèrent; il lut un mémoire sur le ministère de la guerre, dans lequel il attaquait fort le pauvre Servan; mais Servan avait été ministre quinze jours seulement, et l'on comprit bien qu'il n'avait pu, même avec la meilleure volonté du monde, avoir commis, en quinze jours, toutes les fautes qu'on lui reprochait; et l'Assemblée, équitable, en rejeta une bonne partie sur de Grave, le prédécesseur de Servan, et surtout sur Narbonne, le prédécesseur de de Grave.

Les députés feuillants sortirent avec Dumouriez de l'Assemblée et l'accompagnèrent aux Tuileries; là, Dumouriez mit le roi en demeure de tenir sa promesse.

Le roi sanctionna le décret de vingt mille hommes, mais refusa de sanctionner le décret des prêtres.

Dumouriez insista, pria, supplia, tout fut inutile; le roi mit son véto au bas du décret et chargea ses ministres de présenter au président de l'Assemblée une lettre qui contenait les motifs de ce véto.

Ce n'était pas là ce que Dumouriez espérait; il avait compté sur les deux sanctions, et s'était compromis : les deux sanctions seules pouvaient l'absoudre; il se sentit perdu comme ministre.

Il présenta aussitôt au roi sa démission et celle de ses collègues.

Le roi était très-agité; enfin, il parut prendre son parti.

— J'accepte, dit-il d'un air sombre; et, maintenant, qu'allez-vous faire?

— Sire, vous comprenez que je n'ai plus qu'un poste à occuper maintenant : c'est celui qui m'appelle à la frontière.

— Alors, vous allez à l'armée?

— Oui, sire, et je quitterais avec joie cette horrible ville, si je n'avais le sentiment des dangers que court Votre Majesté. Excusez-moi, sire, je ne suis plus destiné à vous revoir. J'ai cinquante-six ans et de l'expérience : on abuse de votre conscience sur le décret des prêtres, on vous mène à la guerre civile; vous êtes sans force, vous succomberez; et l'histoire, tout en vous plaignant, vous accusera des malheurs de votre peuple.

Le roi était assis près d'une table, Dumouriez se tenant debout devant lui, suppliant et les mains jointes.

Le roi lui prit les mains.

— Général, dit-il, Dieu m'est témoin que je ne pense qu'au bonheur de la France.

— Oh ! je n'en doute pas, sire ! s'écria Dumouriez ; vous devez compte à Dieu non-seulement de la pureté, mais encore de l'usage éclairé de vos intentions; vous croyez sauver la religion, vous la détruisez. Les prêtres seront massacrés; votre couronne vous sera enlevée, peut-être ; peut-être, vous, la reine et vos enfants...

Dumouriez, ou n'osa point aller plus loin, ou n'en eut pas la force; il colla ses lèvres sur la main du roi.

— Oui, oui, murmura le roi; oui, je sais bien où je vais et ne me fais point illusion. Je m'attends à la mort, monsieur, et la pardonne d'avance à mes ennemis. Je vous sais gré de votre sensibilité ; vous m'avez fidèlement servi; je vous estime. Adieu ! soyez plus heureux que moi.

En disant ces mots, le roi s'enfonça dans l'embrasure d'une fenêtre.

Dumouriez resta un instant les yeux fixés sur lui; puis il sortit précipitamment, comme s'il se fût défié de lui-même, et comme s'il eût craint de revenir vers cet homme, marqué du sceau fatal, qui devait inévitablement tomber dans l'abîme, et, en y tombant, entraîner ses amis.

Dumouriez demeura encore quelques jours caché à Paris, puis il partit pour Douai, quartier général de Luckner.

Deux mois après, il sauvait la France à Valmy, et Louis XVI entrait au Temple.

Si nous nous sommes arrêté sur les événements que nous venons de raconter, plus longtemps que peut-être nous n'avons fait sur d'autres, c'est qu'au point de la Révolution où nous en sommes arrivé, chacun de ces événements a son importance, et grandit de la grandeur de ceux qui vont suivre et qu'il a préparés.

En effet, nous venons de gravir au plus haut sommet de la montagne terrible. Comme le peuple suivait Jésus au Calvaire, nous avons suivi Louis XVI sur ce Golgotha politique où l'a conduit, non pas son dévouement pour les hommes, mais son fatal attachement aux principes. Roi, il a eu la religion de la royauté, et, après l'avoir, dans ses moments de faiblesse, reniée trois fois comme saint Pierre, comme saint Pierre, et malgré lui, il mourra son martyr.

Et que l'on ne vienne pas nous dire que ce faible roi ne sache point où il va. Dès le premier pas qu'on le force à faire dans la route de la Révolution, il entrevoit le but; aussi lutte-il contre tout le monde, car il subit Dieu, et sent que nul bras en ce monde n'est assez puissant pour lui offrir un appui. En effet, tout bras plie aussitôt qu'il s'y appuie : Calonne, Necker, Mirabeau, Barnave, Dumouriez sentent successivement, à ce souffle de la royauté haletante, se dessécher leur popularité. La Fayette va accourir des bords du Rhin, et il en sera de la Fayette comme de ses prédécesseurs; et, lorsque, fatigué de la lutte, il tombera enfin pour ne plus se relever, tous auront part à son testament de mort. A ceux-ci, il léguera l'exil; à ceux-là, l'échafaud.

Et maintenant, il n'y a plus à vous dire : « Prenez garde, sire ! » En rompant avec les girondins, nous ne dirons pas vos derniers amis, mais vos derniers soutiens, vous venez de rompre avec le trône, avec la liberté, avec la vie.

Voyez-vous ce jeune homme qui entre à Paris par une porte, tandis que Dumouriez sort de Paris par une autre ? Ce jeune homme, sire, c'est le 10 août qui vous arrive de Marseille sous le nom de Barbaroux.

Mais, avant le 10 août, sire, il nous reste à raconter le 20 juin. Avant le coup au cœur, le soufflet sur le visage.

XXV

Le ministère feuillant. — Lettre de la Fayette. — Ses conseils. — Effet sur l'Assemblée. — Guadet. — L'orage a duré une heure. — Le 20 juin est décidé. — Lettre de la Fayette au roi. — Atonie du roi. — La Commune et les faubourgs. — 20 juin, 10 août, 2 septembre. — L'étincelle électrique. — Mot de Vergniaud. — Danton. — La gamme. — Legendre. — Santerre, ses habitudes, ses formes de langage. — Portraits. — L'arbre de la liberté aux Feuillants.

Il n'y avait plus à reculer. Les deux forces ennemies étaient en face l'une de l'autre : le roi et l'Assemblée; le taureau et le toréador.

Cette fois, le roi acceptait franchement le combat; armé de son véto, il avait frappé dans la mesure de sa force et de son pouvoir, Son nouveau ministère : M. de Chambonnas aux affaires étrangères, M. Lajard à la guerre,

M. de Moncel à l'intérieur, enfin MM. Lacoste et Duranthon, restant, l'un à la justice, et l'autre à la marine, n'appartenaient point à l'Assemblée, mais étaient un ministère feuillant.

La chose était évidente. La cour préparait soit une nouvelle fuite, comme l'avait conseillé Barnave, soit un coup comme celui de Nancy, soit une échauffourée comme celle du Champ de Mars.

La Gironde résolut de prévenir la cour.

Mais ce qui décida surtout le coup d'État du 20 juin, car ce fut un coup d'État et non pas une capricieuse déviation de la populace, ce qui décida le coup d'État, ce fut la lettre de la Fayette à l'Assemblée.

Cette lettre était écrite du camp de Maubeuge, et moins avec le bec d'une plume qu'avec la pointe d'une épée.

C'étaient des conseils donnés à l'Assemblée, mais donnés avec ce ton qui n'admet point la discussion.

« Que le pouvoir royal, disait l'ex-commandant général de la garde nationale, que le pouvoir royal soit intact, qu'il soit indépendant, car cette indépendance est un des ressorts de notre liberté; que le roi soit révéré, car il est investi de la majesté nationale; qu'il puisse choisir un ministère qui ne porte les chaînes d'aucune faction, et que, s'il existe des conspirateurs, ils ne périssent que sous le glaive de la loi.

» Enfin, que le règne des clubs, anéanti par vous, fasse place au règne de la loi, leurs usurpations à l'exercice ferme et indépendant des autorités constituées, leurs maximes désorganisatrices aux vrais principes de la li-

berté, leur fureur délirante au courage calme d'une nation qui connaît ses droits et qui les défend; enfin, leurs combinaisons sectaires aux véritables intérêts de la patrie, qui, dans ce moment de danger, doit réunir tous ceux pour qui son asservissement et sa ruine ne sont pas les objets d'une atroce jouissance et d'une infâme spéculation. »

Cette lettre, remise, le 18 au matin, à un huissier de l'Assemblée nationale par un domestique de M. de la Rochefoucauld, tomba comme un coup de foudre au milieu de l'Assemblée. Après un moment de silence, les deux cent cinquante feuillants qui siégent sur les bancs de la Législative éclatent en un seul applaudissement; tous ces modérés, ou plutôt ces indécis qui cherchent partout une force pour y appuyer leur faiblesse, se rallient à eux. Une immense majorité, majorité inconnue, majorité fayettiste se déclare, et ordonne l'impression.

Puis on met la seconde question aux voix.

« La lettre sera-t-elle envoyée aux départements? »

La Gironde tressaille jusqu'au fond du cœur; si la seconde motion passe, elle est perdue; la majorité change de parti et se fait constitutionnelle et feuillantiste.

Guadet s'élance à la tribune.

« Vous avez ordonné l'impression, s'écrie-t-il, vous allez ordonner l'envoi aux départements; mais la lettre est-elle bien de M. de la Fayette? Je n'en crois rien; n'est-ce pas plutôt une signature laissée en blanc et remplie ici? Cela, je le crois; il parle le 16 juin de la démission de

M. Dumouriez, qui a eu lieu le 17 et qu'il ne pouvait connaître. »

La lettre ne disait pas un mot de la démission de Dumouriez, mais l'observation est faite, elle frappe; la discussion s'engage, l'enthousiasme tombe : c'était tout ce que demandait Guadet.

Au bout d'une demi-heure, un revirement étrange s'était opéré. La Gironde est redevenue la majorité, et, sous l'influence de la Gironde, la majorité vote que la lettre sera renvoyée à la commission des Douze, et, sur la question de l'envoi aux départements, décide qu'il n'y a pas lieu à délibérer.

L'orage n'a duré qu'une heure, l'éclair n'a duré qu'une seconde; mais, à la lueur de cet éclair, la Gironde a vu l'abîme.

Si elle n'y veut pas tomber, il faut qu'elle y pousse la royauté.

Le 20 juin est décidé.

En même temps qu'à l'Assemblée, la Fayette écrivait au roi.

Nous citerons cette lettre en entier. C'est le pendant de la lettre de Roland.

Les deux hommes ne sont que les secrétaires des deux principes.

La Révolution a dicté l'une; la réaction a dicté l'autre.

« Sire,

» J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Majesté la copie d'une lettre à l'Assemblée nationale, où elle retrouvera l'expres-

sion des sentiments qui ont animé ma vie entière. Le roi sait avec quelle ardeur, avec quelle constance, j'ai de tout temps été dévoué à la cause de la liberté, aux principes sacrés de l'humanité, de l'égalité, de la justice. Il sait que toujours je *fus l'adversaire des factions*, l'ennemi de la licence, et que jamais aucune puissance, que je pensais être illégitime, ne fut reconnue par moi; il connaît mon dévouement à son *autorité* constitutionnelle et mon attachement à sa personne. Voilà, sire, quelles ont été les bases de ma lettre à l'Assemblée nationale, voilà quelles seront celles de ma conduite envers ma patrie et Votre Majesté, au milieu des orages que tant de combinaisons hostiles ou *factieuses* attirent à l'envi sur nous.

» Il ne m'appartient pas, sire, de donner à mes opinions, à mes démarches, une plus haute importance que ne doivent avoir les actes isolés d'un simple citoyen; mais l'expression de mes pensées fut toujours un droit, et, dans cette occasion, elle devient un devoir; et, quoique je l'eusse rempli plus tôt, si ma voix, au lieu de se faire entendre au milieu d'un camp, avait dû partir du fond de la retraite à laquelle les dangers de ma patrie *m'ont arraché*, je ne pense point qu'aucune fonction publique, aucune considération personnelle me dispense d'exercer ce devoir d'un citoyen, ce droit d'un homme libre.

» *Persistez, sire*, fort de l'autorité que la volonté nationale vous a déléguée, dans la généreuse résolution de défendre les *principes constitutionnels* contre tous les ennemis; que cette résolution soutenue par tous les actes de votre vie privée, *comme par un exercice ferme et complet du pou-*

voir royal, devienne le gage de l'harmonie qui, surtout dans les moments de crise, ne peut manquer de s'établir entre les représentants élus du peuple et son représentant héréditaire. C'est dans cette résolution, sire, que sont pour la patrie, pour vous, la gloire et le salut. Là vous trouverez les amis de la liberté, tous les bons Français rangés autour de *votre trône* pour le défendre contre les complots des rebelles et les entreprises des *factieux*. Et moi, sire, qui, dans leur honorable haine, ai trouvé la récompense de ma persévérante opposition, je la mériterai toujours par mon zèle à servir la cause à laquelle ma vie entière est dévouée, et par ma fidélité au serment que j'ai prêté à la nation, à la loi et au roi.

» Tels sont, sire, les sentiments inaltérables dont je joins ici l'hommage à celui de mon respect.

» LA FAYETTE. »

Au reste, en ce moment, le roi, s'il faut en croire madame Campan, avait bon besoin des encouragements de la Fayette.

Depuis que ces deux malheureux décrets du camp de vingt mille hommes et de la déportation des prêtres avaient été rendus, le roi était tombé dans un découragement si profond, qu'il allait jusqu'à la prostration physique. Il fut huit jours sans prononcer un seul mot, même au milieu de sa famille; seulement, tous les jours après son dîner, comme il était habitué à faire avec madame Élisabeth sa partie de trictrac, il prononçait pendant cette partie les

mots indispensables à ce jeu. La reine était plus inquiète de cette atonie qu'elle ne l'eût été des plus effroyables crises nerveuses, et elle alla jusqu'à se jeter à ses pieds pour le supplier de ne point se laisser aller ainsi à un morne désespoir.

Sur ces entrefaites, on annonça au conseil de la Commune que vingt mille hommes des faubourgs viendraient planter, le 20, un arbre de la liberté sur la terrasse des Feuillants, en mémoire du Jeu de Paume et du 20 juin 1789 ; le conseil de la Commune refusa la permission demandée ; les faubourgs répondirent qu'ils se passeraient de la permission.

Nous le savons par expérience, nous qui avons vu le 17 avril et le 15 mai, de pareils mouvements ne se font pas sans qu'on les provoque. Le peuple, quoi qu'on en dise, est un corps inerte arrêté sur une pente; il faut presque toujours qu'on le mette en mouvement pour qu'il roule.

Qui allait mettre en mouvement tout ce peuple?

Michelet croit que ce fut Danton; nous aimons fort à croire ce que croit Michelet : d'abord, parce que nous ne voyons pas aussi profondément et aussi savamment que lui dans les abîmes du passé; ensuite, parce que ses croyances sont toujours appuyées sur des preuves. Michelet, disons-nous, croit que l'impulsion venait de Danton. L'apparition de l'auteur des massacres de septembre sur la scène du monde serait en ce cas digne de lui.

Si nous adoptons cette croyance, nous allons voir l'orage se former, grandir, éclater.

En effet, le 20 juin, le 10 août, le 2 septembre sont les trois péripéties d'un même drame.

Le 20 juin est un dernier avertissement à l'ancien roi, au roi du droit divin, qui n'a voulu se faire ni national avec Mirabeau, ni constitutionnel avec Barnave, ni girondin avec Roland.

Le 10 août est le renversement de la puissance antifrançaise, qui correspond avec l'étranger, qui arbore le drapeau de l'Autriche sur le palais des Tuileries.

Enfin, le 2 septembre est la réaction de Paris lui-même, c'est-à-dire de la France entière contre cet étranger qui marche droit au cœur du pays, et dont il faut à tout prix arrêter la marche, dût-on lui barrer le passage avec un fleuve de sang.

On accusa le duc d'Orléans d'avoir fait le 20 juin; d'abord on accusait le duc d'Orléans de tout faire, à cette époque; c'était la mode, et on suivait la mode.

M. le duc d'Orléans était un remueur d'argent et non un remueur d'hommes.

Il y a un levier qui soulève les masses plus rapidement et plus violemment que l'or, c'est la parole.

On a parlé de Marat et de Robespierre : on ne voit dans tout cela ni l'ongle sanglant du tigre, ni la griffe veloutée du chat. D'ailleurs, Marat, Robespierre, ces deux noms hurlent d'antipathie aussitôt qu'on les force de se rapprocher. Une seule fois, ils se touchèrent; ce fut au 31 mai; et de leur choc sortit l'étincelle électrique qui foudroya la Gironde.

Une fois, Vergniaud s'écria, on se le rappelle, au milieu

des applaudissements frénétiques de l'Assemblée et en montrant les Tuileries :

« La terreur est souvent sortie de ce palais funeste au nom de la royauté; qu'elle y rentre au nom de la loyauté! »

La belle image de Vergniaud allait se traduire par un acte matériel, et la terreur, descendant du faubourg, allait entrer dans le vieux palais de Catherine de Médicis.

Si ce fut Danton, ce puissant magicien, qui l'évoqua, voici comment elle sortit de terre et grandit.

Danton avait les bras larges, la main puissante; Danton, c'était l'écho de toutes les vibrations humaines; ce qu'il ressentait, il le faisait éprouver; Danton touchait d'un côté au peuple par Hébert, de l'autre côté au trône par le duc d'Orléans; Danton, entre le marchand de contre-marques et le prince royal, avait tout un clavier intermédiaire, une touche correspondant à chaque fibre sociale; il pressait ces touches, et, comme sous une pile de Volta, il les faisait bondir.

Voyez cette gamme, est-elle étendue, et en harmonie avec sa forte voix!

Hébert, Legendre, Gonchon, Fabre d'Églantine, Camille Desmoulins, Genlis, Sillery, le duc d'Orléans.

Puis nous ne posons que les limites visibles : qui sait jusqu'où cette puissance s'étendait au delà de la ligne où notre œil la perd?

Chose étrange! la source de la fortune politique de Danton, c'est la reine.

La reine ne veut pas de la Fayette à la mairie de Paris. Cette haine de la reine pour la Fayette lui a déjà bien fait

du mal, et lui en fera encore. Elle fait voter six mille royalistes pour Pétion, et Pétion est nommé maire.

Pétion maire, Danton devient substitut du procureur de la Commune.

Danton tient la masse municipale ; il luttera maintenant, quand il voudra, avec l'épée de la royauté.

Eh bien, dès le 14, un jour après le renvoi de Roland, trois jours avant la démission de Dumouriez, dès le 14, Legendre, un des fanatiques de Danton, le boucher du faubourg Saint-Germain, qui parle et qui frappe en même temps, et qui assomme quand il ne convainc pas, Legendre s'abouche avec le brasseur Santerre.

Celui-ci, vous le connaissez, n'est-ce pas? Vous l'avez entendu, à la prise de la Bastille, proposant de prendre la forteresse avec des pompes et de l'huile d'aspic. Depuis qu'il a hérité des épaulettes de la Fayette et qu'il commande un des six bataillons de la garde nationale, vous le voyez passer dans le faubourg sur son grand cheval, flamand comme lui, donnant des poignées de main à tout le monde, embrassant les belles filles, payant à boire aux garçons avec ses deniers, et peut-être bien un peu aussi avec ceux de M. le duc d'Orléans; ce n'est pas un homme méchant, il s'en faut. Montjoie, le panégyriste de Marie-Antoinette, n'est pas suspect de partialité envers l'homme qui a fait exécuter le fameux roulement de tambour. Eh bien, voici ce que Montjoie en dit :

« Les formes épaisses de sa taille élevée, le son rauque de sa voix, ses manières brutales, son éloquence facile et grossière en faisaient naturellement le héros de la petite

populace ; aussi s'était-il acquis sur la lie du faubourg un empire despotique. Il la faisait mouvoir à son gré; mais c'est aussi tout ce qu'il savait et pouvait faire; car, du reste, il n'était ni méchant ni cruel. Il entrait en aveugle dans toutes les conspirations; mais jamais il ne se rendait coupable de l'exécution, ni par lui-même, ni par ceux qui lui obéissaient. Un malheureux, de quelque parti qu'il fût, intéressait toujours son cœur. L'affliction et les larmes désarmaient ses mains. »

Voilà Santerre jugé par un ennemi.

Legendre s'abouche donc avec Santerre.

Sans doute, dans cette entrevue, on décide qu'il se fera un mouvement.

On s'adjoindra Saint-Huruge, Mouchet, Rolando, Verrière, Fournier l'Américain, Lazowski.

Saint-Huruge, un mari d'avant 89 trompé par sa femme, incarcéré par les amants de celle-ci, vengeant ses malheurs conjugaux sur la noblesse et la royauté; toujours armé d'un énorme bâton, toujours menaçant de frapper et frappant toujours.

Mouchet, un petit homme tordu, boiteux, bancal, affublé d'une énorme écharpe tricolore qui lui couvre le tiers du corps; il était juge de paix, officier municipal au Marais; que sais-je?

Rolando, un Italien baragouinant à peine le français, remuant, brouillon, se fourrant partout, bâtonné en 1791, bâtonnant en 1792.

Verrière, ce bossu que vous avez vu traversant Paris sur le cheval de l'Apocalypse, la veille de la tuerie du Champ

de Mars; ce vampire grotesque qu'on retrouve partout où il y a trouble à exciter, bruit à faire, sang à répandre.

Fournier l'Américain, le côté terrible de l'émeute dont Verrière est le côté grotesque.

Lazowski, un Polonais, membre du conseil général de la Commune, capitaine des canonniers de Saint-Marcel, homme de naissance, élégant et vantard, venu d'en haut, et d'autant plus à craindre qu'il descend plus bas.

N'est-ce pas là tout ce qu'il faut pour faire un 20 juin, dites?

Il était donc convenu que l'on planterait un arbre de la liberté sur la terrasse des Feuillants, et que, de là, on irait présenter une pétition au roi pour qu'il retirât son véto.

Voilà ce qui était convenu; comme il était convenu, au 15 mai 1848, que l'on présenterait en faveur de la Pologne une pétition à l'Assemblée nationale.

Dans ce cas-là, il n'y a jamais que des choses innocentes convenues d'avance. On se met en route avec les meilleures intentions du monde, et, ma foi, au bout du chemin, l'occasion fait le larron!

XXVI

Le roi promet de recevoir la pétition. — Les masses. — La foule qui étouffe. — M. Véto. — Le municipal et le peuple. — La pièce d'artillerie à la grille. — Précaution de M. de Bougainville. — Voulait-on tuer le roi? — Madame Élisabeth. — L'enfant et la mère se protégent. — La cocarde, le bonnet rouge. — La femme du peuple. — Les deux coups d'épée. — La sanction ou la mort. — La baïonnette et la pique. — « Capet, mets ce bonnet rouge! » — Le boucher Legendre. — Réponse de Merlin de Thionville. — Le sous-officier d'artillerie.

Le roi était prévenu.

Il fit répondre aux envoyés des faubourgs qu'il recevrait la pétition, présentée par vingt personnes.

Chacun se faisait une fête de cette fête.

C'était le titre qu'on donnait à cette promenade. Quelques-uns avaient bien des craintes.

— Si l'on tire sur nous! disaient-ils.

— Bon! répondaient d'autres plus courageux ou mieux instruits, ce n'est plus Bailly qui est maire, c'est Pétion.

La garde constitutionnelle du château avait été remplacée par la garde nationale. Or, un tiers du rassemblement devait être composé de gardes nationaux; la chose s'arrangerait donc en famille.

De la part du roi, quelles précautions à prendre?

Il n'avait à sa disposition aucun moyen répressif; il ne pouvait donc qu'attendre, et il attendit.

Ceux qui n'eussent regardé qu'à la surface n'eussent vu, au passage de cette foule, que ce que l'on voit toujours

dans les masses, un rassemblement d'individus, les uns joyeux, les autres tristes; les uns ivres de ce vin frelaté de Paris, les autres à jeun, hâves, décharnés, véritable programme de la misère du peuple, enseigne vivante de la soif et de la faim.

Mais il faisait, ce jour-là, un beau soleil, et, malgré le proverbe : « On ne se nourrit pas d'air, » Dieu jette toujours quelques atomes de manne dans un beau rayon de soleil.

Tout cela défila devant l'Assemblée.

Quand l'Assemblée aurait reçu la députation, le moyen que le roi ne la reçût pas? Le roi ne devait pas être plus grand seigneur que le président, puisque, quand le roi venait le voir, il n'avait qu'un fauteuil pareil, et encore placé à sa gauche.

On savait bien par où entreraient ces vingt mille hommes, mais on ne s'était pas inquiété par où ils sortiraient; aussi, en dehors, du côté de la sortie, y avait-il étouffement. Vous savez ce que c'est que la foule qui étouffe: c'est une vapeur qui brise! la grille des Tuileries, celle de la terrasse des Feuillants craqua comme une claie d'osier; la foule respira et se répandit dans le jardin.

Sans doute, le roi voyait tout cela de ses fenêtres.

La foule suivait la terrasse des Feuillants.

Au bout de la terrasse, elle trouve l'autre grille fermée, et ne peut pas sortir. Alors, elle défile devant les gardes nationaux rangés en haie devant le château, puis elle sort par les quais; mais, comme il faut qu'elle retourne à son faubourg, elle rentre par le Carrousel.

Les guichets sont gardés, c'est vrai ; mais la foule, brisée, meurtrie, bousculée, commence à s'irriter. Les guichets s'ouvrent, et la foule se répand sur l'immense place.

On n'a pas oublié la seconde partie du projet, l'affaire principale de la journée, la pétition au roi pour qu'il lève son véto. En conséquence, au lieu de continuer son chemin, la foule attend dans le Carrousel.

Elle attend une heure et s'impatiente.

Les cris commencent par des plaintes ; ils finiront par des menaces.

— Ah çà ! mais on est très-mal, ici ! On étouffe !... J'ai faim ! j'ai soif ! Ouvrira-t-on ou n'ouvrira-t-on pas ? Il est donc bien grand seigneur, M. Véto, qu'il fait faire antichambre au peuple ? ou bien, si on ne nous annonce pas, entrons sans être annoncés.

Un municipal descend des Tuileries.

— Messieurs, dit-il, vous ne pouvez entrer aux Tuileries ; les Tuileries, c'est le domicile du roi.

— Comment, le domicile du roi ? Le roi ne veut donc pas nous recevoir quand nous nous sommes dérangés pour lui ? Eh bien, c'est ce qu'il faudra voir.

— Messieurs, le roi veut bien recevoir votre pétition, mais comme il a été convenu, par l'intermédiaire de vingt députés.

— C'est juste, il a raison, crient ceux qui peuvent entendre.

Mais, pour cinquante qui entendent, dix mille n'entendent pas, et, comme ils veulent entendre, ils poussent.

Dailleurs, ce n'était point l'affaire des meneurs. Ces

meneurs, ceux qui étaient visibles du moins, c'étaient Santerre, Saint-Huruge, Lazowski, Legendre. — Legendre poussait Santerre.

Ils étaient sortis les derniers de l'Assemblée nationale.

Santerre arriva jusqu'à la porte où l'on parlementait.

— Pourquoi n'entrez-vous pas? demanda-t-il.

— La porte est fermée.

— Eh! morbleu! si la porte est fermée, nous avons du canon. Ouvrons la porte.

Et une pièce d'artillerie est amenée devant la grille.

A la vue de cette pièce, les municipaux comprennent que toute résistance serait inutile; ils lèvent la bascule, la porte tourne sur ses gonds, la foule se précipite.

Voulez-vous savoir ce que c'est que la foule, et quel torrent terrible elle est?

Le canon, entraîné, roule dans ses flots, entre avec elle aux Tuileries, et en même temps qu'elle se trouve au haut de l'escalier.

Les valets de pied avaient fermé au verrou les portes intérieures, barrière de bois qu'on essaye d'opposer à des hommes qui viennent de forcer des barrières de fer.

A l'instant même, les coups de hache et de levier retentissent; la porte cède. Le roi ordonne qu'on l'ouvre.

MM. de Bougainville, d'Hervilly, de Parois, d'Aubier, Gentil et Acloque se présentent pour soutenir le premier choc. Ils étaient chez M. de Septeuil, valet de chambre du roi, et accouraient faire une barrière de leur corps à leur souverain.

Nobles cœurs qui ne pouvaient plus offrir que le sang qui les faisait battre, et qui l'offraient.

Le flot déborda; le roi se trouvait sur sa route.

— Poussez Sa Majesté dans l'embrasure d'une fenêtre, cria M. de Bougainville, et mettez des banquettes devant lui.

La manœuvre fut exécutée avec une précision qui sauva le roi du premier choc.

Voulait-on tuer le roi dans la bagarre? Je ne dirai pas non. Madame Campan accuse Lazowski d'être à la tête du complot.

Un homme tenait une épée nue à la main, il essaya d'en porter un coup au roi. M. Vanot, commandant de bataillon, détourna l'arme.

Un autre coup d'épée fut pointé dans la même direction, et paré par un grenadier des Filles-Saint-Thomas.

— Sire, ne craignez rien, lui cria M. d'Hervilly.

— Mettez votre main sur mon cœur, monsieur, répondit le roi, et vous verrez si j'ai peur.

En ce moment, madame Élisabeth accourait chez son frère. On la prend pour Marie-Antoinette, et l'on crie :

— A mort la reine! à mort madame Véto! à mort l'Autrichienne!

— Laissez-leur croire que je suis la reine, dit madame Élisabeth; pendant qu'ils me tueront, elle aura le temps de se sauver.

En effet, l'aspect de cette foule était menaçant, les étendards surtout indiquaient l'intention à ne pas s'y méprendre : un cœur de bœuf tout sanglant, cloué à une

planche avec cet exergue : *Cœur de M. Véto*; une potence à laquelle pendait un mannequin, avec cette inscription : *Marie-Antoinette à la lanterne!* deux cornes de taureau au bout d'une pique, avec une légende obscène : voilà ce que put voir madame Élisabeth, en entrant dans la chambre du roi.

Quant à la reine, elle ne put parvenir jusqu'à son mari, et fut forcée de s'arrêter à la salle du conseil.

Comme on avait fait pour le roi en mettant des banquettes devant lui, on la mit, elle, derrière la table lorsque le peuple entra. Elle tenait le dauphin devant elle, double et saint appui : la mère protégeait l'enfant, et l'enfant protégeait la mère.

Près d'elle, la reine avait la princesse de Lamballe, la princesse de Tarente, mesdames de la Roche-Aimon, de Tourzel et de Mackau.

Un garde national s'approcha d'elle.

— C'est toi Marie-Antoinette? dit-il.

— Oui, répondit la reine.

— Eh bien, mets cette cocarde.

Puis, tout bas :

— Elle vous protégera.

La reine mit la cocarde à sa tête.

Un homme du peuple s'approcha ensuite de la table et enfonça son bonnet rouge jusque sur les oreilles du dauphin.

Une furieuse jacobine s'élança alors vers la reine en criant :

— Tu es une infâme, madame Véto! tu es une misérable!

et nous te pendrons un jour en réalité comme nous t'avons déjà pendue en effigie.

— M'avez-vous jamais vue, madame? demanda la reine.

— Non; mais je te vois et je te reconnaîtrai.

— Vous ai-je jamais fait aucun mal?

— Non; mais tu fais le malheur de la nation.

— Hélas! je sais qu'on vous l'a dit, reprit la reine, et l'on vous a trompés. Épouse du roi de France et mère du dauphin, je suis Française; jamais je ne reverrai mon pays, je ne puis être heureuse et malheureuse qu'en France : j'étais heureuse quand vous m'aimiez!

La femme regarda un instant la reine; puis, voyant deux larmes qui roulaient des paupières de Marie-Antoinette sur ses joues :

— Ah! je ne vous connaissais pas! s'écria-t-elle en éclatant en sanglots; je vous demande pardon, car je vois que vous êtes bonne.

Tel était, tel a toujours été le vrai peuple.

Nous savons ce que c'est que le faux, comment et par quel moyen il se fait.

Pendant ce temps, le roi courait des dangers réels.

Nous avons déjà dit qu'on avait écarté de lui deux coups d'épée et qu'on lui avait fait, avec des banquettes, une barrière qui n'avait pas été franchie.

Mais, au bout d'un moment, le tumulte, apaisé d'abord, recommença. Tous ces hommes défilaient devant lui, et, les uns apaisés, il fallait apaiser les autres. De temps en temps, comme si un souffle eût attisé cet incendie, passaient des groupes plus furieux et plus menaçants : c'était

quand un des meneurs conduisait ce groupe; alors, les cris redoublaient.

— La sanction ou la mort!

— Le camp sous Paris!

— A bas les prêtres! A la lanterne les prêtres!

Ces cris retentissaient avec plus d'acharnement qu'ils n'avaient fait encore, quand, du milieu d'un groupe, un garde national du faubourg Saint-Antoine s'élança et essaya de porter un coup de baïonnette au roi.

M. Joly détourna le coup.

Un autre abaissa sa pique; mais M. de Canolle saisit l'arme à l'endroit où le fer s'emmanche au bois, et le coup ne frappa que l'air.

En ce moment, les grenadiers de la section des Filles-Saint-Thomas parvinrent à entourer le roi, et l'éloignèrent des assaillants.

Mais les assaillants se rapprochèrent en criant:

— Vive la nation!

— La nation n'a pas de meilleur ami que moi, messieurs, dit Louis XVI.

Un homme du peuple perça la foule, et, présentant son bonnet rouge au roi :

— Eh bien, dit-il, si cela est vrai, Capet, mets ce bonnet rouge.

— J'y consens, dit le roi.

Aussitôt deux hommes le lui posèrent sur la tête.

On cria bravo, et ceux qui entouraient le roi profitèrent de cela pour le faire monter sur une banquette et le garantir avec une table comme on avait fait pour la reine.

En ce moment, le boucher Legendre entra : il cherchait le roi. Pour quoi faire? Nous n'en savons rien; seulement, il dit plus tard à Boissy-d'Anglas qu'il eût bien voulu le tuer ce jour-là, c'est-à-dire le 20 juin. Il entra donc, et, apercevant le roi au milieu de ses grenadiers et de ses serviteurs, parmi lesquels était M. de Mouchy, qui se tint constamment ce jour-là près de lui :

— Monsieur ! lui cria-t-il.

Le roi se retourna vers ce nouvel interlocuteur.

— Oui, monsieur! reprit Legendre, écoutez-moi; vous êtes fait pour m'écouter. Vous êtes un perfide, vous nous avez toujours trompés, vous nous trompez encore; mais prenez garde à vous! la mesure est à son comble et le peuple est las de se voir votre jouet.

Puis, de ce même ton furieux et saccadé, il lut au roi une pétition au nom du peuple souverain.

— Monsieur, répondit Louis, vous aurez beau dire et beau faire, je suis votre roi, je ferai ce que m'ordonnent de faire les lois et la Constitution.

Il faut dire que, pendant tout ce temps, le roi fut admirable de noblesse et de résignation. Le sacrifice de sa vie était fait; il était convaincu que, s'il mourait, il mourrait martyr; et, le matin, dans cette crainte, ou plutôt dans cette espérance, il s'était confessé et avait communié.

Il n'y avait que ce malheureux bonnet rouge qui jurait sur cette tête royale. Mais, au milieu du tumulte qui se faisait autour de lui, préoccupé des dangers que couraient ses défenseurs, plutôt que de ceux qu'il courait lui-même, il l'avait gardé sans y faire attention, et ce ne fut qu'en

rentrant dans sa chambre qu'il s'aperçut qu'il avait conservé cette coiffure jacobine, et encore s'en aperçut-il parce qu'on le lui dit. Quoi qu'il en soit, le roi maintint son véto, et rien ne put, pas même le 20 juin, lui faire mettre la sanction au bas du décret de déportation des prêtres.

Enfin, vers les sept heures du soir, la foule s'écoula. A huit heures, le palais était complétement évacué.

L'Assemblée, dès cinq heures, avait appris la position du roi, mais s'en était légèrement émue; quelques députés seulement, conduits par leur attachement à la personne du roi, étaient venus se ranger près de lui dès le commencement de l'insurrection, mais la députation officielle n'arriva aux Tuileries qu'à sept heures du soir.

La reine leur montra les traces terribles laissées par cette inondation populaire : les portes brisées, les porcelaines en morceaux, les rideaux déchires. Puis elle leur raconta les dangers personnels : les dangers, ce n'était rien encore, mais les insultes.

Il y avait un tel accent dans ce récit fait par elle, toute tremblante de douleur et d'indignation, qu'à ce récit Merlin de Thionville, qui était de la députation, se mit à pleurer.

— Ah! vous pleurez, monsieur Merlin, s'écria la reine, vous pleurez de voir le roi et la reine traités si cruellement par un peuple qu'ils ont toujours voulu rendre heureux.

— Vous vous trompez, madame, répondit Merlin ; je pleure, c'est vrai, je pleure sur les infortunes d'une femme belle, sensible et mère de famille; mais, ne vous y méprenez point, il n'y a pas une de ces larmes pour le roi ni

pour la reine. Je hais les rois et les reines : c'est le seul sentiment qu'ils m'inspirent, c'est ma religion.

La reine baissa la tête, et, le soir, elle raconta l'aventure à madame Campan en lui disant :

— Comprenez-vous quelque chose à une pareille frénésie ?

La reine, de son côté, avait été admirable de calme et de résignation. A toutes les injures, à toutes les menaces, elle se contentait de lever les yeux au ciel en murmurant :

— Bonté divine !

Un jeune officier d'artillerie, âgé de vingt-deux ans à peine, avait assisté à toute cette scène, appuyé contre un arbre de la terrasse du bord de l'eau ; pendant plus d'une heure, il était resté là immobile, mais pâlissant et rougissant à mesure que les outrages que le roi avait à subir se présentaient à ses yeux. Enfin, à l'épisode du bonnet rouge, il n'y put tenir plus longtemps.

— Oh ! murmura-t-il, si j'avais douze cents hommes et deux pièces de canon, comme j'aurais vite débarrassé ce pauvre roi de toute cette canaille !

Et, comme il n'avait pas douze cents hommes et ses deux pièces de canon, et qu'il ne pouvait supporter plus longtemps ce hideux spectacle, il se retira.

Ce jeune officier, c'était Napoléon Bonaparte.

XXVII

Le portrait de Charles Ier. — Bertrand de Molleville. — Sa conversation avec le roi. — Proposition de sortir de Paris. — Le plastron. — Madame Campan. — Les maux de nerfs. — Craintes et pressentiments de la reine. — Le garçon de toilette. — Les serrures changées. — La fameuse armoire de fer. — Le serrurier Gamain. — Le couloir. — Le trou rond. — La clef dans la cassette. — Récit de Gamain. — Le gâteau à l'arsenic. — Madame Campan, ses explications. — Le portefeuille et son contenu. — Fatales prévisions. — Le royal *Ecce Homo*.

A partir de ce moment, le roi perdit tout espoir de secours intérieur et extérieur. Depuis quelque temps déjà, nous l'avons dit, il ne pouvait passer devant le portrait de Charles Ier de Van Dyck, sans s'y arrêter, sombre et réfléchissant.

Puis, du portrait, il avait passé à l'histoire.

Cette histoire de Charles Ier, il la relisait sans cesse; sa principale attention était d'éviter dans ses actes tout ce qui pouvait servir de prétexte contre lui à une accusation judiciaire.

Le 21 juin, à neuf heures du soir, il laissait voir, dans une conversation qu'il avait avec Berfrand de Molleville, combien il était préoccupé de ces funestes pressentiments. Aux félicitations que lui adressait Bertrand sur les dangers auxquels il avait eu le bonheur d'échapper pendant la journée précédente, il répondait :

— Eh! mon Dieu! toutes mes inquiétudes ont été pour

la reine, pour ma sœur et pour mon fils; car, pour moi...

— Mais, reprit Bertrand de Molleville, il me semble cependant, sire, que c'était surtout contre Votre Majesté que le complot était dirigé.

— Je le sais bien, répondit le roi; j'ai bien vu qu'ils voulaient m'assassiner, je ne sais pas comment ils ne l'ont pas fait; si je leur ai échappé cette fois, je ne leur échapperai pas un autre jour; aussi, je n'en suis pas plus avancé, et il m'est indifférent, vous le comprenez bien, d'être assassiné deux mois plutôt ou deux mois plus tard.

— Mon Dieu! sire, Votre Majesté peut-elle croire si fermement qu'elle doit être assassinée?

— Oui, j'en suis sûr; je m'y attends depuis longtemps, et j'en ai pris mon parti. Est-ce que vous croyez que je crains la mort?

— Non, certainement; mais je voudrais voir Votre Majesté moins disposée à l'attendre, et plus disposée à adopter les mesures vigoureuses qui sont les seules dont le roi puisse espérer aujourd'hui son salut.

— Je crois, comme vous, que les mesures vigoureuses sont les seules à employer; mais il y a beaucoup de chance contre ces mesures, et je ne suis pas heureux. Oh! si je n'avais point avec moi ma femme et mes enfants, peut-être m'en tirerais-je encore. Mais, si je tentais quelque chose et que je ne réussisse pas, que deviendraient-ils?

— Mais Votre Majesté pense-t-elle que, si elle était assassinée, sa famille serait plus en sûreté?

— Oui, je le crois, je l'espère au moins; d'ailleurs, que puis-je faire?

— Je crois que Votre Majesté pourrait sortir de Paris plus aisément aujourd'hui que jamais, attendu que la journée d'hier n'a que trop prouvé que ses jours ne sont point en sûreté dans la capitale.

— Oh! s'écria le roi, en tout cas, je ne veux pas fuir une seconde fois; je m'en suis trop mal trouvé.

— Je crois aussi que Votre Majesté ne doit point y penser, et surtout en ce moment-ci; mais pourquoi fuir? Il me semble que l'indignation générale que la journée d'hier a excitée offre aû roi l'occasion la plus favorable qui puisse se présenter pour sortir de Paris publiquement et sans obstacle. Je demande à Votre Majesté la permission de réfléchir sur cette mesure et de lui faire part de mes idées sur le mode et les moyens d'exécution.

— A la bonne heure! dit le roi; mais c'est plus difficile que vous ne croyez.

Cette conviction que le roi serait assassiné était si profonde, non-seulement chez lui, mais encore chez la reine, que cette dernière eut l'idée de faire porter à Louis XVI un plastron. Madame de Campan eut l'ordre de le faire faire chez elle; il consistait en un gilet et une large ceinture, et fut composé de quinze épaisseurs de taffetas d'Italie. L'essai en fut fait : il résista aux coups de stylet et plusieurs balles s'y amortirent.

L'ouvrage terminé, la difficulté fut de le faire essayer au roi. Pendant trois jours, madame Campan porta ce gilet en jupe de dessous, sans pouvoir rencontrer un moment favorable. Enfin, chez la reine, un matin, le roi eut le temps d'ôter son habit et d'essayer le plastron.

Il le portait à la cérémonie du 14 juillet.

Un soir, tandis que la reine était couchée, le roi tira doucement madame Campan par sa robe, l'éloignant le plus qu'il pouvait du lit de la reine; enfin, lorsqu'il la jugea assez éloignée :

— C'est pour la satisfaire, lui dit-il tout bas en lui montrant le plastron, que je consens à cette importunité. Non, ils ne m'assassineront pas; leur plan est changé; c'est autrement qu'ils me feront mourir.

Puis, poussant un soupir, il se leva et sortit.

La reine avait tout vu, quoiqu'elle ne pût entendre; mais, quand Louis XVI fut sorti :

— Que vous disait donc le roi? demanda-t-elle.

Madame Campan hésitait à répondre.

— Oh! dites, s'écria la reine, ne me cachez rien. Je suis résignée à tout.

Madame Campan ne crut pas devoir faire plus longtemps à sa maîtresse un secret de ce qu'elle désirait savoir, et lui dit tout.

— Oui, oui! murmura la reine, ce sera une contrefaçon de la révolution d'Angleterre; oui, il a raison, le roi. Je commence à redouter un procès pour lui: quant à moi, je suis étrangère, ils me tueront. Mais, alors, mon Dieu! mon Dieu! que deviendront mes pauvres enfants?

La reine se renversa en arrière, et les larmes et les sanglots s'échappèrent à la fois de ses yeux et de sa poitrine.

Madame Campan voulut alors lui donner un antispasmodique; mais la reine repoussa sa main.

— Les maux de nerfs, dit-elle, c'est la maladie des femmes heureuses. J'en ai eu parfois, du temps de mon bonheur; mais, depuis que je suis malheureuse, je me porte bien.

Madame Campan, à son insu, lui avait fait faire un corset plastronné dans le genre du gilet du roi; mais, quelque prière qu'on lui adressât, elle ne voulut point en faire usage.

— Si les factieux m'assassinent, dit-elle, ce sera un grand bonheur pour moi : ils me délivreront d'une existence bien douloureuse.

Ces craintes d'assassinat n'étaient point dénuées de raison. Pendant toute la fin du mois de juin et une partie du mois de juillet, madame Campan ne se coucha pas. Une nuit, vers deux heures du matin, les deux femmes étant seules, madame Campan assise près du lit de la reine, elles entendirent marcher doucement dans le corridor qui régnait le long de l'appartement et qui était fermé à clef aux deux extrémités. Madame Campan sortit alors pour appeler le valet de chambre; il entra aussitôt dans le corridor, et la reine et madame Campan entendirent le bruit de deux hommes qui se battaient.

Alors, la reine se jeta dans les bras de sa fidèle amie.

— Oh! quelle existence! s'écria-t-elle; des outrages le jour! des assassins la nuit!

— Qu'est-ce que c'est? Qui y a-t-il? demanda madame Campan au valet, qui était d'une force athlétique.

— C'est un scélérat que je connais et que je tiens, madame, répondit celui-ci.

— Lâchez-le! cria la reine, ouvrez-lui la porte; il venait pour m'assassiner, il sera porté en triomphe demain par les jacobins.

Sur cet ordre réitéré deux fois, le valet de chambre jeta cet homme dehors.

C'était un garçon de toilette du roi, qui avait pris la clef du corridor dans la poche de Sa Majesté, et qui, sans doute, essayait de pénétrer chez la reine pour l'assassiner.

Le lendemain, M. de Septeuil fit changer toutes les serrures de l'appartement du roi; madame Campan en fit autant pour celui de la reine.

Ce fut vers cette époque que madame Campan eut connaissance de l'armoire de fer.

Voici quelques détails sur le fait assez ténébreux de cette fameuse armoire :

On se rappelle ce serrurier, compagnon de forge de Louis XVI, et que l'on nommait Gamain.

Depuis l'invasion du 6 octobre, époque à laquelle le roi avait quitté Versailles, Gamain était resté dans cette ville et n'était point venu le voir aux Tuileries, où il pensait que le roi n'avait guère le temps de s'occuper de serrurerie.

Gamain se trompait, comme on va voir.

Le 21 mai 1792, tandis qu'il était dans sa boutique, un homme à cheval s'arrêta devant sa porte et l'appela par son nom. Le déguisement de cet homme (il était vêtu en

roulier) ne l'empêcha point de le reconnaître : c'était un nommé Durey, que le roi avait pris pour aide de forge.

Il venait, au nom du roi, prier Gamain de passer aux Tuileries. Il devait, pour qu'il ne fût point vu, le faire passer par les cuisines.

Mais Gamain était un infâme gueux, chez lequel l'ingratitude était le moindre vice.

Le roi était malheureux ; il avait peur de se compromettre ; il refusa de partir pour Paris.

Dans la même journée, Durey revint. Même insistance de sa part, descendant jusqu'à la prière ; même refus de celle de Gamain.

Le lendemain, Durey reparut ; il apportait un billet de la main du roi. Le roi, dans ce billet, priait son ancien compagnon de venir lui donner un coup de main pour un ouvrage difficile.

Cette fois, l'amour-propre du maître serrurier fut flatté ; il s'habilla à la hâte, prit congé de sa femme et de ses enfants, sans leur dire où il allait, et partit pour Paris, leur promettant d'être de retour avant la nuit.

Durey conduisit Gamain aux Tuileries. C'était chose assez difficile, au reste, que d'introduire le maître serrurier sans qu'il fût vu. Le château était gardé comme une prison ; ils entrèrent par les communs et finirent par arriver jusqu'à l'atelier du roi.

Durey laissa Gamain seul et alla annoncer son arrivée à son royal apprenti.

Pendant ce moment de solitude, Gamain remarqua une porte en fer nouvellement exécutée, avec une serrure

bénarde, forgée fort habilement en apparence, et une petite cassette toute en fer, avec un ressort caché, que, tout habile qu'il était, Gamain ne put découvrir au premier coup d'œil.

Sur ces entrefaites, Durey revint avec le roi.

— Eh bien, mon pauvre Gamain, dit Louis XVI frappant familièrement sur l'épaule du maître serrurier, il y a longtemps que nous ne nous sommes vus, n'est-ce pas?

— Oui, sire, répondit Gamain; j'en suis fâché, certainement; mais j'ai dû, par prudence autant pour vous que pour moi, suspendre mes visites qui étaient mal interprétées. Nous avons l'un et l'autre des ennemis qui ne cherchent qu'à nous nuire. Voilà pourquoi, sire, j'ai d'abord hésité hier à me rendre à vos commandements [1].

— Hélas! oui, dit le roi; les temps sont bien mauvais, et je ne sais comment tout cela finira.

Puis, reprenant sa gaieté et montrant au maître serrurier la porte et la cassette :

— Que dis-tu de mon talent? ajouta-t-il. C'est moi seul qui ai terminé ces travaux en moins de dix jours. Je suis ton apprenti, Gamain!

Gamain remercia le roi, qui, le regardant en face, lui dit :

— Gamain, j'ai toujours eu confiance en toi, et la preuve, c'est qu'aujourd'hui je n'hésite pas à mettre dans tes mains le sort de ma personne et de ma famille.

Le serrurier regarda Louis XVI d'un air étonné.

1. Textuel dans la relation de Gamain.

— Viens, continua le roi.

Et, sur cette invitation, marchant devant, il le conduisit d'abord dans sa chambre à coucher, puis dans un couloir sombre qui communiquait de son alcôve à la chambre du dauphin.

Là, Durey alluma une bougie, et, par ordre du roi, leva un panneau de la boiserie, derrière lequel Gamain aperçut un trou rond, ayant deux pieds de diamètre à son ouverture.

Puis, comme Louis XVI remarquait l'étonnement de Gamain :

— J'ai fait, dit-il, cette cachette pour y serrer de l'argent ; c'est Durey qui m'a aidé à percer le mur, et qui va en jeter les graviers dans la rivière ; maintenant, il faut fermer l'ouverture avec cette porte de fer ; je ne sais quel moyen employer pour terminer cette opération. Voilà pourquoi je t'ai envoyé chercher, et tel est le service que j'attends de toi.

Gamain se mit aussitôt à l'œuvre : il repassa toutes les parties de serrurerie qui n'avaient point de jeu ; il façonna la clef à la forge de manière à la rendre tout à fait différente des clefs ordinaires en fer, rétablit les gonds et la gâche dans la maçonnerie aussi solidement que le permettaient les précautions qu'il était obligé de prendre pour éteindre le bruit du marteau. Pendant tout ce travail, le roi l'aidait de son mieux, le suppliant à tout instant de frapper plus doucement et surtout de se dépêcher, ayant peur d'être surpris dans ce travail, qui dura jusqu'à la fin du jour. Le travail achevé, la clef fut mise dans la petite

cassette de fer, et cette cassette cachée sous une dalle, à l'extrémité du corridor.

On n'avait point besoin de clef pour fermer la serrure de l'armoire, les pênes jouaient d'eux-mêmes lorsqu'on poussait la porte de fer sur ses gonds.

Laissons maintenant parler Gamain lui-même; nous reprendrons plus tard son odieuse déposition où nous l'abandonnons cette fois.

« J'avais travaillé sans relâche pendant huit heures, la sueur me coulait du front à larges gouttes; j'étais impatient de me reposer, et j'éprouvais une défaillance par la faim, car je n'avais rien pris absolument depuis mon lever. Je m'assis une minute dans la chambre du roi, qui m'offrit lui-même un siége, en s'excusant de la peine qu'il m'avait donnée. Il me pria de vouloir bien compter avec lui deux millions de doubles louis, que nous divisâmes en quatre sacs de cuir. Tandis que, par complaisance, je me prêtais à faire des comptes qui ne relevaient pas de mon état de serrurier, je vis Durey transportant des liasses de papiers que je jugeai destinées à être mises dans l'armoire secrète. En effet, l'argent n'était qu'un prétexte pour détourner mon attention, et je suis certain que les papiers seuls furent cachés.

» Le roi me proposa de souper au château avant de partir; mais je refusai par un sentiment de fierté qui s'indignait à l'idée de manger peut-être avec des valets; en outre, j'avais hâte de revoir ma femme et mes enfants; je n'acceptai pas davantage l'offre qu'on me fit de me reconduire à Versailles : je craignais la livrée du roi et je me

défiais de Durey. Pourquoi m'avait-on dissimulé le véritable usage de l'armoire de fer?

» Lorsque j'allais me retirer, la reine entra tout à coup par la porte masquée qui se trouvait au pied du lit du roi : elle tenait à la main une assiette chargée d'une brioche et d'un verre de vin; elle s'avança vers moi qui la saluais avec étonnement, parce que Louis XVI m'avait assuré que la reine ignorait la fabrication de l'armoire.

» — Mon cher Gamain, me dit-elle avec la voix la plus caressante, vous avez chaud, mon ami; buvez ce verre de vin et mangez ce gâteau; cela vous soutiendra du moins pour la route que vous allez faire.

» Je la remerciai, tout confus de cette prévoyance pour un pauvre ouvrier comme moi; je vidai le verre à sa santé; elle me laissa remettre ma cravate et mon habit, que j'avais quittés pour travailler plus commodément; la brioche restait dans l'assiette, que la reine avait déposée sur un meuble; je la glissai dans ma poche au moment où le roi vint prendre congé de moi et m'exprimer encore sa reconnaissance.

» — Je rapporterai au moins cette brioche à mes enfants, pensai-je en moi-même.

» Je sortis des Tuileries à la nuit close; il était environ huit heures du soir. »

Voilà ce que raconte Gamain, voilà la portion de son récit qui se rapporte à la fameuse armoire de fer.

Ce qui reste, ce dont nous ne voulons pas salir notre plume en le transcrivant, ce que Gamain garda un an sans le dire, mais ce qu'il vint déclarer à la Convention, lors du

procès du roi, c'est que cette brioche était pétrie avec de l'arsénic, c'est que la reine était une empoisonneuse!

Oh! pauvre femme, oh! malheureuse reine, tu vois bien que tu avais raison de ne pas craindre l'assassinat : on pouvait faire contre toi plus que de t'assassiner!

Ce fut de cette armoire de fer, découverte après le 10 août sur la dénonciation de ce même Gamain, lequel oublia alors de parler de son empoisonnement, que le roi, au commencement de juillet, donna connaissance à madame Campan.

Voici à quelle occasion :

Après avoir écouté l'ingratitude, écoutons le dévouement : l'un nous consolera de l'autre.

« Sa Majesté avait encore, sans compter l'argent courant de son mois, cent quarante mille francs en or. Elle voulait m'en remettre la totalité, mais je lui conseillai de garder quinze cents louis, une somme un peu forte pouvant d'un moment à l'autre lui être nécessaire. Le roi avait une quantité prodigieuse de papiers, et avait eu malheureusement l'idée de faire construire très-secrètement, par un serrurier qui avait travaillé près de lui plus de dix ans, une cachette dans un corridor intérieur de son appartement; cette cachette, sans la dénonciation de cet homme, eût été longtemps ignorée; le mur, dans l'endroit où elle était placée, était peint en larges pierres, et l'ouverture se trouvait parfaitement dissimulée dans les rainures brunes qui formaient la partie ombrée de ces pierres peintes; mais, avant même que le serrurier eût dénoncé à l'Assemblée ce que l'on a appelé depuis l'armoire de fer, la

reine avait su qu'il en avait parlé à quelques gens de ses amis, et que cet homme, auquel le roi, par habitude, accordait une trop grande confiance, était un jacobin. Elle en avertit le roi et l'invita à remplir un grand portefeuille de tous les papiers qu'il avait le plus d'intérêt à conserver, et à me le confier; elle l'engagea en ma présence à ne rien laisser dans cette armoire, et le roi, pour la tranquilliser, lui répondit qu'il n'y avait rien laissé. Je voulus prendre le portefeuille et l'emporter dans mon appartement; il était trop lourd pour que je pusse le soulever. Le roi me dit qu'il allait le porter lui-même; je le précédai pour lui ouvrir les portes. Quand il eut déposé le portefeuille dans mon cabinet intérieur, il me dit seulement :

» — La reine vous dira ce que cela contient.

» Rentrée chez la reine, je le lui demandai, jugeant par les paroles du roi qu'il était nécessaire que je fusse instruite.

» — Ce sont, me répondit la reine, des pièces qui seraient des plus funestes pour le roi si on allait jusqu'à lui faire son procès; mais ce qu'il veut sûrement que je vous dise, c'est qu'il y a dans ce même portefeuille un procès-verbal d'un conseil d'État, dans lequel le roi a donné son avis contre la guerre. Il l'a fait signer par tous les ministres, et, dans le cas même de ce procès, il compte que cette pièce serait très-utile.

» Je demandai à qui la reine croyait que je dusse confier ce portefeuille.

» — A qui vous voudrez, me répondit-elle, vous êtes seule responsable; ne vous éloignez pas du palais, même

dans vos mois de repos. Il y a des circonstances où il serait très-utile de le trouver à l'instant même. »

En effet, ce portefeuille était précieux. Voici ce qu'il contenait :

Vingt lettres de Monsieur; dix-neuf, de M. le comte d'Artois; dix-sept, de madame Adélaïde; dix-huit, de madame Victoire; une correspondance tout entière de Mirabeau, réunie à un plan de départ; enfin, ce procès-verbal signé par tous les ministres.

Il y a quelque chose de profondément triste à voir cette malheureuse famille royale faire ainsi la nuit, au milieu de ses intimes, ses dispositions de mort, prévoir l'émeute, le procès, l'assassinat; et, quelque chose qu'elle prévoie, prévoir moins que ce qui est arrivé.

De son côté, le peuple se prépare aussi, car il est mécontent. Le 20 juin a humilié la royauté sans rien rapporter à la nation. Le roi est resté plus roi sous les outrages qu'il ne l'a jamais été aux jours de sa toute-puissance; il a eu sa passion comme le Christ. On le montre au peuple comme le divin condamné, et le bonnet rouge a été la couronne d'épines du royal *Ecce Homo*.

On le sentait bien : après cette exposition, il ne manquait plus que le Calvaire.

XXVIII

Six cent mille volontaires. — *La Marseillaise.* — Le roi de Paris. — Retour de la Fayette. — Il a les honneurs de la séance. — Il propose un projet qui est refusé. — Il repart. — La fête au Champ de Mars. — Demande des fédérés. — Situation extérieure. — Luckner. — Jean Chouan. — « Dormez-vous, madame Campan ? » — Caricatures. — Le ruban tricolore. — Anecdote. — Vergniaud et Brissot à la tribune. — La patrie en danger. — La proclamation.

Mais, pendant qu'à Paris luttent deux principes, la France, abandonnée à un seul, à celui de la Révolution, se réveille, se lève et marche à la frontière. Six cent mille volontaires sont inscrits, nous l'avons dit. Nous avons les hommes; il ne manque plus que le pain, les souliers, les armes.

Mais ils vont avoir mieux que tout cela : ils vont avoir *la Marseillaise.*

Rouget de l'Isle, officier à vingt-deux ans, est en train de la composer à Strasbourg. Paroles et musique, un beau matin, éclateront ensemble. Soyez tranquille, tout cela sera prêt pour le 10 août.

Le 10 août, voyez le venir. Le roi le prépare lui-même.

Le 21 juin, le château et les jardins furent fermés de manière à ce que personne n'y pénétrât.

Le 22, le roi fait venir Pétion, et, en présence de Marie-Antoinette :

— Eh bien, monsieur, lui dit-il, Paris est-il tranquille?

— Sire, répondit le maire, tous mes renseignements annoncent le calme, et mes soins l'obtiendront.

— Cependant, monsieur, on m'a traité avec indignité. Le château n'a pas été respecté mercredi.

— Sire, les magistrats ont fait leur devoir. La foule des citoyens qui s'était empressée autour de votre personne pour lui exprimer son vœu a défilé sans se permettre aucun acte de violence.

— Taisez-vous!

— Sire, le silence que vous m'imposez ne m'empêchera point de vous répéter que les magistrats ont fait leur devoir, que j'ai fait le mien, et que je continuerai de le faire au péril de ma vie.

— Au reste, monsieur, je vous préviens que le calme de Paris est sous votre responsabilité. Retirez-vous.

C'était bien mal traiter l'homme le plus populaire de l'époque, on en conviendra; l'homme qu'on appelle le roi de Paris, le roi Pétion, quand on n'appelle plus le roi de France que M. Véto.

Le 22 au matin, paraît une proclamation. Le roi y parle en roi, comme il eût pu parler en 1789. Lisez-la dans Prudhomme, cette proclamation, et vous verrez comme elle est disséquée, analysée, rétorquée. Ce n'est pas le tout, le roi veut savoir qui a mené toute cette terrible affaire.

Gonchon, l'homme du faubourg Saint-Antoine, va le lui dire : où cela et comment? Pas tout bas, pas à l'oreille, soyez tranquille; on ne prend plus de ces précautions-là avec *Sa Majesté*, comme on appelle le pauvre roi par rail-

lerie; non, tout haut, au sein de l'Assemblée, à la face de la France, à la barbe de l'Europe.

« Législateurs, dit Gonchon, on menace de poursuivre les auteurs du rassemblement qui a eu lieu mercredi. Nous venons les dénoncer et les offrir à la vengeance de la cour : c'est nous! »

Punis donc, frappe donc, pauvre roi! Ils sont là vingt mille qui attendent et qui te défient.

Il est vrai qu'il va te venir un renfort sur lequel tu ne comptes pas.

Le 27 au soir, la Fayette arrive et descend chez M. de la Rochefoucauld.

Le 28, il se présente à l'Assemblée; que vient-il faire? pourquoi a-t-il quitté son armée? qui lui a donné congé de revenir?

Ce qu'il vient faire? Il vient régenter l'Assemblée nationale.

Pourquoi il a quitté son armée? Pour inviter l'Assemblée à poursuivre les auteurs du 20 juin.

Qui lui a donné congé de revenir? Lui, parbleu! N'est-il pas général de droit divin, tout comme Louis XVI est roi?

Aussi Guadet se lève; il demande si la guerre est finie, qu'un général quitte ainsi son poste.

Cent voix, trois cent trente-neuf contre deux cent trente-quatre, donnent raison à la Fayette.

Et le général déserteur est admis aux honneurs de la séance.

Que serait-il arrivé si, cette fois encore, l'antipathie per-

sonnelle du roi et de la reine n'avait neutralisé la bonne volonté de la Fayette?

A son arrivée, il s'était, comme toujours, adressé à la reine : on dirait d'une passion malheureuse, toujours s'offrant et toujours repoussée. Il arrivait cependant avec un plan tout à fait praticable, la réunion de l'armée de la Fayette aux royalistes et aux constitutionnels; puis on emmenait le roi à Rouen.

— Mieux vaut périr que de traiter avec l'homme qui nous a fait tant de mal! dit la reine.

Et l'appui de la Fayette, de la Fayette si fort encore au 28 juin, qu'il a cent voix dans l'Assemblée de plus que n'en a la Gironde, l'appui de la Fayette est repoussé.

Ce n'est pas tout. Une revue est demandée par la Fayette; dans cette revue, il haranguera la garde nationale, il remontera les esprits. La garde nationale est toujours fort altérée de ces harangues à l'eau tiède, comme sait si bien les faire le héros franco-américain.

La reine fait avertir Santerre et Pétion. Comprend-on Pétion et Santerre préférés par la reine à la Fayette?

Quem vult perdere Jupiter dementat!

« Jupiter aveugle celui qu'il veut perdre, « a dit l'antiquité, cette grande bavarde qui a tout dit.

La Fayette ne se tient pas pour battu; il réunit chez M. de la Rochefoucauld quelques officiers influents de la garde nationale, leur propose de marcher sur les Jacobins,

La motion est acceptée avec enthousiasme, on se réunira le soir à trois mille aux Champs-Élysées. Le soir, on n'était pas cent au rendez-vous; on ajourne le coup au lendemain; qu'a-t-on besoin d'être trois mille? On agira si l'on est trois cents; le lendemain, on n'était pas trente.

La Fayette partit le lendemain.

Cela mettait la Gironde bien à son aise.

D'ailleurs, les fédérés marseillais arrivaient à marches forcées.

Le 26 juin, le roi de Prusse fait paraître son manifeste.

Le 9 juillet, tous les ministres du roi donnent leur démission.

Le 11, l'Assemblée nationale décrète que la patrie est en danger.

Le 14 a lieu la fête au Champ de Mars; c'est pour cette fête surtout que le roi a fait faire son plastron. Pétion est le héros de la fête; Pétion, à qui le roi a, trois semaines auparavant, imposé silence et qu'il a chassé des Tuileries. « Vive Pétion! Pétion ou la mort! » c'est le cri de la journée, la journée a été faite à la plus grande gloire de Pétion.

Le 17, les fédérés viennent demander à la barre de l'Assemblée nationale la suspension du pouvoir exécutif dans la personne du roi et la mise en accusation de la Fayette.

Cette première fois, le président Vaublanc se borne à leur répondre qu'il ne faut pas désespérer du salut public.

Aussi reviennent-ils le 23.

Cette fois comme la première, ils demandent la suspension du pouvoir exécutif et, en outre, la convocation d'une conventian nationale.

Il leur est répondu que l'Assemblée applaudit à leur dévouement et à leur civisme.

Que sont donc devenues les cent voix de majorité de la Fayette, pendant les trois semaines qui viennent de s'écouler?

Le 25 paraît le fameux manifeste du duc de Brunswick : c'est le pendant de la lettre de M. de Bouillé.

Oui, la patrie est en danger, comme l'a déclaré l'Assemblée.

Car voici ce qui se passe :

A Ratisbonne, le conseil des ambassadeurs a refusé d'admettre le ministre de France.

L'Angleterre prépare un grand armement.

Les princes de l'Empire, tout en prétendant qu'ils sont neutres, reçoivent l'ennemi dans leurs places; ce qui met l'ennemi à la portée de nos frontières.

Le duc de Bade introduit les Autrichiens dans Kehl.

Strasbourg se réveille en sursaut. Un complot a été découvert, qui a voulu livrer à l'ennemi notre meilleure, notre plus forte, notre plus vigilante sentinelle.

L'Alsace tout entière demande des armes et n'en reçoit pas.

Luckner, le vieux partisan, s'est avancé dans les Flandres avec quarante mille hommes de volontaires; il a pris Courtrai, beau début, puis deux autres places encore, assez enfin pour que les partisans de la France se montrent et soient compromis; deux cent mille hommes marchent contre lui; il se retire en brûlant les faubourgs de Courtrai, ce qui était bien inutile.

Joignez à cela la guerre civile apparaissant dans le Midi et dans l'Ouest;

Dusaillant, qui se proclame lieutenant général des princes, gouverneur du bas Languedoc et des Cévennes, qui arme les paysans et qui assiége Jalès;

Jean Chouan, qui commence à siffler ses oiseaux de nuit : la Vendée s'éveille et ne se rendormira qu'en 1832;

Puis, plus terrible que tout cela, le château des Tuileries, où attend, l'œil inquiet et l'oreille tendue, l'homme pour lequel arme l'Angleterre, menace la Prusse, marche l'Autriche, s'enflamme le Midi et se soulève l'Ouest.

Et ceci n'est point une accusation vaine et sans fondement, non; du rez-de-chaussée où l'émeute peut l'atteindre trop facilement, la reine est montée au premier étage dans une pièce située entre l'appartement du roi et celui de M. le dauphin; c'est là qu'elle exige qu'on ne ferme ni volets ni persiennes, afin que soient moins longues ses longues nuits sans sommeil. Vers le milieu d'une de ces nuits, la lune, cette mélancolique visiteuse, éclaire sa chambre.

— Dormez-vous, madame Campan? dit-elle.

— Non, Votre Majesté.

— Eh bien, dans un mois, quand je reverrai cette même lune, je serai dégagée de mes chaînes et le roi sera libre.

— Ne vous abusez-vous point, madame?

— Non, tout s'émeut à la fois pour nous délivrer; j'ai l'itinéraire de la marche des princes et du roi de Prusse; tel jour, ils seront à Lille; tel jour, à Verdun; tel jour, à Paris. Oh! si seulement le roi avait plus d'énergie!

C'est ce qui désespère l'ardente Marie-Antoinette, elle qui en a trop.

— Et cependant le roi n'est pas poltron, dit-elle; il a un très-grand courage passif; mais il est écrasé par une mauvaise honte, par une défiance de lui-même qui vient de son éducation autant que de son caractère. Pour moi, je pourrais bien agir et monter à cheval; mais, si j'agissais, ce serait donner des armes aux ennemis du roi; le cri contre l'Autrichienne serait général en France, j'anéantirais le roi en me montrant.

Aussi le peuple qui avec son instinct merveilleux devine tout, le peuple qui voyait se mouvoir cet éternel foyer de conspirations, faisait-il sa guerre à lui, guerre d'insultes, de caricatures, de libelles, d'injures criées à haute voix, tracées sur les murs avec du charbon, sur les chapeaux avec de la craie. La reine ne peut plus descendre au jardin, elle est huée, il faut fermer les Tuileries; mais l'Assemblée se révolte à cette mesure : elle en a sa part, du jardin des Tuileries; la terrasse des Feuillants est à elle, la terrasse des Feuillants restera libre : seulement, on tendra un ruban tricolore d'un bout à l'autre de la terrasse.

En deçà du ruban, ce sera la terre nationale.

Au delà, ce sera Coblence.

Quiconque mettra le pied sur la terre de *Coblence* sera réputé mauvais citoyen et traité comme Foulon et Berthier.

Vous vous rappelez comme on les a traités tous deux.

Un jeune homme qui n'a pas lu la consigne, un provincial sans doute, qui ne sait pas que ce ruban tricolore est une frontière, passe en pays ennemi.

A l'instant, un flot de peuple s'amasse, et une tempête de cris le prévient de son imprudence et du danger qu'il court.

Aussitôt il ôte ses souliers, tire son mouchoir et essuie le sable des semelles.

On crie : « Bravo! Vive le bon citoyen! » et il est porté en triomphe.

L'esprit de tout un peuple est là, dans une simple anecdote comme celle que nous venons de raconter.

Tout cela indique à la Gironde que l'heure est venue et qu'elle peut demander à son tour cette déchéance dont elle a besoin.

Aussi, dès le 20 juin, Jean de Bry, au nom de la commission des Douze, fait-il un rapport sur les mesures à prendre en cas de danger de la patrie, et pose-t-il le cas où ce danger viendrait de la part du pouvoir exécutif, dont la mission est de le repousser.

C'est qu'il y a dans cette constitution qu'invoque toujours Louis XVI un article terrible.

Si le roi se mettait à la tête d'une armée et en dirigeait les forces contre la nation, *ou s'il ne s'opposait pas, par un acte formel, à une pareille entreprise qui s'exécuterait en son nom, il serait censé avoir abdiqué la royauté.* »

Vergniaud a-t-il surpris tes espérances, pauvre reine? Sait-il qu'au retour de la lune tu dois être libre? Connaît-il ces étapes marquées aux armées de la coalition de la frontière à Paris, lorsqu'il s'écrie :

« O roi! qui sans doute avez cru, avec le tyran Lysandre, que la vérité ne valait pas mieux que le mensonge,

et qu'il fallait amuser les hommes par des serments, comme on amuse les enfants avec des osselets; qui n'avez feint d'aimer les lois que pour conserver la puissance qui vous servirait à les braver, la Constitution, que pour qu'elle ne vous précipitât pas du trône, où vous aviez besoin de rester pour la détruire; pensez-vous nous abuser par d'hypocrites protestations? Pensez-vous nous donner le change sur nos malheurs par l'artifice de vos excuses? Était-ce nous défendre que d'opposer aux soldats étrangers des forces dont l'infériorité ne laissait pas même d'incertitude sur leur défaite? Était-ce nous défendre que d'écarter les projets tendants à fortifier l'intérieur? Était-ce nous défendre que de ne pas réprimer un général qui violait la Constitution, et d'enchaîner le courage de ceux qui la servaient? La Constitution vous laissa-t-elle le choix des ministres pour notre bonheur ou notre ruine? vous fit-elle chef de l'armée pour notre gloire ou notre honte? vous donna-t-elle enfin le droit de sanction, une liste civile et tant de prérogatives, pour perdre constitutionnellement l'empire? Non! non! homme que la générosité des Français n'a pu rendre sensible, que le seul amour du despotime a pu toucher... vous n'êtes plus rien pour cette constitution que vous avez si indignement violée, pour le peuple que vous avez si indignement trahi! »

Mais tout cela n'est pas encore assez clair. Le discours de Vergniaud est hypothétique.

Attendez, voici celui de Brissot; il ne laissera rien à désirer.

« Le péril où nous sommes est le plus extraordinaire qu'on ait encore vu dans les siècles passés ; la patrie est en danger, non pas qu'elle manque de troupes, non pas que ses troupes soient peu courageuses, ses frontières peu fortifiées, ses ressources peu abondantes, non. Elle est en danger, parce qu'on a paralysé ses forces. Et qui les paralysait ? Un seul homme ; celui-là même que la Constitution a fait son chef, et que des conseillers perfides faisaient son ennemi. On vous dit de craindre les rois de Hongrie et de Prusse : et, moi, je dis que la force principale de ces rois est à la cour, et que c'est là qu'il faut les vaincre d'abord. On vous a dit de frapper sur des prêtres réfractaires par tout le royaume : et, moi, je dis que frapper sur la cour des Tuileries, c'est frapper ces prêtres d'un seul coup. On vous dit de poursuivre tous les intrigants, tous les factieux, tous les conspirateurs : et, moi, je dis que tous disparaissent si vous frappez sur le cabinet des Tuileries ; car ce cabinet, c'est le point où tous les fils aboutissent, où se trament toutes les manœuvres, d'où partent toutes les impulsions. La nation est le jouet de ce cabinet.

» Voilà le secret de notre position, voilà la source du mal, voilà où il faut porter le remède. »

Le 22 juillet, on proclame la patrie en danger.

C'est la Commune qui est chargée de la proclamation ; la Commune qui se révèle comme une cinquième puissance qui, un jour, dévorera les quatre autres.

Les quatre autres, les voici dans leur ordre :

Les girondins ;

Les jacobins ;

Les cordeliers;

La cour.

C'est Sergent, le futur beau-frère de Marceau, qui donne le programme de ces fêtes; artiste médiocre, la situation le grandit. D'ailleurs, Danton, ce gigantesque émouveur, est là derrière lui qui le souffle; Sergent est une des touches de ce grand clavier, où se réveillent, sous la main du véritable procureur de la Commune, les bonnes et les mauvaises passions.

Le dimanche 22 juillet, à six heures du matin, les canons commençent à tirer; d'heure en heure, ils tonnent; un canon de l'Arsenal leur répond, ou plutôt fait écho.

Les six légions de la garde nationale se rassemblent autour de l'hôtel de ville.

Deux cortéges porteront dans Paris la proclamation.

Chacun aura en tête un régiment de cavalerie avec trompettes, tambours, musique et six pièces de canon.

Quatre huissiers marchant en tête porteront quatre enseignes, sur chacune desquelles sera écrit un mot sacré. Ces quatre mots sont :

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, CONSTITUTION, PATRIE.

Puis viendront douze officiers municipaux en écharpe.

Derrière ces municipaux, un garde national à cheval portera une grande bannière tricolore où seront écrits ces mots :

CITOYENS, LA PATRIE EST EN DANGER.

Enfin, suivront six autres pièces de canon et un détachement de la garde nationale.

Le marche sera fermée par la cavalerie.

Le génie de la Révolution lui-même aurait écrit ce programme, qu'il ne serait pas plus sombre et plus terrible.

Ce n'est pas le tout : sur chaque grande place, un amphithéâtre est élevé pour recevoir les enrôlements; des tentes sont dressées, livrant au vent leurs flammes tricolores; quatre planches couvertes d'un tapis sont posées sur des tambours; un cercle de factionnaires et deux pièces de canon protégent cette espèce d'aûtel du patriotisme ; enfin, des municipaux et six notables siégent pour écrire et donner aux enrôlés leurs certificats.

Les enrôlements se font aux chants patriotiques; la musique joue le *Ça ira* et *la Marseillaise ;* les enrôlés montent et descendent les gradins de l'amphithéâtre, en criant :

— Vive la nation !

Chacun est ému, chacun trouve cela grand comme la nation elle-même.

Seulement, un journaliste se plaint de n'avoir pas vu plus de piques.

Voyez-vous, par le grand chemin de l'esprit populaire, venir le 10 août ?

Maintenant, je vais vous le montrer dans son chemin de traverse.

XXIX

Charles Barbaroux. — Il est présenté et reçu chez madame Roland. — Cinq cents hommes qui sachent mourir. — Projet de Barbaroux. — Santerre s'y oppose. — Rixe aux Champs-Élysées. — Adresse des fédérés. — Le mont Aventin. — Directoire d'insurrection. — Difficulté d'une attaque des Tuileries. — Le faubourg Saint-Marceau au faubourg Saint-Antoine. — On délivre des cartouches. — Nouveau projet de fuite. — Idée de Grangeneuve. — Chabot recule. — La veille du 16 août. — La ville et la cour. — Lucile et madame Danton. — Terribles préparatifs. — La nuit. — La maison des tribuns et le palais des rois. — La défense. — La cornaline. — Le premier coup de feu. — Les mille louis. — Les quarante-huit sections. — Pétion aux Tuileries.

Vous rappelez-vous ce jeune homme que je vous ai fait remarquer, entrant par une porte de Paris, tandis que Dumouriez sort par l'autre?

Ce jeune homme, c'est un poëte, un tribun, un orateur; c'est un homme de tête et d'exécution.

C'est Charles Barbaroux, cette douce et charmante figure qui fait pendant à Hérault de Séchelles; Barbaroux, dont madame Roland commencera par se défier, attendu qu'il est trop beau.

Écoutez-la, la sévère patriote qui, comme elle le dit elle-même, *a toujours commandé à ses sens*, et *qui moins que personne a connu la volupté* :

« Barbaroux est léger; les adorations que les femmes sans mœurs lui prodiguent nuisent au sérieux de ses sentiments. Quand je vois ces beaux jeunes hommes trop enivrés de l'impression qu'ils produisent, comme Barba-

roux et Hérault de Séchelles, je ne puis m'empêcher de penser qu'ils s'adorent trop eux-mêmes pour adorer assez la patrie. »

Elle se trompait, la sévère Pallas : ce fut la patrie, non pas l'unique, mais la première maîtresse de Barbaroux; ce fut celle qu'il aima le mieux, puisqu'il mourut pour elle. Barbaroux avait vingt-six ans; né à Marseille, d'une famille de ces hardis navigateurs qui ont fait du commerce une poésie, il semblait descendre pour la grâce, l'idéalité, la forme, pour le profil grec surtout, de quelqu'un de ces navigateurs phocéens, qui transportèrent leurs dieux des bords du Caïque aux rives du Rhône.

De bonne heure il s'était exercé à la parole, cet art dont les hommes du Midi savent se faire à la fois une arme et une parure; puis, à la poésie, cette fleur qu'ils cueillent en se baissant; dans ses loisirs, il s'était occupé de physique, il était en correspondance avec Saussure et Marat.

Au milieu des agitations qui suivirent l'élection de Mirabeau, il fut nommé secrétaire de la municipalité de Marseille.

Aux troubles d'Arles, il prit les armes.

Député à Paris pour y rendre compte à l'Assemblée nationale des massacres d'Avignon, il ne justifia ni les bourreaux ni les victimes; il dit la vérité, simple, terrible, cruelle comme elle était. Les girondins le remarquèrent; c'étaient de véritables artistes que les girondins; ils aimaient le beau et le grand : ils attirèrent Barbaroux à eux et le présentèrent à madame Roland, c'était présenter l'Imagination à la Sagesse.

Roland était encore au ministère, pauvre comme auparavant, plus pauvre, peut-être; il demeurait rue Saint-Jacques, sous les toits. Roland était en correspondance avec Barbaroux, il le connaissait par lettres avant de le connaître personnellement.

Madame Roland le reçut, et elle n'en revenait point en comparant ce beau jenne homme, en apparence si léger, à ces lettres si pleines de sagesse.

« Il s'attacha à mon mari, dit-elle; nous le vîmes davantage après notre sortie du ministère. Ce fut alors que, raisonnant du mauvais état des choses et de la crainte du triomphe du despotisme dans le nord de la France, nous formions le projet d'une république dans le Midi.

» — Ce sera notre pis aller, me répondit en souriant Barbaroux. Mais les Marseillais arrivés ici me dispenseront d'y recourir. »

Il connaissait bien ses compatriotes, ce jeune envoyé de Marseille.

Ils étaient en route, en effét, marchant sur Paris, ayant entrepris comme une simple étape cette route de deux cent vingt lieues.

N'avait-il pas écrit tout simplement de Paris avec un laconisme antique :

« Envoyez-moi cinq cents hommes qui sachent mourir ! »

Rebecqui, son compatriote, les avait choisis lui-même alors, et les lui avait envoyés.

C'étaient de vieux soldats que ces jeunes gens; ils étaient du parti français d'Avignon, et ils s'étaient battus à Tou-

louse, à Nimes, à Arles; par conséquent, ils étaient faits déjà à la fatigue et au sang.

Rebecqui avait profité de la permission de les choisir et les avait pris partout, âpres marins, durs paysans, mains noircies par le goudron ou durcies par le travail, visages brûlés par le sirocco d'Afrique ou par le mistral. On les appelait des brigands; et, en effet, au fur et à mesure qu'ils avançaient dans le Nord avec leurs yeux flamboyants, leur barbe noire, leur ceinture rouge, leur langage étrange et qu'on ne comprenait pas, on dut s'épouvanter à leur aspect. Ceux-là, certes, n'arrivaient pas laves refroidies au grand cratère de la Révolution; Paris n'en était qu'à l'enthousiasme : ils en étaient, eux, au vertige.

Ce qui les soutenait surtout dans leur route, ce qui faisait plus que de les soutenir, ce qui les grisait, c'était cette *Marseillaise*, cet hymne né dans le Nord, qui, d'un coup de ses larges ailes, avait traversé la France, et était allé s'abattre dans le Midi.

Dans leur bouche, *la Marseillaise* avait changé d'esprit, comme les mots avaient changé d'accent; composée pour être un chant de fraternité, elle était devenue un chant d'extermination et de mort.

Qui a fait de *la Marseillaise* l'épouvante de nos mères? Les Marseillais.

Barbaroux, qui les attendait, comme il avait dit à madame Roland, Barbaroux alla au-devant d'eux à Charenton. Il fondait de grandes espérances sur ces cinq cents hommes, l'enthousiaste envoyé des Bouches-du-Rhône; il voulait les faire recevoir par quarante mille Parisiens; ces

quarante mille Parisiens marcheraient à l'hôtel de ville, entraîneraient l'Assemblée, passeraient sur les Tuileries comme une trombe, comme un ouragan, comme une faux ; sous leurs pieds disparaîtrait la dernière trace du despotisme, et, sur cette place battue comme une aire, on fonderait la république.

Rêve d'enfant, d'enthousiaste, de poëte, pour la réalisation duquel on comptait sur Santerre !

Santerre promit, mais Santerre se garda bien de tenir.

Dès le lendemain de leur arrivée, les Marseillais se heurtèrent à un obstacle, plus qu'à un obstacle, à une rixe. Il y avait festin patriotique aux Champs-Élysées; à deux pas du festin se tenaient les grenadiers des Filles-Saint-Thomas, cette garde royaliste de Louis XVI qui l'avait constamment défendu, et notamment au 20 juin. On commença par s'injurier; des injures, on passa aux coups. Les Marseillais avaient l'avantage d'être une nation, ils foncèrent sur leurs ennemis comme des sangliers. Au premier coup de boutoir, les grenadiers furent culbutés; ils avaient heureusement pour eux une retraite, les Tuileries; le pont tournant s'abaissa devant eux, se releva devant les Marseillais; les fuyards trouvèrent un asile dans les appartements du roi, les blessés furent soignés par les blanches mains des femmes de la cour.

Les fédérés, Marseillais, Bretons, Dauphinois, etc., formaient un corps de cinq mille hommes : c'était beaucoup, non point à cause du nombre, mais à cause de l'esprit, esprit unique, esprit révolutionnaire en avant même de l'esprit parisien.

Dès le 17 juillet, ils avaient envoyé une adresse à l'Assemblée; ils lui parlaient comme on ne lui avait point parlé encore.

« Vous avez déclaré la patrie en danger, mais ne la mettez-vous pas en danger vous-mêmes en prolongeant l'impunité des traîtres? Poursuivez la Fayette; *suspendez le pouvoir exécutif;* destituez les directoires de département; renouvelez le pouvoir judiciaire. »

C'était bien hardi à cinq mille provinciaux de venir ainsi dicter leurs conditions à l'Assemblée nationale.

Aussi passa-t-elle à l'ordre du jour.

Sept jours après, un festin leur est donné sur l'emplacement de la Bastille, encore tout couvert de ruines. Remarquez que c'est toujours là que le peuple de Paris se rassemble : la Bastille, c'est le mont Aventin de la moderne Rome.

Là, on décrète un directoire d'insurrection.

Voyez si les hommes sont bien choisis : Santerre, Alexandre, Fournier l'Américain, Westermann et Lazowski.

Le comité décide qu'on s'emparera de l'hôtel de ville, ce qui ne sera pas difficile, attendu que Pétion en ouvrira les portes, et Manuel et Danton les fenêtres; on marchera sur les Tuileries, on enlèvera le roi *sans lui faire de mal*, et on le mettra à Vincennes.

Mais le comité avait trop compté sur Pétion; arrivé à trois heures du matin, il disperse les convives. Il n'est pas temps.

On parlait beaucoup de l'attaque des Tuileries; mais, à tout prendre, ce n'était pas chose si facile qu'on se le fi-

gurait, que d'attaquer et de prendre les Tuileries. Le 20 juin avait été une surprise, une escalade, un coup de main; mais, depuis ce jour-là, les Tuileries avaient été fortifiées et avaient reçu garnison.

Si nos lecteurs veulent jeter les yeux sur un plan topographique du temps, ils se rendront compte de la difficulté.

Au lieu de la cour immense où parade aujourd'hui la garde nationale, le terrain qu'elle occupe présentait trois petites cours divisées d'une façon à peu près égale. Ces trois cours s'appelaient, celle du pavillon de Flore, la cour des Princes, celle du milieu, la cour des Tuileries, celle qui confine de nos jours à la rue de Rivoli, la cour des Suisses.

Ces trois cours étaient fermées de murs et non de grilles.

Ces murs, percés de jours qu'il était facile de transformer en meurtrières, offraient un premier rempart à la garnison. Si ce premier rempart était forcé, la garnison se retirait, non-seulement dans la portion des Tuileries qui faisait face, mais encore dans les bâtiments latéraux.

Les patriotes engagés dans ces cours étaient pris alors entre trois feux.

Quant à la garnison, elle était nombreuse et aguerrie. Jamais le roi n'avait été si bien gardé, car jamais il n'avait été si hautement prévenu.

D'abord il avait les gardes nationaux royalistes qui étaient en bon nombre et fort ardents, — on l'a vu par la rixe des Champs-Élysées; — puis les restes de la garde constitutionnelle, puis les chevaliers de Saint-Louis, la

noblesse française, ainsi qu'ils s'intitulaient; puis les Suisses, milice fidèle, qui vendait son sang, mais qui livrait loyalement sa marchandise.

Or, un échec devant les Tuileries, c'était le triomphe de la royauté sur le peuple; c'était l'abaissement de l'Assemblée nationale devant la cour.

Aussi, tout en marchant en avant, tout en demandant la déchéance, tout en proclamant la patrie en danger, la Gironde hésitait-elle parfois.

C'était lors de ces hésitations, c'était pendant le silence qu'elles amenaient qu'on entendait le bruit sourd des sapes souterraines.

Le 3 août, le faubourg Saint-Marceau envoie à la section des Quinze-Vingts.

— Frères du faubourg Saint-Antoine, marcherez-vous avec nous, si nous marchons? demande-t-il.

— Nous marcherons, répond le faubourg Saint-Antoine.

Le 4 août, Carra réunit le directoire insurrectionnel au *Cadran-Bleu*, et écrit le plan de l'insurrection.

Le 4, Barbaroux fait, de son côté, un plan avec ses Marseillais; seulement, il l'oublie dans sa veste d'été, et l'envoie à la blanchisseuse avec cette veste.

Ce plan fait, deux Marseillais vont à la mairie; ils y trouvent Sergent et Panis, deux vigoureux patriotes aussi, mais pas de la taille de ceux qui leur arrivent. Que demandent ces deux jeunes gens? De la poudre et des balles.

Sergent et Panis commencent par refuser.

— Des cartouches, ou je me brûle la cervelle, dit l'un d'eux.

Et il tire un pistolet de sa poche, l'arme et l'approche de son front.

Il allait se tuer, le fou, quand Sergent l'arrête d'une main, et de l'autre signe l'ordre de délivrer les cartouches.

Panis et Sergent ont joué leurs têtes, mais voilà les Marseillais armés.

Le 5, on apprend que la cour a fait venir les Suisses de Courbevoie, et que, pendant la nuit, ils sont entrés au château avec un billet de Pétion.

Dans la soirée, le bruit d'un projet de fuite se répand.

En effet, rien de plus facile que de fuir. Qui empêche le roi de sortir la nuit par le pont tournant avec ses Suisses et ses gentilshommes? Il montait à cheval et gagnait Rouen; n'était-il pas attendu en Normandie depuis le 27 juin?

Les six mille fédérés déclarèrent qu'ils allaient cerner le château.

Le 8, on propose l'accusation de la Fayette, et l'Assemblée déclare qu'il n'y a pas lieu.

Ainsi, l'Assemblée recule.

C'est alors que Grangeneuve a une idée : il va trouver Chabot.

— Je me promènerai ce soir tout seul sur le quai des Tuileries, lui dit-il ; tu me rencontreras, et tu me brûleras la cervelle; demain, on accusera la cour, on marchera sur les Tuileries, et la révolution sera faite, ayant coûté le sang d'un seul homme.

Chabot accepte, engage sa parole à Grangeneuve; mais, le soir, le cœur lui manque. Grangeneuve se trouve seul au rendez-vous: il se promène toute la nuit, attendant son meurtrier, et rentre chez lui le matin, désespérant du salut de la patrie.

Le 9 est une journée de doute et d'hésitation.

Marat est convenu avec les Marseillais qu'en cas de non-réussite, ils l'emmèneront avec eux, déguisé en charbonnier.

Barbaroux, lui, ne se sauvera pas; si le coup manque, il a du poison sur lui et il s'empoisonnera.

Robespierre n'était pas mêlé au mouvement; seulement, il se tenait prêt à en profiter; il demanda une entrevue à Barbaroux et à Rebecqui.

— En cas de réussite, hasarda-t-il, ne serait-il pas bon de jeter d'avance les yeux sur un homme populaire qui pût diriger la Révolution?

Rebecqui comprend.

— Pas plus de dictateur que de roi! s'écrie-t-il.

Et il sort avec Barbaroux, laissant Robespierre, qui va se cacher immédiatement pour ne reparaître que le 12.

La cour, de son côté, continue de prendre ses mesures pour la défense; dans la journée du 9, la galerie du Louvre est coupée, des madriers de chêne entrent publiquement par le pont tournant et sont employés à blinder les fenêtres.

Une dernière proposition de fuite est faite à la famille royale dans la journée du 9. Mais la reine refuse obstinément; elle courra les chances d'un combat.

Les forces des Tuileries sont remises à trois chefs éprouvées : les Suisses sont commandés par M. Maillardoz; les gentilshommes, par M. d'Hervilly; les gardes nationales, par Mandat.

Un corps de garde nationale posté à l'hôtel de ville, un autre au pont Neuf, laisseront passer les factieux; puis, tandis que les Suisses les attaqueront de face, ils leur couperont la retraite, et les écraseront par derrière.

On n'était pas sûr du moment, on avait cru que ce serait pour le dimanche 5; le dimanche 5 passé, on crut que ce serait pour le dimanche 12.

Cependant on se tenait prêt. Le 8, Lucile, la femme de Camille Desmoulins, était revenue de la campagne; c'est par elle qu'on sait ce que firent Camille, Danton et Fréron, dans la nuit du 9 au 10, et une de ses lettres donne la mesure du trouble où étàient ces grands meneurs, qui, la chose terminée, se vantèrent tous de l'avoir faite.

Camille et sa femme avaient eu des Marseillais à dîner Après le diner, ils allèrent chez Danton.

La jeune femme pleurait, l'enfant était hébété; Danton était résolu, Lucile était prise d'un accès nerveux et riait malgré elle.

— Mon Dieu ! ma chère, lui dit madame Danton, est-il possible que vous riiez ainsi en pareille circonstance?

— Hélas ! répondit la jeune femme, il en est toujours ainsi de moi, quand je dois beaucoup pleurer le soir.

Il faisait un temps magnifique; on se promena dans la rue; des sans-culottes passèrent en criant :

— Vive la nation !

Puis, des troupes à cheval, silencieuses, menaçantes.

Lucile eut peur.

— Allons-nous-en, dit-elle à madame Danton.

Et ce fut au tour de celle-ci de rire.

Cependant, à force d'insister sur le danger qu'elle craignait, Lucile finit par faire partager sa crainte à son amie.

En rentrant, les deux femmes rencontrèrent madame Danton la mère.

— Vous ne tarderez pas à entendre sonner le tocsin, lui dit Lucile.

Revenue chez elle, elle vit que chacun s'armait. Camille avait son fusil de garde national ; alors, la prophétie de la pauvre Lucile se réalisa. Elle s'enfonça dans l'alcôve et se mit à pleurer. Cependant elle n'osait réprimander tout haut son mari, à cause de ceux qui étaient là, et qui l'eussent appelée mauvaise patriote. Enfin, elle saisit un moment où Camille était seul, se jeta à son cou et le supplia de ne point sortir.

— Sois tranquille, lui dit Camille, je ne quitterai pas Danton.

Fréron entra, il était très-déterminé.

— Ma foi, dit-il, les choses vont si mal, que je suis las de la vie, et que je suis décidé à me faire tuer.

Alors, on apporta des cartouches ; Lucile se sauva dans le salon, qui était sans lumière, afin de ne point voir tous ces apprêts.

Camille Desmoulins, Danton et Fréron partirent. Lucile resta seule et alla s'asseoir près d'un lit, anéantie, écrasée, mourante.

Bientôt Danton rentra et se jeta sur ce lit : il n'avait pas l'air fort empressé et ne paraissait pas beaucoup compter sur la journée du lendemain. Trois fois on vint le chercher; il sortait, mais il rentrait presque aussitôt. Enfin, comme minuit approchait, il partit pour la Commune. Lucile resta de nouveau seule, à genoux près de la fenêtre; elle était tout en larmes et cachée dans son mouchoir. Le tocsin sonnait aux Cordeliers, et elle se balançait machinalement aux vibrations monotones de la cloche. Danton revint; les nouvelles se succédaient tantôt bonnes, tantôt mauvaises, plutôt mauvaises que bonnes; le tocsin ne *rendait pas*.

Ce fut alors que Lucile comprit qu'il était question de marcher sur les Tuileries; elle faillit s'évanouir. Heureusement Camille rentra, et s'endormit sur son épaule. Madame Danton semblait se préparer à la mort de son mari. Le matin, on tira le canon; elle jeta un cri, pâlit, se laissa aller et s'évanouit.

Le 2 septembre devait la tuer tout à fait.

La nuit était belle et doucement éclairée.

Nous avons dit ce qui se passait dans la maison des tribuns; voyons ce qui se passait, à cent pas de là, dans le palais des rois.

Là aussi, des femmes priaient et pleuraient, plus abondamment peut-être qu'ailleurs; car les yeux des princes ont été faits pour contenir une plus grande quantité de larmes.

Ces femmes étaient la reine et madame Élisabeth.

Elles écoutaient au balcon, et chaque vibration de ce

tocsin retentissait dans leur âme; mais ce que l'on avait dit chez Camille, on le disait aux Tuileries aussi; les rassemblements avaient peine à se former, les faubourgs semblaient engourdis.

Cette nouvelle rassura un peu les pauvres femmes; et, tandis que les Suisses, silencieux, se rangeaient dans les cours comme des murailles d'hommes, elles allèrent se reposer toutes vêtues dans un cabinet des entre-sols; sur la route, elles rencontrèrent le roi. La reine voulut alors l'entraîner avec elle pour le revêtir du gilet plastronné que lui avait fait faire madame Campan, mais il refusa.

— Cela est bon, dit-il, pour me préserver de la balle ou du poignard d'un assassin un jour de cérémonie; mais, dans un jour de combat, où tous mes amis s'exposent pour moi, ce serait une lâcheté que de ne pas m'exposer autant que mes amis.

Sur ces mots, le roi quitta les deux femmes, pour rentrer dans son appartement et s'enfermer avec son confesseur.

Un officier de l'état-major venait de lui communiquer le plan de défense que le général Viomesnil avait préparé. Ce même officier s'approcha des femmes de la reine, et, s'adressant à madame Campan :

— Mettez dans vos poches, dit-il, vos bijoux et votre argent; nos dangers sont inévitables, nos moyens de défense nuls; ils ne pourraient se trouver que dans la vigueur du roi, et c'est la seule vertu qui lui manque.

Pendant ce temps, madame Élisabeth se dégageait de quelques vêtements afin de se coucher un peu plus à son

aise sur un canapé; elle ôta de son fichu une épingle de cornaline et la montra à madame Campan. C'était une pierre gravée; la gravure représentait une touffe de lis avec une légende.

— Lisez, dit madame Élisabeth.

Madame Campan s'approcha d'une lumière et lut :

Oubli des offenses, pardon des injures.

— Je crains bien, dit la princesse, que cette maxime n'ait peu d'influence parmi nos ennemis; mais elle ne doit pas nous en être moins chère.

Les deux princesses essayèrent d'abord de dormir; mais, comme elles ne pouvaient en venir à bout, elles appelèrent près d'elles madame Campan.

A peine madame Campan était-elle assise à leurs pieds, qu'un coup de fusil retentit dans les cours et les fit bondir toutes trois.

— Hélas! dit la reine en se levant, voilà le premier coup de feu, et ce ne sera malheureusement pas le dernier!... Montons chez le roi.

Elles trouvèrent le roi assez tranquille; la reine s'étonnait de cette tranquillité; voici à quoi elle tenait :

Dans les premiers jours d'août, grand nombre de royalistes avaient fait offrir de l'argent à la famille royale. M. de la Ferté, intendant des Menus, avait apporté mille louis. M. Augier, beau-frère de madame Campan, avait fait offrir par sa femme un portefeuille contenant pour cent mille écus d'effets. Ces deux offres, et beaucoup d'autres plus ou moins considérables, avaient été refusées. Cependant la

reine revint sur les mille louis de M. de la Ferté, et les lui fit prendre par madame Campan pour compléter *une somme que le roi devait donner.*

Cette somme que le roi devait donner fut donnée en effet, et voici comment :

Madame Élisabeth avait trouvé un homme qui se chargeait, disait-il, de gagner Pétion pour une somme de deux cent mille livres. Pétion, gagné, devait venir au château, et, en parlant au roi, tenir pendant deux secondes au moins son index posé sur son œil droit.

Le roi avait fait donner l'ordre à Pétion de se rendre au château, et le roi l'attendait.

De deux choses l'une : ou Pétion était acheté, et on l'avait pour ami au lieu de l'avoir pour ennemi, et alors le mouvement était moins à craindre; ou Pétion n'était point acheté, et on le gardait pour otage; dans l'un ou l'autre cas, comme on voit, tout espoir n'était pas perdu.

Et puis on avait négocié avec Danton; Danton avait reçu, disait-on, cinquante mille francs d'à-compte. Ce bruit était tellement répandu, qu'on lui attribua son inaction pendant la nuit du 10 août, inaction que nous avons consignée en rendant compte de ce qui s'était passé chez la femme de Camille Desmoulins.

Il est vrai que nulle part on ne trouve la preuve que l'inaction de Danton ait tenu à cette cause.

Cependant une nouvelle arriva sur ces entrefaites, qui n'était pas de nature à rassurer le roi. La question de la déchéance avait été portée devant les sections; et quarante-sept sur quarante-huit avaient voté la déchéance.

En outre, ne trouvant point, à ce qu'il paraît, la Commune assez patriote, elles avaient nommé chacune trois commissaires pour se réunir à elle et sauver la patrie.

Tel était le mandat que les commissaires avaient reçu : des moyens qu'ils devaient employer, il n'en était pas question.

Le mandat était d'autant plus illimité.

Différents émissaires, comme on le comprend bien, avaient été envoyés dans les faubourgs Saint-Marceau et Saint-Antoine : ils revenaient et rapportaient des nouvelles.

Celui qui rentra vers minuit et demi annonça qu'il avait vu le faubourg Saint-Antoine désert, et cependant illuminé ; les quelques individus que l'on apercevait dans les rues se glissaient sans bruit de maison en maison ; c'étaient évidemment des meneurs qui s'assuraient par eux-mêmes si les soldats du peuple étaient prêts.

En tout cas, les espions annonçaient l'attaque pour la nuit, ou, tout au moins, pour le point du jour.

A minuit et demi, on annonça M. Pétion.

On avait bon espoir que l'affaire des deux cent mille francs était faite ; Pétion, la veille, avait demandé vingt mille francs au département pour renvoyer les Marseillais.

Or, les Marseillas, c'était l'avant-garde des masses qui devaient se porter sur le château.

Cependant les Marseillais n'étaient point partis.

Cette fois, on ne fit point faire antichambre à Pétion ; au contraire, on lui dit que le roi l'attendait.

Mais, pour arriver jusqu'au roi, il lui fallut traverser les rangs de la garde nationale, des Suisses, et de ce que l'on appelait les chevaliers du poignard.

Néanmoins, on savait que le roi attendait le maire de Paris, et, à part les noms de traître et de Judas qui lui furent un peu crachés à la figure tandis qu'il montait les escaliers, tout se passa assez bien.

XXX

Plaintes de Mandat à Pétion. — Le roi attend. — Il est la victime d'un escroc. — Pétion prisonnier. — Mot d'un officier suisse. — Mandat à l'hôtel de ville. — Les sectionnaires à la Commune. — Le coup de pistolet. — La Commune brûle ses vaisseaux. — Santerre, commandant de la garde nationale. — Le roi se montre à ses défenseurs. — Ridicule. — M. de Mailly. — Vive le roi! vive la nation! — Revue manquée. — Ouvrez à la noblesse de France! — Rœderer et Boissieux. — Mandat fils repousse l'insulte faite à son père. — Rixe sanglante. — Rœderer en présence de la reine.

Le roi attendait Pétion dans cette même chambre où le roi, comme il l'avait dit lui-même, lui avait si vertement lavé la tête le 21 juin; ce soir-là, une sortie pareille de la part de Louis XVI eût été plus grave.

A la porte, Mandat arrêta Pétion; Mandat était commandant de la garde nationale, comme nous l'avons dit; c'était lui qui l'avait disposée en deux grands corps qui devaient fermer la retraite aux faubourgs, tandis que les Suisses feraient leur sortie.

— Ah! c'est vous, monsieur Pétion? lui dit-il. Pourquoi donc les administrateurs de la police de la ville ont-ils

distribué des cartouches aux Marseillais? Pourquoi, moi, Mandat, pour chacun de mes hommes, n'ai-je reçu que trois cartouches?

Pétion était d'une nature fort flegmatique; il regarda Mandat avec son calme habituel.

— D'abord, dit-il, on n'en a pas fait demander davantage des Tuileries.

C'était vrai : le roi, qui se défiait fort de la garde nationale, avait fait distribuer quarante cartouches à chaque Suisse, et trois seulement à chaque garde national.

— Mais, moi, dit Mandat, moi, je vous ai fait demander de la poudre!

— Vous avez demandé de la poudre, c'est vrai; mais vous n'êtes pas en règle pour en avoir.

— C'était à vous à m'y mettre, en règle, dit Mandat, puisque l'ordre doit émaner de vous.

Heureusement pour Pétion, une voix dit en ce moment :

— Le roi attend.

On s'ouvrit, et Pétion passa.

Il causa avec le roi, et ne comprit pas grand'chose à la conversation; le roi, en effet, parlait comme il devait parler à un homme qui avait reçu deux cent mille francs. Pétion ouvrait de grands yeux, mais ne portait pas le moins du monde son index à son œil; on se rappelle que c'était le signe par lequel il devait indiquer au roi qu'il pouvait compter sur lui.

Le roi avait donc été trompé; un habile escroc avait empoché les deux cent mille francs.

Restait le second moyen : retenir Pétion en otage.

Le roi n'osa point faire une violence directe au maire de Paris ; mais, en le conduisant jusqu'à la porte de son cabinet :

— Ne vous éloignez pas, monsieur, lui dit-il ; j'aurai encore à causer avec vous.

C'était dire à ceux qui étaient là : « Je vous confie M. Pétion, ne le laissez pas partir. »

Ceux qui étaient là comprirent parfaitement, et enveloppèrent Pétion.

Heureusement pour lui, Mandat n'y était plus ; appelé à l'hôtel de ville pour rendre compte des mesures prises par lui pour la sûreté de Paris, il n'avait pu désobéir à cet ordre.

Mais les visages de ceux qui restaient n'étaient pas rassurants ; en outre, on était fort serré dans ces chambres, on étouffait.

Pétion écarta tout ce monde en disant :

— Pardon, messieurs, il est impossible de rester ici, je voudrais prendre l'air.

On avait bonne envie de le retenir dans cette chambre, cependant on ne l'osa point. Il prit le premier escalier venu ; cet escalier le conduisit au jardin.

C'était une prison plus grande et plus aérée, voilà tout, mais aussi exactement fermée que la première.

Un homme l'avait suivi, c'était Rœderer, le procureur-syndic du département ; il lui donna le bras, et tous deux se promenèrent sur la terrasse qui longeait le palais.

Cette terrasse était éclairée par une ligne de lampions.

Des gardes nationaux, — dans quelle intention? elle était mauvaise, à coup sûr! — des gardes nationaux vinrent et éteignirent les lampions, particulièrement ceux qui étaient dans le voisinage de Rœderer et de Pétion.

Cette fois, Pétion ne put s'empêcher de manifester son inquiétude. Il avait près de lui un officier suisse, M. de Salis-Lizers; sans doute, ce brave homme avait l'ordre de le surveiller, car, s'approchant de lui et lui touchant le bras :

— Soyez tranquille, monsieur Pétion, lui dit-il, je vous promets que celui qui vous tuera mourra un instant après, et de ma main.

Pétion aurait pu répondre comme Triboulet : « S'il vous était égal que ce fût un instant auparavant; » mais l'air du temps n'était point à la plaisanterie.

Pétion ne répondit rien et gagna une autre partie du jardin éclairée par la lune : c'était celle de la terrasse des Feuillants, alors bornée, non point comme aujourd'hui par une grille, mais par un mur de huit pieds de haut percé de trois portes, deux petites et une grande.

Ces trois portes étaient non-seulement fermées, mais encore barricadées; c'étaient particulièrement les grenadiers des Filles-Saint-Thomas et de la Butte-des-Moulins qui les gardaient.

Pendant que Pétion faisait cette sombre promenade, s'asseyant de temps en temps, causant avec le même calme, en apparence du moins, que s'il ne courait aucun danger, le ministre de la justice, M. Dejoly, descendit deux ou trois fois, lui disant :

— Monsieur, le roi vous demande.

— Dites au roi que je vais avoir l'honneur de me rendre à ses ordres, répondait Pétion.

Et Pétion ne bougeait pas.

Cette chambre *où l'on étouffait* lui avait causé de trop vives inquiétudes pour qu'il s'y hasardât de nouveau.

Cependant, soit qu'on se doutât que Pétion était prisonnier, soit qu'il eût trouvé moyen de le faire dire à l'hôtel de ville, on fit prévenir l'Assemblée de la situation du maire, et, n'ayant point d'autre moyen de le tirer des Tuileries, les quelques membres qui s'étaient rassemblés au bruit du tocsin décrétèrent que Pétion paraîtrait à la barre.

Un huissier vint le prévenir qu'il était attendu à l'Assemblée.

Pétion, demandé par le roi, demandé par l'Assemblée, se hâta, comme on le comprend bien, d'opter pour l'Assemblée. Précédé d'un huissier, personne n'osa lui fermer le passage.

Sa voiture resta dans la cour pour le représenter.

La seule autorité populaire demeurée au château était Rœderer

Mandat, nous l'avons dit, était parti pour l'hôtel de ville.

Le malheureux commandant avait eu autant de peine à se décider à quitter les Tuileries que Pétion en avait eu à se décider à y venir. Tous deux savaient, en abandonnant le centre qui leur était propre, qu'ils couraient à un danger.

Mandat ne devait pas s'en tirer aussi heureusement que venait de le faire Pétion. Il sentait comme de vagues pré-

sages de mort; son fils, enfant de douze ans, les sentit aussi, car il ne voulut pas quitter son père. Sans doute, si Mandat eût su la terrible modification apportée à la Commune, si l'adjonction que les sections venaient de lui faire eût été connue de Mandat, il ne se fût pas rendu à la municipalité; mais il l'ignorait, et s'y rendit. Les hommes, d'ailleurs, ont leur destin qui les pousse.

Mandat gagna l'hôtel de ville par les quais; il n'avait près de lui, comme nous l'avons dit, que son fils et un seul aide de camp.

Au pont Neuf, il chercha en vain son artillerie; il s'informa et apprit qu'un ordre du procureur de la Commune, Manuel, l'avait éloignée.

Il eût dû retourner aux Tuileries; un mauvais esprit lui souffla de continuer son chemin : il entra à l'hôtel de ville.

Presque toute l'ancienne Commune avait disparu pour faire place à la nouvelle, c'est-à-dire aux commissaires des sections. Ce sont des figures inconnues et sévères qui attendent Mandat.

Aux Tuileries, il interrogeait; ici, il va être interrogé. A peine est-il entré, que les questions se pressent.

— Par quel ordre as-tu doublé la garde du château?

— Par l'ordre du maire.

— Où est cet ordre?

— Aux Tuileries, où je l'ai laissé.

— Pourquoi as-tu fait marcher les canons?

— Parce que j'ai fait marcher le bataillon, et que, quand le bataillon marche, les canons le suivent.

— Où est Pétion?

— Il était au château quand je l'ai quitté.

— Prisonnier?

— Non, car il causait avec le roi.

En ce moment, on apporte une lettre que l'on dépose sur la table du conseil général.

Mandat voit cette lettre et la reconnaît pour être de lui.

Cette lettre ordonnait au bataillon de service, posté par Mandat à la place de Grève, d'attaquer en flanc et par derrière l'attroupement qui se porterait au château.

Dès lors, Mandat est un ennemi déclaré pour tous ces hommes qui ont préparé ce mouvement que Mandat a donné ordre de combattre.

Le conseil décide que Mandat sera conduit à l'Abbaye.

En signifiant ce jugement à Mandat, on dit que le président fit de la main à la foule un de ces signes que la foule sait malheureusement trop bien interpréter.

Sur la première marche du perron de l'hôtel de ville, un coup de pistolet casse la tête à Mandat.

Cependant il n'est pas mort et essaye de se relever; vingt coups de sabre et de baïonnette donnés à la fois en finissent avec lui.

Dès lors, la Commune a brûlé ses vaisseaux : ce que n'a pas osé faire la cour, elle l'a fait, elle.

Santerre est nommé commandant général à la place de Mandat.

Son premier ordre est de battre la générale.

Il était quatre heures du matin quand Mandat fut assassiné. Son fils, qui se jeta sur son corps, fut foulé aux pieds, mais épargné. Cependant l'aide de camp, qui atten-

dait au coin du quai, partit au galop, et, sans s'arrêter, vint, avec la précision et le trouble d'un témoin oculaire, annoncer aux Tuileries cette mauvaise nouvelle.

Le roi et la reine la surent des premiers.

La reine sortit alors de la chambre du roi, pâle, défaite, les yeux rouges jusqu'à la moitié des joues, et, s'adressant aux quelques intimes qui étaient là :

— Voilà de bien tristes nouvelles, dit-elle : M. Mandat, qu'on avait mandé à l'hôtel de ville, sous prétexte de lui donner des ordres, vient d'être assassiné, et l'on promène sa tête au bout d'une pique !

Ces promenades de têtes étaient fort à la mode à cette époque, et précédaient toujours, terribles, de plus terribles événements.

On apprit bientôt la nomination de Santerre. En même temps, et sur tous les points, le tocsin redoubla : c'était la fièvre universelle qui se traduisait par ce battement de bronze.

Ces nouvelles, en pénétrant dans la chambre du roi, l'avaient surpris dans un assoupissement où sans doute il avait cherché quelque force contre la fatigue qu'il allait avoir à supporter et les dangers qu'il allait courir.

Un des trois chefs sur lesquels reposait la défense du château lui faisait défaut. On remplaça Mandat par M. de la Chesnaye. Mais justement cette mort nécessitait de promptes mesures. La garde nationale et les Suisses furent appelés à leur poste, et chacun s'y rendit avec le plus grand ordre. L'intérieur, les escaliers et les vestibule fu-

rent garnis, les postes des cours furent divisés, les canons furent mis en batterie.

On donna alors au roi le conseil de se montrer à ses défenseurs tant du dedans que du dehors.

Il y a des hommes qui réussissent mal à tout ce qu'ils font dans les grandes circonstances : c'était le malheur de Louis XVI; il était, cette nuit-là, vêtu d'un habit violet, habit de deuil pour les rois, et avait conservé sa coiffure de la veille; seulement, il s'était couché, comme nous l'avons dit, et un côté de sa frisure était complétement aplati. Joignez à cela des yeux gros, rouges, presque hébétés, les muscles de sa bouche distendus et palpitant de mouvements involontaires, et vous jugerez du pauvre effet que dut produire le malheureux roi.

Joignez à cela encore M. de Mailly, qui croit le moment venu de relever la situation par un effet pathétique et qui vient se jeter aux pieds du roi, agitant son épée et jurant d'une voix tremblante de mourir, lui et les gentilshommes qu'il représente, pour le petit-fils de Henri IV.

Il se trompait, le moment était mal choisi pour en appeler aux souvenirs monarchiques : ce n'était pas le petit-fils de Henri IV que la garde nationale venait défendre, c'était le roi qui avait fait serment à la Constitution.

Aussi, en réponse aux quelques cris de *Vive le roi!* qui répondirent à la harangue de M. de Mailly, entendit-on éclater comme un tonnerre le cri de *Vive la nation!*

A cinq heures du matin, le roi ayant traversé ses appartements, comme nous venons de le dire, l'effet fut le même, peu pittoresque; aussi excita-t-il un médiocre enthou-

siasme; quelques cris de *Vive le roi !* retentirent, mais produisirent un effet plus fatal que si le silence avait été gardé; car de tous côtés les gardes nationaux, et surtout les canonniers, répondirent à ce cri par celui de *Vive la nation !*

Alors, on poussa le roi à descendre dans la cour royale; le roi sembla n'avoir pas de volonté à lui, mais, comme un automate, recevoir l'impulsion d'une volonté étrangère; cette impulsion, qui la donnait? La reine, la reine toujours forte et qui n'avait pas dormi, elle !

Mais, au lieu d'entraîner à lui les dissidents, le pauvre roi, en s'approchant, sembla venir exprès pour leur montrer combien peu de prestige la royauté qui tombe laisse au front de l'homme, quand cet homme n'a pour lui ni le génie ni la force. Les cris de *Vive le roi !* furent bientôt étouffés par le cri de *Vive la nation!* Puis, comme les royalistes insistaient :

— Non! non ! crièrent les patriotes, non, nous ne reconnaissons pas d'autre maître que la nation.

Et le roi, presque suppliant, leur répondait :

— Oui, mes enfants, la nation et votre roi, qui ne font et ne feront jamais qu'un.

C'était tout ce que pouvait supporter le roi ; il s'attendait à un triomphe, c'était presque une défaite anticipée. Il remonta chez lui tout essoufflé, rentra dans sa chambre et se jeta dans un fauteuil. La reine était restée debout, elle regardait son mari et pleurait en silence, de colère sans doute, car ses larmes séchèrent vite, et elle détourna la tête.

En rentrant, le roi avait été presque insulté; des canonniers avaient quitté leur poste, et étaient venus lui mettre le poing sous le nez; ils avaient été écartés par MM. de Salvert et de Brigs; mais, en rentrant, madame Campan le dit elle-même, le roi était pâle comme s'il avait cessé d'exister.

— Tout est perdu! avait dit tout bas la reine à madame Campan; le roi n'a montré aucune énergie, et la revue a fait plus de mal que de bien.

Est-il nécessaire de dire maintenant de quoi pleurait la reine? Oui, car nous nous trompions peut-être en disant que c'est de colère qu'elle pleurait.

Il fallait remonter le moral de toute cette garnison abattue par cette revue, qui, comme la reine le disait, avait fait plus de mal que de bien.

Ce fut M. d'Hervilly qui tenta d'opérer cette résurrection par un coup de théâtre.

Les principales personnes du château étaient alors réunies dans la salle de billard, qui attenait à la chambre où était la famille royale.

Tout à coup M. d'Hervilly cria :

— Huissier, ouvrez à la noblesse de France!

Ceux qui se trouvaient dans la salle de billard, il y avait beaucoup de femmes, montèrent sur les banquettes les plus élevées pour voir passer cette troupe si pompeusement annoncée.

M. d'Hervilly, un brave gentilhomme qui se fit tuer plus tard à Quiberon, et qui fit tout ce qu'il put pour se faire

tuer aux Tuileries, M. d'Hervilly marchait le premier, l'épée à la main.

Mais il était arrêté que, ce jour-là, toutes les choses sur lesquelles on comptait devaient manquer leur effet. Ce défilé de la noblesse fut grotesque; la plupart des gentilshommes étaient non-seulement mal armés, mais encore armés d'une façon ridicule. M. de Saint-Souplet, par exemple, l'écuyer du roi, s'était partagé avec un page les deux fragments d'une paire de pincettes rompues, et chacun d'eux portait sur son épaule ce fragment avec la même gravité qu'il eût porté un fusil; un autre page, un pistolet de poche à la main, en appuyait le bout sur l'épaule de celui qui le précédait, lequel le priait avec instance de vouloir bien chercher à son arme un autre point d'appui; d'autres, enfin, avaient des épées et des poignards, quelques-uns des espingoles.

L'apparition de cette troupe, qu'on avait tenue cachée jusque-là, produisit le plus mauvais effet et sur les Suisses, et sur la garde nationale; sur les Suisses, parce que M. Pfyffer lui-même, dans son récit des actes du régiment de la garde suisse au 10 août, dit qu'ils ne pouvaient, armés comme ils l'étaient, qu'embarrasser la défense; sur la garde nationale, parce qu'elle crut, après ce qui venait de se passer dans la cour, que cette petite troupe de gentilshommes était appelée en défiance d'elle.

Aussi, M. de Rœderer et M. de Boissieux, voyant ce mauvais résultat, résolurent-ils d'essayer d'arrêter la désertion qui commençait à se mettre dans les rangs de la garde nationale, en la rappelant à ce qu'ils croyaient son

devoir. Ils ceignirent leur écharpe tricolore et visitèrent les postes, lisant la proclamation qui était conçue en ces termes :

« Soldats, un attroupement va se présenter; il est enjoint à nous, officiers de la loi, par le décret du 3 octobre, de requérir la garde nationale, et à vous, troupe de ligne, de vous opposer à cet attroupement et de repousser la force par la force. »

Cette proclamation produisit quelque effet : des gardes nationaux qui n'avaient pas encore chargé leur fusil le chargèrent; quelques canonniers en firent autant de leurs pièces, mais un grand nombre s'y refusa en disant :

— Oseriez-vous bien nous commander de tirer sur nos frères?

Alors, un officier suisse, l'aide-major Glutz, proposa de s'emparer de ces canons, en faisant observer qu'un canon n'est pas un observateur qui reste neutre dans une bataille, mais, au contraire, un acteur qui, s'il n'est pas ami, devient ennemi; il proposa donc d'enlever les pièces à des canonniers qui venaient de refuser de les charger.

On crut impolitique de suivre ce conseil.

Cependant des hommes aussi opposés d'opinion ne pouvaient rester impassibles en face les uns des autres : les gendarmes, les gardes nationaux et les canonniers patriotes commencèrent à provoquer les royalistes, les appelant : « Messieurs les grenadiers royaux, » disant qu'il n'y avait, parmi les grenadiers des Filles-Saint-Thomas, que des hommes vendus à la cour, et ajoutant :

— Décidément, cette canaille de Mandat n'a envoyé au château que des aristocrates.

On ignorait encore dans les rangs de la garde nationale que Mandat fût mort.

Son fils aîné, — nous avons vu que le plus jeune l'avait suivi à l'hôtel de ville, — son fils aîné, qui avait servi dans la garde constitutionnelle, était parmi les royalistes; il ne put entendre maltraiter ainsi son père; il s'élança vers celui qui avait tenu le propos; une rixe s'ensuivit, et peut-être allait-il en être du fils comme du père, lorsque Weber, le valet de chambre de la reine, secondé par quelques grenadiers de Saint-Roch, s'élança au secours du jeune homme, qu'ils tirèrent des mains de ses adversaires et qu'ils firent entrer sous le vestibule.

Cette querelle, en dessinant plus sincèrement les deux partis, amena la défection d'une portion de la garde nationale, et surtout des canonniers, qui, ne pouvant emporter leurs pièces, pour les rendre inutiles du moins, y enfoncèrent de force des boulets sans poudre, opération qui les mettait momentanément hors de service.

Cette désertion ne tarda point à être reportée à la reine, qui, ayant vu les efforts tentés par Rœderer pour maintenir les soldats à leur poste, crut avec justice qu'elle pouvait se fier à lui et le fit appeler.

Rœderer monta.

La reine avait voulu lui parler seul et en tête-à-tête; en conséquence, elle l'attendait dans l'appartement d'un valet de chambre du roi, nommé Thierry; elle était seule, assise près de la cheminée et le dos tourné à la fenêtre.

M. Dubouchage, ministre de la marine, entra avec lui et se tint à l'écart.

XXXI

La reine prévoit sa chute. — Opinion de Rœderer pour la sûreté du roi. — M. Dubouchage. — La reine discute les moyens de défense. — Les ministres Dejoly et Champion députés à l'Assemblée. — Ils reviennent la mort dans le cœur. — Le château imprenable. — Belle réponse de Rœderer. — Les canonniers refusent de marcher. — On demande la déchéance du roi. — La reine provoque la résistance de Louis XVI. — Les deux pistolets. — Allons à l'Assemblée! — Halte dangereuse. — « A bas Véto! à bas l'Autrichienne! » — L'homme à la perche. — Entrée dans la salle de l'Assemblée. — Discours du roi. — On entend le bruit du canon et de la fusillade.

La reine commençait à passer de l'exaltation au découragement ; pour la première fois, peut-être, au murmure lointain des masses marchant sur les Tuileries, elle mesurait la force du peuple et la faiblesse de la royauté, et, encore sur le faîte vacillant de la colonne du haut de laquelle elle allait tomber, elle comprenait la hauteur de sa chute.

C'était enfin le moment terrible où l'homme passe du songe, encore plein de vagues espérances, à la réalité sombre et désespérée.

— Eh bien, monsieur?... dit-elle en s'adressant à Rœderer, interrogeant sans donner un but positif à son interrogation.

— La reine m'a fait l'honneur de m'appeler? répondit Rœderer.

— Oui, monsieur; vous êtes un des premiers magistrats

de la ville, et je voulais avoir votre avis en cette circonstance.

— Mon avis, madame, et je vais vous le dire avec la franchise d'un homme convaincu, est que le roi est perdu s'il reste aux Tuileries.

— Qu'en voulez-vous donc faire? demanda la reine effrayée.

— Le conduire dans le seul asile qui, aujourd'hui, soit pour lui inviolable : dans le sein de l'Assemblée nationale.

Malgré le respect que lui inspirait la présence de la reine et quoiqu'il ne fût point interrogé, Dubouchage, loyal comme un gentilhomme et franc comme un marin, s'avança.

— Mais, monsieur, dit-il, vous proposez de mener le roi à son ennemi.

— L'Assemblée est moins l'ennemie du roi que vous ne le pensez, répondit Rœderer; et la preuve, c'est que, dans son dernier vote monarchique à propos de la Fayette, quatre cents de ses membres ont voté contre l'accusation, et deux cents seulement pour. D'ailleurs, je ne choisis point parmi les partis à prendre : un seul reste, et je le propose.

La reine hésitait : son orgueil s'était flatté d'un combat dans lequel la cour aurait été victorieuse.

— Mais, monsieur, dit-elle, nous ne sommes pas encore tout à fait dépourvus de défenseurs.

— Voulez-vous, avant de prendre une résolution, connaître les forces dont vous pouvez disposer?

— Oui, tentons un dernier effort de ce côté.

— Eh bien, faites appeler M. de la Chesnaye.

M. de la Chesnaye, on se le rappelle, était le successeur du malheureux Mandat.

M. de la Chesnaye, appelé, fut introduit.

— Monsieur, lui demanda la reine, tous vos hommes sont-ils à leur poste, et vous croyez-vous des forces suffisantes pour soutenir le siége du château?

— Oui, madame; car, heureusement, par sa disposition naturelle, le château se défend lui-même d'un coup de main; le Carrousel est même suffisamment gardé. Mais, ajouta-t-il d'un ton de mauvaise humeur, je ne vous cacherai pas que les appartements sont pleins de gens inconnus qui circonviennent le roi, et dont la présence offusque et aigrit la garde nationale.

— La garde nationale a tort, répondit la reine d'un ton piqué; ces hommes sont des amis sûrs.

— Eh bien, madame, dit Rœderer, sauf à en revenir plus tard à ma première proposition, essayez d'un terme moyen : que le roi écrive à l'Assemblée et lui demande assistance.

— Le roi écrire à ces hommes? Jamais! dit la reine.

— Eh bien! alors, que deux ministres se rendent à l'Assemblée, et la prient, au nom du roi, d'envoyer des commissaires au château.

Ce dernier parti fut adopté. On envoya MM. Dejoly et Champion, qui sortirent à l'instant même pour accomplir leur mission.

Ils trouvèrent l'Assemblée délibérant sur la traite des nègres.

Ils exposèrent l'objet de leur ambassade; l'Assemblée écouta en bâillant : elle venait de passer la nuit et avait envie de dormir ; puis elle passa à l'ordre du jour.

Les membres délibérants étaient soixante à peine.

Cependant le danger croissait, et MM. Champion et Dejoly tardaient à revenir.

Rœderer et les membres du Département qui se trouvaient avec lui près du roi résolurent d'aller eux-mêmes à l'Assemblée; mais, dans la cour du manége, ils rencontrèrent les deux ministres qui revenaient la mort dans le cœur.

Il n'y avait pas à espérer que Rœderer et ses collègues obtinssent plus de l'Assemblée que n'avaient obtenu les deux ministres; un seul événement pouvait tirer les représentants de leur torpeur : c'était la présence du roi lui-même, et le roi ne voulait pas venir, ou plutôt la reine ne voulait pas que le roi vînt.

Rœderer et ses collègues résolurent de tenter un nouvel effort sur la garnison; ils descendirent dans les cours qu'ils avaient déjà visitées; mais, dès le pied du grand escalier, les canonniers les arrêtèrent.

— Messieurs, dirent-ils aux membres du Département, nous venons de recevoir l'ordre positif de tirer ; mais sur qui tirerons nous? est-ce sur nos frères?

— Messieurs, répondit Rœderer, vous êtes ici pour défendre la demeure du roi et pour repousser la force par la force; rappelez-vous vous-mêmes la proclamation que je vous ai lue. Eh bien, ceux qui tireraient sur vous ne seraient plus vos frères, et il me semble que vous pourriez bien tirer sur ceux-là.

La réponse était un peu subtile; aussi les canonniers invitèrent-ils Rœderer à aller la redire aux autres gardes nationaux pour savoir s'ils s'en contenteraient.

Les membres du gouvernement entrèrent dans la cour du milieu, c'est-à-dire dans ce qu'on appelait la cour Royale.

L'aspect en était formidable.

Sur toute la largeur de la cour, des marches du vestibule, devant lequel étaient rangées cinq pièces de canon, jusqu'à la porte du Carrousel, que ces cinq pièces de canon menaçaient, s'étendaient deux lignes de soldats : l'une composée de gardes nationaux; l'autre, de Suisses. Ces deux lignes, soutenues par une garnison mise dans chacun des petits bâtiments auxquels elles s'adossaient, devaient prendre les agresseurs entre deux feux ; et il était évident que, si rien n'était changé à ces dispositions, que si l'état moral des troupes se soutenait, le château était imprenable.

Mais cet état moral était loin de répondre à l'aspect physique. Au moment où Rœderer commençait d'exhorter la garde nationale, les canonniers s'éloignèrent pour ne pas, entendre, ce qu'il disait. Un d'eux cependant resta à sa pièce, et, lorsque Rœderer eut fini :

Mais, si l'on tire sur nous, demanda-t-il, vous qui parlez, serez-vous là ?

— Oui, messieurs, répondit Rœderer, j'y serai, et non pas derrière vos pièces, mais devant, afin que, si quelqu'un doit périr dans la journée, je périsse le premier pour la défense des lois.

— Nous y serons tous! s'écrièrent d'un seul élan tous les membres du Département.

Aussitôt le canonnier déchargea sa pièce, en répandit la poudre à terre, et éteignit la mèche en mettant le pied dessus.

Si belle que fût la harangue de Rœderer, elle pâlit devant cette action muette mais expressive.

La loi brisait son arme pour ne pas en frapper le peuple.

En même temps, Rœderer entend frapper à coups redoublés à la porte de la cour Royale.

Il s'avance vers cette porte, et ordonne d'ouvrir.

Au reste, les portiers n'avaient pas besoin de cet ordre. Plusieurs des assaillants, qui déjà emplissaient le Carrousel, s'étaient hissés sur la muraille, et, de là, faisaient de la propagande avec les gardes nationaux de l'intérieur.

Sur l'ordre de Rœderer, la porte s'ouvrit.

Ce fut un grand jeune homme pâle, mince, exalté, furieux, qui se présenta. Il était officier des canonniers de l'insurrection.

— Que demandez-vous? s'informe Rœderer.

— Je demande passage pour moi et les miens.

— Pourquoi voulez-vous passer ?

— Pour aller bloquer l'Assemblée. Nous avons douze pièces de canon. Pas une ne tirera si l'on fait ce que nous voulons.

— Et que voulez-vous?

— La déchéance du roi.

— La chose est grave, répond Rœderer, et mérite qu'on

délibère sur elle. Retirez-vous. Je vous ferai part de la délibération.

Et la porte se referme sur la multitude, dont les yeux, plongeant par l'ouverture, ont pu, pendant un instant, examiner les préparatifs formidables faits pour la recevoir.

L'heure est suprême. Quelques minutes vont décider des destins du royaume et peut-être de la vie du roi.

Aussi la reine l'a compris. Le dauphin et madame Royale, éveillés et habillés dès six heures du matin, sont près d'elle avec madame Élisabeth et la princesse de Lamballe; le dauphin est insouciant et gai comme un enfant; madame Royale, qui a déjà quatorze ans, verse ses premières larmes, qui devaient être suivies de tant de larmes.

La reine, le roi, les enfants royaux et les deux princesses étaient dans la galerie des Carraches quand Rœderer remonta.

Rœderer raconta ce qu'il avait vu.

Alors, la reine jeta un long regard sur cette foule qui l'entourait; regard qui allait jusqu'au fond des cœurs chercher tout ce qui pouvait y rester de dévouement. Puis, muette, pauvre femme, elle ne sait plus que dire; elle lève son enfant dans ses bras, elle le montre aux officiers de la garde nationale, aux officiers suisses, aux gentilshommes. Ce n'est plus la reine qui demande un trône pour son héritier, c'est la mère en détresse qui, au milieu des débris du navire qu sombre, demande la vie pour son enfant, et qui, par un dernier effort, le soulève au-dessus des flots.

Aussi, à cette vue, des cris, non plus d'enthousiasme,

mais de douleur, partent de tous côtés. Ceux qui sont là se précipitent aux pieds de la reine, baisent le bas de sa robe, lui demandent de bénir leurs armes, et jurent de mourir pour elle. Elle se retourne vers le roi. Au milieu de toute cette foule qui a sa passion, et qui exprime cette passion par un cri, par un geste, par une larme, le roi est le seul impassible; peut-être cette impassibilité est-elle du courage. C'est un dernier espoir qui passe par le cœur de la reine; elle saisit deux pistolets à la ceinture de M. Maillardoz, le commandant des Suisses.

—Allons, sire, dit-elle en les présentant au roi, voici l'instant de vous montrer ou de périr au milieu de vos amis.

Ce mouvement de reine avait porté l'exaltation à son comble. Chacun, bouche béante, haleine suspendue, attendait la réponse du roi. Un roi, beau, jeune, brave, qui, l'œil ardent, la lèvre frémissante, se fût jeté, l'épée à la main, au milieu du combat, pouvait tout changer, peut-être.

On attendait, on espérait!

Le roi prit les pistolets des mains de la reine et les rendit à M. Maillardoz.

Puis, se retournant vers M. Rœderer :

— Vous dites donc, monsieur, que je dois me rendre à l'Assemblée? dit-il.

—Sire, répondit Rœderer en s'inclinant, c'est mon avis.

— Allons, messieurs, dit le roi, il n'y a plus rien à faire ici.

Ces mots tranchèrent cette grande filière si puissamment tendue par l'aspect de la reine.

L'enthousiasme redevint purement et simplement du dévouement.

Seulement, une grave question se présentait. Cette reine, si adorée des royalistes, était d'autant plus impopulaire partout ailleurs qu'au château.

Allait-elle suivre le roi à l'Assemblée?

Le roi avait tranché la question en disant : *Allons!* et en faisant signe à la reine de venir.

Rœderer n'osa séparer ces deux conjoints du malheur; mais il se refusa à emmener toute autre personne.

Alors la reine, prit le dauphin dans ses bras, et, usant de son dernier pouvoir pour donner un dernier ordre :

— Venez, dit-elle à madame de Lamballe et à madame de Tourzel.

C'était dire à tous les autres : « Je vous abandonne. »

Madame Campan attendait à la sortie du cabinet du roi par lequel la reine devait passer; la reine l'aperçut.

— Attendez-moi dans mon appartement, dit-elle ; je viendrai vous rejoindre, ou je vous enverrai chercher pour aller je ne sais où.

Puis, s'inclinant vers elle, la reine murmura ces paroles que bien souvent déjà elle lui avait dites :

— Oh! une tour au bord de la mer!

Les femmes, abandonnées ainsi, restèrent terrifiées.

Au bas de l'escalier, le roi s'arrêta.

— Mais, dit-il, que vont devenir toutes les personnes qui sont restées là-haut?

— Sire, rien ne sera plus facile pour elles que de nous

suivre, répondit Rœderer; elles sont en habit de ville, et passeront dans le jardin.

— C'est vrai, dit le roi.

Puis, s'arrêtant :

— Cependant, monsieur, il me semble qu'il n'y a pas grand monde au Carrousel.

— Sire, douze pièces de canon et l'avant-garde; dans une heure, tout Paris sera descendu.

— Allons, répéta pour la seconde fois le roi.

Aussitôt, M. de Salis-Lizers fit former les troupes en bataillon carré autour de la famille royale, et l'on traversa diagonalement le jardin.

En ce moment la porte qui donnait sur les Tuileries près du café de Flore fut forcée. C'était une masse de peuple qui, sachant que la famille royale se rendait à l'Assemblée, se précipitait dans le jardin.

Un homme, auquel se ralliait toute cette bande, portait, sanglante bannière, la tête de Mandat au bout d'une pique.

M. de Salis fit faire halte et apprêter les armes; la multitude n'était pas en force.

D'ailleurs, ceux qui venaient là, c'étaient les assassins, et, on le sait, les assassins ne sont pas braves.

Ce premier obstacle repoussé, le roi et la famille royale continuèrent leur chemin. Cependant le roi ôta son chapeau, qui était orné d'un plumet blanc, et mit le chapeau d'un garde national.

En arrivant sous les marronniers, les pieds du roi commencèrent à fouler les feuilles jaunies tombées des arbres

cette année, avant l'époque ordinaire; le roi, au bruit du froissement de ces feuilles, poussa un soupir.

Manuel avait écrit : « La royauté n'ira pas jusqu'à la chute des feuilles. » Et, pour donner raison au prophète de malheur, voilà que les feuilles tombaient deux mois avant l'époque ordinaire de leur chute.

Le roi, sans doute, se rappelait cette prédiction.

Quant au jeune dauphin, ces feuilles mortes et jaunies n'étaient pour lui qu'un jouet; il les roulait sous ses pieds, et les poussait sous ceux de sa sœur qui le suivait.

Cependant un nouvel obstacle semblait se présenter à la marche de la famille royale : c'était un groupe considérable d'hommes et de femmes qui, prévenus que le roi se rendait à l'Assemblée, attendaient sur l'escalier et sur la terrasse, qu'il fallait monter et traverser pour se rendre du jardin au manége.

Là, il n'y eut plus moyen pour les Suisses de garder leurs rangs; ils essayèrent bien, mais il se manifesta une telle rage parmi cette foule qui attendait, que Rœderer s'écria :

— Messieurs, prenez garde, vous allez faire tuer le roi!

On fit halte un instant et l'on envoya un messager prévenir l'Assemblée que le roi venait lui demander asile.

L'Assemblée envoya une députation; mais cette députation redoublait la fureur de la foule; du milieu de ses groupes menaçants on entendait sortir ces cris :

— Non, non, plus de tromperie! plus de faux serments! plus de trahison! A bas Véto! à bas l'Autrichienne! La déchéance ou la mort!

Au milieu de toute cette foule, un homme d'une stature colossale criait plus haut que les autres : « A bas, Veto! à bas, l'Autrichienne! » et cela en brandissant une longue perche dont il tâchait d'atteindre le roi.

Rœderer harangua la foule, mais inutilement; il saisit alors la perche, l'arracha des mains de son propriétaire, la brisa en deux et la jeta dans le jardin.

L'homme, tout étourdi de cet acte de vigueur, ne dit plus rien.

Il fallait franchir le passage; la reine fut tellement pressée, qu'elle perdit sa montre et sa bourse.

Madame Campan dit qu'on les lui vola, ce qui est bien possible.

Un homme s'approcha du roi; le roi craignait qu'il n'en voulût à sa vie et il essaya de le repousser; alors, avec l'accent du Midi, cet homme s'écria :

— Eh! ne craignez rien, sire, nous sommes de braves gens; seulement, nous ne voulons pas qu'on nous trahisse davantage; soyez donc bon citoyen et chassez vos calotins du château!

Pendant ce temps, le dauphin, presque étouffé, pleurait et tendait ses petits bras comme pour appeler au secours. L'homme à la perche s'élança, la reine poussa un cri : elle croyait que cet homme en voulait à la vie de l'enfant royal.

— N'ayez pas peur, dit l'homme en l'élevant au-dessus de sa tête, il ne lui sera point fait de mal.

Et effectivement, il le porta jusque dans l'Assemblée et le déposa sur le bureau des secrétaires en disant :

— Je viens de porter le fils de mes maîtres dans mes bras! vive monseigneur le Dauphin!

Au même moment, la famille royale, longtemps pressée dans le corridor étroit qu'il fallait traverser pour arriver dans la salle, entra protégée par les membres de l'Assemblée.

La reine, qui avait perdu de vue son fils, jeta un cri de joie en le retrouvant sain et sauf.

Les ministres conduisirent la reine, madame Élisabeth, madame de Lamballe et madame Royale aux siéges qu'ils occupaient dans l'Assemblée; quant au roi, il monta au siége qui lui était préparé près du président.

— Messieurs, dit le roi avant de s'asseoir et en portant ses regards un peu indécis des tribunes à l'Assemblée, je suis venu ici pour épargner un grand crime à la France; j'ai cru ne pouvoir être plus en sûreté avec ma famille qu'au milieu des représentants de la nation; je me propose de passer la journée avec vous.

Vergniaud était président.

— Sire, répondit-il, l'Assemblée a juré de mourir en soutenant les droits du peuple et les autorités constituées.

Un membre se leva.

— Messieurs, dit-il, vous savez qu'un article de la Constitution défend de délibérer en présence du roi.

L'observation était juste; l'Assemblée, après une délibération d'un instant, éluda la défense. Elle désigna au roi la loge du logographe, et qui était séparée de la salle par une grille de fer.

Le roi y passa avec sa famille.

C'était toujours sa même figure indifférente, impassible, inerte.

Cependant, comme il s'asseyait, le bruit du canon se fit entendre.

Le roi tressaillit, un éclair passa dans les yeux de la reine.

Tout n'était donc pas perdu encore, le château obéissait aux derniers ordres reçus.

Il se défendait, quoiqu'il n'eût plus rien à défendre.

XXXII

M. de Beaumetz. — Ordre de rester dans le château. — M. de Mailly commandant. — Explication du mot *Marseillais*. — La porte du château est livrée. — Témérité. — Les deux Suisses. — Les Suisses pêchés à la ligne. — Un coup de pistolet. — Feu ! — Quatre cents hommes restent sur la place. — Les canons pris par les Suisses. — Arrivée de l'armée par les quais. — « Braves Suisses, à l'Assemblée ! » — L'occasion qui passe comme l'éclair. — Les deux faubourgs font leur jonction au pont Neuf. — Dispositions de l'attaque. — On crie à la trahison. — Les cours sont forcées. — Sang-froid des Suisses. — Le feu est mis aux baraques. — Les gentilhommes se sauvent, les Suisses résistent. — Belle et sanglante retraite.

Voyons ce qui s'était passé au château après le départ du roi, ce qui s'y passait en ce moment et ce qui allait s'y passer.

Le départ du roi avait été décisif: une partie de la garde nationale avait abandonné le château, une autre partie s'était réunie aux Suisses.

Parmi ces derniers, il faut compter presque tous les grenadiers des Filles-Saint-Thomas.

Au moment où Rœderer sollicitait le roi de se rendre à l'Assemblée, M. de Gibélin s'adressant à M. de Beaumetz, qui se joignait à Rœderer pour décider le roi, lui dit :

— Monsieur, croyez-vous donc sauver les jours du roi en le conduisant à l'Assemblée ?

— Si je croyais Sa Majesté plus en sûreté ici qu'où je veux la conduire, répondit M. de Beaumetz, je me mettrais dans vos rangs afin de mourir pour elle.

Alors, un officier suisse, M. de Bachmann, secouant tristement la tête, répondit :

— Si le roi va à l'Assemblée, il est perdu !

Cependant, malgré cet avertissement, le roi était parti, laissant derrière lui neuf cent trente Suisses à peu près, trois cents gentilshommes, et autant de gardes nationaux restés fidèles.

Seulement, tout ce monde, se sentant abandonné, cherchait un chef, un centre, une voix à qui demander des ordres.

M. le capitaine Durler cherchait comme les autres ; en montant le grand escalier, il trouva sur la dernière marche M. le maréchal de Mailly, qui lui annonça qu'en partant le roi lui avait laissé le commandement du château.

— Alors, demanda M. Durler, puisque vous avez le commandement du château, quels sont les ordres ?

— *Ne pas vous laisser forcer*, répondit le maréchal.

— Vous pouvez y compter, répondit simplement M. Durler.

Et il alla porter à ses compagnons cet ordre qui était leur arrêt de mort.

En effet, l'armée de Santerre, c'est-à-dire celle de la nouvelle Commune, s'était mise en mouvement; l'avant-garde, comme l'avait dit Rœderer au roi, l'avant-garde était déjà sur la place du Carrousel.

Quand la garnison se sentit seule, abandonnée, il se produisit trois effets bien différents parmi les individus ou plutôt les corps composant cette garnison.

Les Suisses se rangèrent froidement à leur poste, en hommes qui ont un devoir à accomplir.

Les gardes nationaux, plus bruyants, mirent à la fois dans leurs dispositions plus de bruit et plus de désordre, mais une égale résolution.

Les gentilshommes, sachant qu'il s'agissait pour eux d'un combat à mort, puisqu'il y avait récidive, mirent une espèce d'ivresse fiévreuse à se trouver en contact avec le peuple, ce vieil ennemi, ce lutteur toujours vaincu, et cependant toujours grandissant depuis huit siècles.

Pendant que Durler causait avec M. de Mailly, il avait vu le portier ouvrir aux Marseillais et se sauver à toutes jambes.

Un mot à propos de ce nom de *Marseillais.*

Au 10 août, on appela Marseillais tous les fédérés; on se trompa : sur trois mille, à peu près, qui se mêlèrent à cette sanglante journée, on doit compter cinq cents Marseillais au plus.

C'étaient les cinq cents hommes sachant mourir que Bar-

baroux avait demandés à Rébecqui, et que Rébecqui lui avait envoyés.

Les Marseillais, voyant la porte ouverte, entrèrent donc comme entrent des hommes qui ont longtemps attendu et que de puissantes mains poussent par derrière; ils entrèrent en foule, en désordre, avec de grands cris, appelant les Suisses à eux, mettant leurs chapeaux au bout de leurs baïonnettes ou de leurs piques, et, sans faire attention à cette double haie de soldats s'étendant à leur droite et à leur gauche, sans remarquer les fenêtres des baraques latérales et celles du château, toutes scintillantes de fusils, ils coururent jusqu'au vestibule, devant lequel s'étendait cette ligne de cinq canons dont nous avons parlé.

A la bouche de ces canons, ils s'arrêtèrent et regardèrent enfin devant eux.

Tout le vestibule était plein de Suisses, placés sur trois de hauteur : un rang de Suisses se tenait, en outre, sur chaque marche de l'escalier, position qui donnait la facilité à six rangs de faire feu à la fois.

Il était un peu tard pour réfléchir.

C'est ce qui arrive toujours à ce brave peuple français, dont le principal caractère est d'être enfant, c'est-à-dire tantôt cruel, tantôt bon comme sont les enfants.

En voyant le danger, il se mit à rire et à plaisanter avec les Suisses. Si nous n'écrivions pas de l'histoire, chose qui exige, s'il faut en croire les historiens, une certaine bégueulerie de style, nous dirions à gaminer.

Mais les Suisses ne riaient pas, eux.

Un moment avant l'irruption, lorsque les patriotes s'é-

taient séparés des royalistes, ils avaient, en se retirant, fait appel aux malheureux soldats désignés d'avance pour la mort, numérotés pour la boucherie.

Deux Suisses, deux Vaudois, deux Français presque, avaient alors abandonné leurs rangs et étaient passés dans ceux des patriotes; mais, alors, deux coups de fusil étaient partis de deux fenêtres, et, avec une justesse incroyable, étaient venus, sans toucher personne, chercher les deux Suisses au milieu de nos rangs.

L'un d'eux avait été tué sur le coup, l'autre était blessé à mort.

Ceux qui entraient connaissaient ce détail : armés de quelques vieux fusils, de quelques mauvais pistolets et de piques, ils ne venaient pas pour attaquer; ils venaient comme viennent dans les émeutes tous ces étranges précurseurs de révolution, qui ouvrent en riant l'abîme où va parfois s'engloutir un trône, une monarchie!

Ils riaient donc et plaisantaient les premiers qui entrèrent, et qui, pour la plupart, chevauchaient depuis une demi-heure sur la muraille, causant avec la garde nationale, avec les canonniers, avec les Suisses.

Ils avaient vu une partie de la garde nationale et presque tous les canonniers venir à eux; ils commencèrent à encourager les Suisses à en faire autant.

Les Suisses étaient immobiles; peut-être n'était-ce point le désir qui leur manquait; mais la discipline les faisait à la fois immobiles et muets.

Alors, quelques-uns des assaillants, qui n'assaillaient pas

encore, eurent une singulière idée : ce fut de faire une pêche aux Suisses.

Un d'eux mit un crochet au bout d'une perche, accrocha un Suisse par son uniforme et tira à lui.

Le Suisse vint.

Il en accrocha un autre, le Suisse vint encore.

Cinq, les uns après les autres, furent arrachés de leur rang et passèrent ainsi dans les rangs du peuple.

On ne sait où la chose se serait arrêtée si les officiers n'avaient donné l'ordre de mettre en joue.

En voyant les fusils s'abaisser avec ce bruit régulier et cette précision mécanique qui distingueront toujours les vrais soldats de l'irrégulière garde nationale, un des assaillants, — il y a toujours en pareille circonstance un insensé qui donne le signal du massacre, — un des assaillants tira un coup de pistolet sur une fenêtre.

En réponse à cette provocation, un sergent suisse, nommé Lendi, cria :

— Feu !

Ce cri, parti de la fenêtre, fut-il entendu du vestibule, ou l'ordre fut-il donné sous le vestibule en même temps que de la fenêtre ? On ne sait. Mais à l'instant même le vestibule s'emplit de bruit et de fumée, et une décharge terrible plongea sur cette masse compacte, qui chancela tout entière et s'affaissa sur elle-même comme un rayon d'épis coupés par la faucille.

Le tiers, à peu près, était resté vivant. Ce tiers s'enfuit, passant sous le feu des deux lignes et sous celui des baraques.

Lignes et baraques tiraient à bout portant.

Quatre cents hommes, dont les trois quarts étaient tués roides, furent couchés à terre à cette première décharge. Les malheureux blessés se plaignaient, et, essayant de se relever, donnaient à certaines portions de ce champ de cadavres une apparence de vie effroyable à voir.

Puis, peu à peu tout s'affaissa, et à part quelques entêtés qui s'obstinaient à vivre, tout rentra dans l'immobilité.

C'était cette première décharge que le roi avait entendue à l'Assemblée, au moment où il s'asseyait dans la loge du logographe.

A l'instant même, deux sorties s'opérèrent : une des Suisses, qui balayèrent tout le Carrousel ; l'autre, des gentilshommes, qui se lancèrent du pavillon de Flore, et poussèrent toute cette déroute dans les petites rues du Louvre et de la rue Saint-Honoré, où elle disparut.

De leur côté, tant bien que mal, les fuyards avaient fait une décharge moitié fusillade, moitié artillerie; mais elle avait produit peu d'effet. Quelques grenadiers des Filles-Saint-Thomas avaient été tués: M. Philippe de Glutz, lieutenant des Suisses, avait été blessé mortellement; M. de Castelberg, qui devait être achevé plus tard, avait eu la cheville du pied fracassée.

Les Suisses, à cette sortie, tuèrent beaucoup de monde, et prirent, MM. Durler et Pfyffer quatre pièces de canon, et M. Henri de Salis, trois.

Le Carrousel et la cour Royale étaient complétement évacués; mais les Suisses ne purent parvenir à faire taire une petite batterie isolée qui, de la terrasse d'une maison

placée vis-à-vis le corps de garde des Suisses, faisait un feu aussi continu que meurtrier sur la cour Royale.

Cependant, comme on se croyait maître de l'insurrection, on avait résolu d'enlever cette batterie, coûte que coûte, quand on entendit venir du côté des quais le roulement des tambours, et le roulement bien autrement sombre et retentissant de l'artillerie.

C'était la véritable armée parisienne qui approchait : on n'avait eu affaire qu'à l'avant-garde.

M. d'Hervilly le comprit bien lui ; car, voyant les dispositions qu'on faisait pour enlever cette petite batterie dont j'ai parlé, il s'élança hors des appartements sans chapeau, l'épée nue, s'écriant :

— Il ne s'agit point de cela, braves Suisses ; il faut vous porter à l'Assemblée !

Et le général Viomesnil en faisait autant, criant de toutes ses forces :

— Oui, braves Suisses, oui, faites ce que plus d'une fois ont fait vos ancêtres. Allez sauver le roi, allez !

Le fait est qu'au point de vue royaliste, c'était tout ce qu'il y avait à faire ; se porter sur l'Assemblée, envahir la salle, proclamer la Législative dissoute ; mettre le roi, la reine et le dauphin sur de bons chevaux et gagner Rouen.

Si ce n'était point la Fayette qui eût conseillé ce plan, peut-être l'eût-on suivi.

Mais, pour accomplir ce grand dessein, il y avait, comme toujours, le moment suprême. Ces cinq minutes qu'il faut savoir employer, cette Occasion qui passe rapide comme

l'éclair, le pied sur une roue, et qu'ils faut saisir aux cheveux.

M. de Mailly avait reçu l'ordre de ne pas laisser forcer le château ; c'était la perte de tout le monde, mais l'ordre avait été donné, la discipline voulait qu'il s'exécutât.

De loin, on voyait venir, par les fenêtres élevées et du haut des terrasses du château, la terrible armée révolutionnaire : ces héroïques faubourgs à qui aucune troupe n'a jamais résisté.

Saint-Antoine et Saint-Marceau faisaient leur jonction au pont Neuf, et marchaient fraternellement aux cris de *Vive la Nation!* l'un par la rive droite de la Seine, l'autre par la rive gauche.

En voyant ces masses formidables, le colonel comprit qu'il n'y avait pas moyen de défendre les cours.

— Messieurs les Suisses! cria-t-il, au château!

On garnit alors le vestibule, l'escalier, les fenêtres ; on mit trois ou quatre pièces en batterie ; mais on fut forcé d'abandonner six canons.

On laissa seulement un avant-poste sur la place du Carrousel.

Les assaillants, eux aussi, avaient leur plan : ils ignoraient que le roi eût quitté le château et comptaient l'envelopper de tous côtés.

Les Marseillais menaient la tête du corps d'armée comme ils avaient mené la tête de l'avant-garde ; eux devaient entrer au Carrousel par les premiers guichets qu'ils rencontreraient sur leur chemin ; le faubourg Saint-Antoine, les sections de la rive droite devaient pénétrer par le Louvre;

Saint-Marceau s'allongeait sur la place Louis XV et sur le quai des Tuileries.

Saint-Antoine et Saint-Marceau avaient chacun deux petits canons.

Tout cela arrivait la tête haute; les débris de l'avant-garde avaient été chassés dans la rue Saint-Honoré, et n'avaient pu, par conséquent, porter les funestes nouvelles à la masse de la population ; on se disait, dans les rangs, que les premiers arrivés avaient été attirés dans un guet-apens et massacrés; mais on n'avait rien vu, et l'on arrivait sans que rien eût atténué l'ardeur du combat et le désir de la vengeance.

A l'extrémité des rues donnant sur le Louvre, on trouva les blessés qui n'avaient pu aller plus loin; ils criaient trahison avec leurs voix mourantes, et surtout avec leurs blessures ouvertes.

Il est vrai que, du côté du château, on criait aussi à la trahison.

—Oh! à nous! à nous! frères! disaient les blessés; ces infâmes Suisses! *nous avions encore la bouche à leur joue* quand ils ont fait feu sur nous.

Voilà ce que disaient les blessés, et qu'on juge de l'effet que devaient faire de semblables paroles sur toute une troupe sentant sa force, pleine de colère concentrée, et chauffée sous le feu de ses baïonnettes qui le renvoyaient en éclairs par un ardent soleil d'août.

Les premiers qui apparurent traversèrent les guichets, entrèrent dans le Carrousel, marchèrent droit à l'avant-

poste suisse, s'ouvrirent et démasquèrent leurs deux canons, qui firent feu à bout portant.

Les Suisses rentrèrent sans prendre le temps de refermer la porte; deux cours furent donc forcées presque en même temps : la cour des Princes et la cour du centre.

Dans la cour du centre, on trouva cette masse de cadavres, qui appartenait à l'avant-garde de l'armée parisienne; l'odeur du sang était telle, que, dit un témoin oculaire, on se serait cru dans un abattoir.

Cette vue, cette odeur, ce sang répandu, et dans lequel on marchait jusqu'à la cheville, exaspérèrent les assaillants.

Ils se ruèrent contre le château.

Mais le château était vigoureusement défendu; le feu du vestibule était servi avec une merveilleuse régularité, et les Suisses, ces Écossais du continent, tiraient avec autant de sang-froid et de justesse qu'à une parade; puis, chaque fenêtre, meurtrière gigantesque, toute hérissée de fusils secondant le vestibule, ce cratère principal, envoyait la mort.

Il faisait chaud et lourd; la fumée de tous ces coups de fusil enveloppait les combattants; nulle brise ne la chassait ni à droite ni à gauche; on tirait, comme dans un brouillard, presque dans la nuit. Seulement, les assaillants qui ne pouvaient distinguer les fenêtres tiraient au hasard, et criblaient de balles les murailles insensibles, tandis que les défenseurs du château n'avaient pas besoin de viser; ils pouvaient tirer devant eux, soit dans les cours,

soit dans le Carrousel; partout se pressaient des masses vivantes et profondes; chaque coup portait.

Pendant ce temps, les baraques qui, lors de la première attaque, avaient fait si grand mal aux assaillants, continuaient leur feu; comme leur feu portait particulièrement sur les fédérés, ceux-ci avaient essayé de les prendre; mais les hommes qui s'y étaient enfermés s'y étaient si bien barricadés, que ce fut chose impossible. Alors, les Marseillais revinrent une troisième fois à la charge, et, par les ouvertures qui crachaient la mort, ils jetèrent des gargousses d'artillerie avec des mèches; ces gargousses firent l'effet de bombes, elles éclatèrent et mirent le feu.

En un instant, toute cette ligne de baraques fut en flammes.

Ce fut alors que les Suisses commencèrent à battre en retraite : retraite héroique qui ne céda chaque six pieds de terrain que couvert de son cadavre.

Pour eux, soldats en uniforme, et combattant en troupe, la fuite, ou plutôt le salut par la fuite, était chose impossible; plus heureux qu'eux, les gentilshommes avec leurs habits ordinaires, avec leur grande galerie du Louvre pour retraite, avec leur escalier de Catherine de Médicis pour fuir, n'eurent qu'à jeter leurs armes, et à suivre le corridor ; une fois dehors, ils faisaient partie de la foule ; rien ne les désignait comme ayant combattu contre les patriotes. Aussi, presque tous parvinrent-ils à se sauver.

En se retirant, M. Durler avait laissé sous le vestibule deux pièces de canon chargées à mitraille, et, près de ces

deux pièces, deux hommes qui devaient y mettre le feu avec les amorces de leurs fusils.

L'ordre fut exécuté ponctuellement ; au moment où les assaillants croyant le vestibule désarmé, s'y précipitaient, ces deux coups retentirent, et firent une double trouée dans la foule, qui recula.

Les Suisses profitèrent de ce moment d'hésitation pour traîner une troisième pièce sous le vestibule. MM. de Reding, Gross et de Gibelin aidaient les soldats ; en exécutant cette manœuvre, M. de Reding eut le bras cassé.

Les Suisses défendaient le terrain pied à pied, mais étaient forcés partout ; on songea à battre en retraite à travers le jardin.

Cette traversée était des plus meurtrières ; un feu vif de mitraille et de mousquerie partait de trois points différents et venait balayer le même centre : de la porte du pont-Royal, de la porte du Manége et de la terrasse des Feuillants ; n'importe, on essaya ; de se rendre, on n'en avait pas même eu l'idée.

On battit la générale, le capitaine Pfyffer rangea ses soldats comme à l'exercice ; on couvrit la retraite en pointant contre eux deux pièces enlevées aux assaillants, et qui se trouvèrent toutes chargées, et l'on recula au pas, rendant feu pour feu, coup pour coup, mort pour mort.

Ce fut là que plusieurs officiers tombèrent ; M. Gross, un des plus braves, eut la cuisse cassée d'une balle, et se coucha près du bassin, au pied du groupe d'Aria et de Pœtus.

XXXIII

Ce qui se pasait à l'Assemblée. — « Les Suisses! nous sommes forcés! » — Beau mouvement. — Belle résolution. — M. Durler et le roi. — Ordre du roi écrit. — L'original à Zurich. — Le massif des marronniers. — Le pont tournant. — Les Suisses se débandent. — Ils sont jetés à la Seine par les gendarmes. — Les caves de la rue Royale. — L'ambassadeur de Venise. — M. Desault. — Dévouement du député Bruat. — Épisodes sublimes et hideux. — Le page de la reine à l'hôtel de la Marine. — M. Forestier de Saint-Venant et ses trente hommes, — M. de Montmolin et son drapeau. — M. d'Autichamp sauvé par son sang-froid. — La fausse patrouille. — Théroigne de Méricourt. — Le député Populus. — On demande la tête de Suleau. — L'abbé Bougon. — Les douze hommes de la patrouille sont égorgés. — La tête de Suleau rachetée à prix d'or. — Théroigne fouettée en public. — Sa terrible punition de 1793 à 1819.

En ce moment, une scène des plus dramatiques se passait à l'Assemblée.

On avait entendu depuis le premier jusqu'au dernier coup de feu tiré à l'attaque du château; mais, depuis quelques instants, comme on le comprend bien, à cause de la retraite des Suisses, la fusillade allait se rapprochant; le manége, bâtiment provisoire aux murs légers, n'éteignait aucun bruit; on entendait passer les boulets sur la toiture, on entendait cliqueter les balles sur la muraille. Un moment le bruit se répandit que les Suisses vainqueurs marchaient sur l'Assemblée. Un officier de la garde nationale qui avait perdu la tête entra tout effaré, ne s'arrêta qu'à la barre en criant : « Les Suisses! les Suisses! nous som-

mes forcés! » Tous les yeux alors se portèrent sur cette loge du roi, grillée comme une de ces loges où l'on enferme les animaux féroces. Le roi, dans ce moment-là, c'était bien plus le roi des Suisses que le roi des Français; aussi, d'un mouvement unanime, l'Assemblée tout entière se leva-t-elle, et, étendant la main, représentants du peuple, tribunes, gardes nationaux, secrétaires, huissiers, chacun cria-t-il :

— Quelque chose qui arrive, nous jurons de vivre et de mourir libres!

L'erreur ne fut pas longue, mais le moment n'en fut pas moins sublime.

Bientôt, au contraire, on sut que c'étaient les Suisses qui avaient été battus, et qui, forcés de quitter le château, se repliaient sur l'Assemblée. Alors, une autre crainte s'empara des députés : c'est que, dans la furie de leur triomphe, les vainqueurs ne vinssent égorger le roi au milieu d'eux.

Alors, ces mêmes hommes qui, en haine de la royauté, venaient de jurer de mourir libres, se levèrent de nouveau, et, avec le même élan, la même unanimité, jurèrent de mourir en défendant le roi.

En attendant, et pour arrêter le massacre, un député, au nom de l'Assemblée, vint ordonner au commandant, M. Durler, de mettre bas les armes; mais, quoique entouré de tous côtés, quoique perdu, lui et les Suisses, il refusa d'obéir.

— Je tiens mon commandement du roi, dit-il; je ne le remettrai qu'au roi.

On fut forcé de l'amener à l'Assemblée. Il était tout noir de poudre, tout rouge de sang.

— Sire, dit le brave capitaine, on veut que je mette bas les armes; est-ce l'ordre du roi?

— Oui, dit le roi, rendez vos armes à la garde nationale; je ne veux pas que de braves gens comme vous périssent.

M. Durler courba la tête, poussa un soupir et sortit. Mais, un instant après, il fit dire qu'il ne ferait rien sans un ordre par écrit.

Alors, le roi prit un morceau de papier et écrivit :

« Le roi ordonne aux Suisses de poser les armes et de se retirer aux casernes. »

Ce fut un coup de foudre pour ces braves gens que cet ordre écrit. Plusieurs criaient :

— Nous n'avons plus de munitions, c'est vrai; mais nous pouvons encore nous défendre avec nos baïonnettes.

Ils pleurèrent, mais obéirent.

Toute cette portion de la garnison fut triée à l'instant même. On sépara les soldats des officiers. Les soldats furent conduits à l'église des Feuillants; les officiers dans la salle des inspecteurs.

J'ai vu à Zurich l'original de cet ordre, qui se trouvait, à l'époque où j'y passai, entre les mains de la veuve de M. Durler. L'écriture, fort tremblée, témoigne d'une vive agitation. La signature surtout, tracée en lettres longues de six lignes, semble festonnée à plaisir.

Cette colonne, qui venait de mettre bas les armes, était d'environ deux cents hommes.

Sept ou huit cents Suisses survivaient encore, et opéraient, comme nous l'avons dit, leur retraite à travers le jardin ; deux cents, à peu près, tombèrent en allant du château au grand bois de marronniers. Pendant cinquante pas, ils se tinrent encore assez bien ralliés ; mais, arrivés au grand bassin, près la place de Louis XV, leurs rangs s'ébranlèrent sous une décharge terrible qui leur arrivait du pont tournant. Ce fut alors que cette chance presque toujours funeste du salut individuel vint les tenter. Soixante Suisses et quinze gentilshommes sont tombés sous cette dernière décharge. Ceux qui restent regardent un instant leurs rangs éclaircis; puis, désobéissant cette fois à l'ordre des chefs, ils s'élancent sous le couvert des arbres, se faisant de chaque tronc un rempart, se divisant en deux groupes : l'un qui essaye de gagner l'Assemblée, l'autre qui se décide à forcer le passage du pont tournant.

Ceux qui se dirigeaient vers le manége purent d'abord croire qu'ils avaient pris le meilleur parti. Reçus et désarmés, ils furent mis sous la sauvegarde de l'Assemblée, qui les envoya de là dans les prisons de Paris, où nous les retrouverons le 2 septembre.

Ceux qui essayèrent de forcer le pont tournant furent déterminés à cette entreprise par la vue d'un bataillon de gendarmes. Dans ces gendarmes, ils crurent trouver un secours ; mais, au moment où les deux canons du faubourg Saint-Marceau en couchaient une trentaine sur le pavé, la colonne de gendarmerie s'ébranla, venant au galop sur eux. Les malheureux crurent au secours attendu; ils coururent au-devant de ces cavaliers, les bras ouverts

et l'espérance dans le cœur. M. de Villiers, qui sortait de cette arme et qui y avait été major, guidait ses compagnons, courant le premier, criant : *A nous, mes amis! à nous!* Un officier, son ancien camarade, le reconnut et piqua effectivement à lui, mais pour lui brûler, à bout portant, la cervelle d'un coup de pistolet. L'exemple fut suivi par les gendarmes, qui chargèrent les fugitifs et qui jetèrent à la Seine ceux qui ne tombèrent pas sous leurs sabres.

Cependant quelques-uns se sauvèrent et trouvèrent des cœurs compatissants et des asiles sûrs. Les caves de la rue Saint-Florentin et de la rue Royale s'ouvrirent et se refermèrent sur une vingtaine de fugitifs, au nombre desquels se trouva M. de Viomesnil.

L'ambassadeur de Venise fit mieux encore : il ouvrit les portes de son hôtel et reçut lui-même les fuyards. Trois ou quatre fois, il fut en danger de mort; mais, devant ce courage étranger, qui se dévouait au salut d'hommes inconnus, la mort recula.

M. Desault, le célèbre chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, reçut non-seulement dans les salles un grand nombre de blessés, mais encore des fugitifs sains et saufs, qu'il déshabilla à l'instant et qu'on coucha dans les lits vacants. Ceux qui les poursuivaient entrèrent à l'Hôtel-Dieu et réclamèrent leurs victimes; mais M. Desault alla au-devant de ces hommes.

— Mes amis, dit-il, croyez bien que je suis trop bon patriote pour donner asile à ces brigands de Suisses. Il s'en est présenté une demi-douzaine à l'Hôtel-Dieu, c'est vrai;

mais, je les ai fait jeter par les fenêtres, et autant se présenteront, autant prendront le même chemin.

Le fait fut affirmé par les aides-chirurgiens qui se trouvaient là, et les assassins se retirèrent en battant des mains.

Vers le soir, un député nommé Bruat, appartenant à un des départements français où l'on parle allemand, vint trouver les officiers enfermés dans une salle des inspecteurs, et leur promit, en allemand, de faire personnellement tout ce qu'il pourrait pour les sauver. En effet, dès la même nuit, il leur procura des vêtements bourgeois et les fit sortir. Une fois sorti, chacun isolément se tira d'affaire comme il put.

Ce serait une histoire sans fin que celle de toutes ces tortures diverses, que le récit de tous ces massacres isolés, avec leurs épisodes hideux ou sublimes. Consignons les principaux et abandonnons les autres à l'oubli que roule le temps, et qui les a déjà couverts de son linceul.

Sous la charge de la gendarmerie, sous la mitraille des deux canons du faubourg Saint-Marceau, les deux ou trois cents hommes qui avaient forcé le pont tournant se trouvèrent divisés en plusieurs groupes.

Soixante, à peu près, essayaient de se retirer en bon ordre, se prêtant l'appui d'une défense mutuelle, et commandés par quatre officiers. Leur espoir était de regagner cette caserne de Courbevoie, d'où les avait tirés l'ordre de Pétion ; mais, enveloppés par la gendarmerie, ils furent conduits sur la place de l'Hôtel-de-Ville, et massacrés depuis le premier jusqu'au dernier.

Trente hommes, au nombre desquels se trouvait un jeune page de la reine, se retiraient par la rue Royale. Ils trouvent sur leur route la porte de l'hôtel de la Marine ouverte, et se jettent dans la cour, malgré les représentations de leur jeune guide, qui ne voit dans cette cour qu'une prison, mais qui, ne pouvant les en faire sortir, confiants qu'ils sont dans la clémence du peuple, s'y enferme avec eux. Un premier groupe de huit fédérés se présente à la porte et les somme de se rendre. Ils acceptent sans condition et commencent à sortir les uns après les autres en jetant leurs armes. Mais, à mesure qu'ils jettent leurs armes, les trois premiers sont massacrés; ceux qui allaient sortir se replient aussitôt en arrière, ressaisissent leurs fusils, font une décharge sur leurs ennemis et en tuent sept sur huit. Mais derrière ceux-là venait un groupe plus considérable, traînant une pièce de canon chargée à mitraille. La pièce, braquée de la rue, fait feu dans la cour à travers la porte, et sur les vingt-sept soldats qui restent, vingt-trois tombent. Quatre hommes restent, dont le jeune page.

Pendant que la fumée se dissipe, ils ont le temps de se laisser glisser par un soupirail ouvert dans une cave de l'hôtel; la fumée dissipée, les fédérés, en voyant la cour jonchée de cadavres, croient avoir tout tué et se retirent.

La nuit venue, le concierge du ministère descend, leur procure de pauvres habits qu'il prend dans sa garde-robe et dans celle de ses voisins, leur coupe les cheveux et les moustaches et les met dehors un à un.

Un autre groupe de trente à quarante hommes, com-

mandé par un jeune officier suisse de vingt-cinq ans à peine, nommé M. Forestier de Saint-Venant, se trouve enveloppé sur la place Louis XV. Pas de salut possible; il s'agit de bien mourir. D'ailleurs, en essayant de bien mourir, parfois on arrive à se sauver. Trois fois ils chargent à la baïonnette sur le poste de gendarmes et de canonniers qui les cernent; trois fois ils se font jour, mais pour retrouver de nouvelles murailles plus fortes que les premières. Au bout d'un quart d'heure de combat, ils sont réduits à dix. Ces dix hommes font un dernier, un suprême effort, et parviennent à briser l'anneau de fer qui les lie. Devant eux sont les Champs-Élysées; ils se jettent sous le couvert, se défendent d'arbre en arbre, et tombent les uns après les autres. M. Forestier reste seul; il s'élance, il atteint de la main la muraille d'un jardin; sain et sauf par miracle, plein de force et de légèreté, il s'enlève à la force des bras; une seconde encore et il sera de l'autre côté du mur. Un gendarme met son cheval au galop, franchit le fossé qui sépare la promenade de la muraille, et, à bout portant, lui casse les reins d'un coup de carabine.

M. de Montmolin, qui venait d'entrer au régiment avec le grade d'enseigne de bataillon, et qui, pour assister au combat, avait été obligé d'emprunter un uniforme à M. de Forestier, son ami, était parvenu, à la tête de quelques hommes, à sortir des Tuileries et à se faire jour jusqu'au pied de la statue de la place Vendôme; là, ne pouvant plus avancer, il s'arrête, continue de combattre, tue ou blesse plusieurs de ses adversaires, et enfin, frappé dans le dos

d'un coup mortel, tombe dans les bras d'un caporal qui essaye de le sauver.

— Mon ami, lui dit M. de Montmolin, ne t'occupe pas de moi, occupe-toi du drapeau.

Mais, au moment où il le reçoit des mains de son officier, le caporal tombe lui-même frappé d'un coup mortel.

Alors, M. de Montmolin rassemble toutes les forces qui lui restent, s'enveloppe dans son enseigne, croise les bras sur sa poitrine et meurt.

Il fallut déchirer le drapeau pour arriver au cadavre.

Un jeune gentilhomme, M. Charles d'Autichamp, sortait du château et se retirait par la rue de l'Échelle; il était seul. Deux fédérés brestois l'arrêtent. Il avait deux pistolets, un à chaque main; il lâche les deux coups à la fois et tue ses deux adversaires; mais aussitôt il est pris par une douzaine d'hommes du peuple qui le traînent jusqu'à la place de Grève, où l'on égorge les soixante Suisses qui y ont, comme nous l'avons dit, été amenés de la place Louis XV. On n'égorge pas ainsi soixante hommes, sans qu'il se fasse autour de la tuerie quelques mouvements. Une vague de cet océan d'hommes vient rouler sur le prisonnier et le sépare de ses conducteurs. Ceux-ci étendent les mains pour le ressaisir; ils crient, le dénoncent comme un aristocrate, et l'on se met à la poursuite du fugitif; mais, tout en fuyant, celui-ci ramasse une baïonnette. Pris, au collet par un garde national, il la lui enfonce dans la poitrine, trouve une porte ouverte, s'élance dans la maison, rencontre un escalier, sort par une fenêtre d'où

il gagne le toit, redescend dans une autre maison, jette son arme, met tranquillement ses mains dans ses poches, compose son visage, et sort par une porte donnant sur une des petites rues adjacentes, sans que personne songe à l'arrêter.

A huit heures du matin, c'est-à-dire une heure à peu près avant le combat, on avait amené sur la terrasse des Feuillants une fausse patrouille que l'on venait de saisir. Cette patrouille se composait de onze royalistes armés d'espingoles, parmi lesquels se trouvaient l'abbé Bougon, auteur dramatique, et le publiciste Suleau, rédacteur en chef du journal royaliste les *Actes des Apôtres*.

Suleau était à la fois un homme de tête et d'action, un hardi batailleur de plume et d'épée, ami des intrigues souterraines et des émeutes au grand jour. La Fayette raconte qu'un soir, dès 1790, il le trouva déguisé et sortant de l'hôtel de l'archevêque de Bordeaux; Camille Desmoulins, qui avait été son camarade de collége à Louis-le-Grand, l'avait rencontré la veille, 9 août, et devinant le danger que son opinion, bien connue, lui faisait courir, l'avait invité à venir se cacher chez lui; mais, comme beaucoup de royalistes, Suleau comptait sur la victoire, et attendait avec impatience le jour du combat, croyant que ce serait le jour du triomphe. Son malheur avait voulu que ce combat attendu, il ne le vît même pas : une heure avant qu'on en vînt aux mains, Suleau, comme nous l'avons dit, était prisonnier.

Suleau, prisonnier, était mort du moment qu'il était reconnu.

On conduisit la patrouille à un poste de la garde nationale, élevé dans la cour des Feuillants.

Une fois dans le corps de garde Suleau n'était pas encore en sûreté, mais il courait un danger moindre.

Il n'avait plus que vingt pas à faire, peut-être, lorsqu'une femme, vêtue d'un habit d'amazone, le sabre au côté, des pistolets à la ceinture, tout en causant avec un garde-française, lève la tête et jette un cri de joie.

Cette femme, c'était Théroigne de Méricourt, la terrible héroïne des 5 et 6 octobre.

Elle avait disparu un instant, ce sanglant météore des premiers jours révolutionnaires. Au cri de Liége, sa patrie, qui se soulevait, elle était accourue; mais, en route, elle avait été arrêtée par la police de Léopold, conduite à Vienne, incarcérée; puis, relâchée après six mois de captivité, elle revenait furieuse, aigrie, promettant la mort, plus que la mort, s'il était possible, à ses ennemis.

Un de ses ennemis, et des plus acharnés, c'était Suleau. Suleau avait pris corps à corps, dans ses *Actes des Apôtres*, la formidable Bradamante; il lui avait donné, à la sanglante courtisane, le député *Populus* pour amant, jouant sur le mot et trouvant le nombre dans l'unité.

Voilà pourquoi Théroigne avait poussé un cri de joie en reconnaissant Suleau.

Puis elle l'avait montré à son interlocuteur, et le nom de Suleau avait circulé dans la foule.

Cette foule haïssait le jeune homme sans le connaître; mais les journaux populaires du temps l'avaient tant de

fois désigné à la haine des patriotes, que son seul nom prononcé souleva le rugissement de la multitude.

On demanda la tête de Suleau; mais bientôt la populace songea que ce n'était pas la peine de demander pour une tête, et, en même temps, elle demanda celles de ses compagnons.

Il y avait, tant faits pendant la nuit que le matin, vingt-deux prisonniers dans le corps de garde. Aux premiers cris de mort, onze s'enfuirent par une fenêtre de derrière; au douzième, le peuple s'aperçut que ses victimes allaient lui manquer s'il n'y faisait attention. Il mit un poste sous la fenêtre.

Le commissaire du quartier se trouvait là; il voulut essayer de sauver les prisonniers en parlant de jugement; mais ce n'était point là l'affaire de la multitude, et surtout de Théroigne. Il lui fallait Suleau à elle, à elle seule, pour le déchirer, le mettre en morceaux, et le tuer enfin quand elle serait lasse de le faire souffrir.

Elle tira le commissaire du tréteau où il pérorait et monta à sa place. Théroigne était belle, elle avait l'éloquence de la colère, on la connaissait comme une ardente patriote; elle demandait une chose accordée d'avance : la mort des onze prisonniers restants; elle s'était informée et savait que Suleau était parmi eux; elle n'eût pas de peine à faire nommer cinq délégués, qui monteraient à la section conduits par elle, et qui obtiendraient que les traîtres fussent remis au peuple pour en faire justice.

Le président de la section se nommait Bonjour. C'était un premier commis du ministère de la marine, qui n'était

point fâché de donner une occasion publique de patriotisme et qui, sur la demande des délégués, défendit à la garde nationale de s'opposer à la volonté du peuple.

Il fut donc décidé qu'on appellerait les prisonniers un à un et qu'on les égorgerait dans la cour à mesure qu'ils sortiraient.

C'était une préface au registre des massacres de l'Abbaye.

Suleau comprit que c'était pour arriver à lui que l'on condamnait tout le monde.

— Messieurs, dit-il à ses compagnons, comme c'est à moi particulièrement que l'on en veut, laissez-moi aller au-devant du désir des meurtriers. Ma mort vous sauvera peut-être la vie.

Et il ouvrit la fenêtre du corps de garde pour se précipiter sur le pavé la tête la première; mais ses compagnons le retinrent.

On commença le funèbre appel.

L'abbé Bougon fut appelé le premier; il s'élança hors du corps de garde comme fait le sanglier sur les chasseurs. C'était un homme d'une taille colossale et d'une force herculéenne : il lutta corps à corps avec les égorgeurs, en renversa deux ou trois qu'il essaya d'étouffer sous lui. On le tua pendant qu'il s'acharnait à cette besogne.

Un ancien soldat de la garde constitutionnelle du roi sortit le second, et fut aussitôt massacré.

Puis deux autres après lui, qui eurent le même sort.

Le tour de Suleau arriva.

C'était un beau et vigoureux jeune homme, adroit, comme nous l'avons dit, à tous les exercices; il n'avait

point d'armes, mais il avait les mains libres. D'un bond, il se trouva au milieu de la cour. Un assassin, armé d'un sabre, était près de lui. En un instant, l'assassin, est désarmé. Alors commence un duel terrible, d'un homme contre deux cents; la lutte fut courte mais sanglante. Suleau ne voulait pas échapper à la mort; Suleau voulait mourir vite. Renversé par derrière, vingt lames de sabre lui traversèrent à la fois la poitrine; mais Théroigne obtint que l'on s'écartât et que le dernier coup fût porté par elle. On lui devait bien cette faveur: on la lui accorda. Suleau expira sous le pied de la sanglante courtisane, mais le sourire du sarcasme sur le visage, mais le mot de *Populus* sur les lèvres.

On coupa sa tête et on la mit au bout d'une pique avec celle d'un nommé Vigier. Weber, qui, avec une partie des commensaux du château, était resté à la porte du manége quand le roi y était entré, vit venir ces deux têtes au milieu d'un flot de peuple.

Cette tête fut rachetée le soir à prix d'or, par un domestique dévoué, et rendue avec le corps à la jeune femme de Suleau.

Elle était mariée depuis deux mois seulement.

Les crimes de Théroigne au milieu de la Révolution avaient eu un caractère particulier. La Providence lui choisit un châtiment remarquable parmi les châtiments.

Un jour qu'elle se promenait seule sur la terrasse des Feuillants, elle ne s'aperçut pas qu'un groupe d'hommes, qui la suivait depuis quelque temps, l'enveloppait peu à peu. Tout à coup, quand elle se trouva bien isolée, les

plus rapprochés se jetèrent sur elle, levèrent sa robe, et, aux huées de la foule, la fouettèrent cruellement. C'était la pire injure que l'on pût faire à une femme de cette trempe.

Elle en devint folle.

De 1793 à 1819, on put voir à la Salpêtrière cette malheureuse créature, rugissant derrière les barreaux de sa loge, se roulant nue par les plus rudes hivers sur le carreau glacé, se déchirant elle-même les membres, et buvant son propre sang par les plaies qu'elle s'était faites.

Au bout de vingt-six ans d'expiation, elle mourut, objet de pitié pour ses plus acharnés ennemis.

Revenons à notre récit.

XXXIV

Le brasseur Santerre général en chef. — L'Alsacien Westermann. — Il sortait de Saint-Lazare. — Danton fait la tempête. — Westermann au 10 août. — Le peuple monte l'escalier des Tuileries. — Le loup, la louve et le louveteau. — On brise et on tue tout aux Tuileries. — Dévastation n'est pas pillage. — Grâce aux femmes! — Madame Campan et l'heiduque. — Que faites-vous là-haut? — La nation te fait grâce. — Vive la nation! — Pauvres servantes! — Lemonnier, médecin du roi, sauvé par son courage. — Le manche de la hache. — La Commune mène l'insurrection. — L'Assemblée ébranlée, la royauté détruite. — La déchéance! — On délibère sous le canon. — Vergniaud. — Décret. — Mot du roi. — Son déjeuner. — Les yeux de la reine. — Aspect de la famille royale. — L'ange protecteur.

Nous avons laissé le roi au milieu de l'Assemblée, pour suivre la marche des événements, pour voir se disper-

ser, s'anéantir, disparaître comme une vapeur de sang ce magnifique régiment des gardes suisses, qui fut écrasé par un de ces coups de tonnerre qui ont seuls la puissance de déraciner les chênes et de faire éclater les rochers.

Suivons ses traces héroïques en entrant dans l'intérieur du château, et voyons ce qui s'y passa quand il fut abandonné de ses défenseurs.

Nous avons nommé, comme général en chef des troupes parisiennes au 10 août, Santerre, le brasseur du faubourg Saint-Antoine. Maintenant que la journée est finie, que le vent a soufflé sur la fumée de la fusillade et de l'incendie qui a enveloppé le Louvre et les Tuileries; maintenant que les hommes et les choses se sont faits visibles pour nous qui sommes déjà la postérité, il est temps d'écrire près de ce nom, et même avant lui, un autre nom, le nom de l'homme qui dirigea tout le mouvement militaire, le nom de l'Alsacien Westermann.

Cet homme, d'où sortait-il? Qui l'avait inventé ou plutôt deviné? Qui avait compris qu'à ce géant taillé dans la matière, auquel le peuple obéissait si résolûment, il fallait une âme, et que dans cette lutte où les titans devaient détrôner le dieu, il fallait Prométhée pour parfaire Géryon, Westermann pour compléter Santerre?

Cet homme, d'où il sortait? Je vais vous le dire. Il sortait de Saint-Lazare où il avait été enfermé, plutôt comme accusé que comme convaincu d'avoir fait de faux billets de la caisse d'escompte. Qui l'avait fait sortir de Saint-Lazare? Danton.

Danton l'avait fait mettre en liberté au jour et à l'heure

où il avait pensé qu'il pouvait lui être utile, au 9 août.

Peut-être est-ce pour cela que Danton parut si engourdi pendant ces fiévreuses ténèbres qui précédèrent la terrible journée. Il était de ces faiseurs de tempêtes qui savent que lorsqu'on a lâché le vent sur la mer, il n'y a plus à s'occuper de rien, et que la tempête se fera toute seule.

Le vent, c'était Westermann; l'océan, c'était Santerre, cette gigantesque personnification du peuple.

Ce jour-là, à peine vit-on Santerre. Westermann fit tout, fut partout.

Ce fut Westermann qui dirigea le mouvement de jonction du faubourg Saint-Marceau et du faubourg Saint-Antoine au pont Neuf. Ce fut Westermann qui, monté sur un petit cheval noir, apparut le premier sur la place du Carrousel. Ce fut Westermann enfin qui, comme s'il s'agissait de faire ouvrir une simple porte à quelque peloton achevant son étape, alla frapper avec la poignée de son sabre à la porte principale des Tuileries.

Nous avons vu comment cette porte s'était ouverte, comment les Suisses avaient fait héroïquement leur devoir, comment ils avaient battu en retraite sans fuir, comment ils avaient été détruits sans être vaincus.

Pendant que l'horrible boucherie s'exécutait aux Tuileries, à la place Louis XV, aux Champs-Élysées, à l'hôtel de la Marine, sur les quais et jusque sous les fenêtres de l'hôtel de ville, le peuple montait les escaliers des Tuileries, sur lesquels étaient couchés côte à côte, comme des frères, vainqueurs et vaincus, Suisses et Marseillais.

Le peuple entrait, il faut le dire, comme on entre dans

le repaire d'une bête féroce; il était fermement résolu à ne faire grâce à personne; il croyait le roi, la reine et le dauphin aux Tuileries, et il criait :

— Mort au loup, à la louve et au louveteau!

S'il eût rencontré ces trois têtes déclarées augustes il y a trois mois à peine par la Constitution, il les eût abattues d'un même coup, et certes mieux eût valu pour elles.

Mais, en l'absence de ceux qu'ils cherchaient, les vainqueurs durent se venger sur tout, sur les choses comme sur les hommes, sur les meubles comme sur les serviteurs. On cassait avec autant de colère une statue ou une glace, que l'on tuait MM. Pallas et Marchais, deux huissiers de la chambre du roi, qu'on trouva à leur poste, c'est-à-dire à la porte de la chambre du conseil. Les murs inspiraient la même haine et appelaient les mêmes vengeances qui s'étaient soulevées, de Charles IX à Louis XVI, contre ceux qui les avaient habités.

Et, hâtons-nous de le consigner ici, au 10 août comme au 29 juillet, comme au 24 février, comme toutes les fois que le château des rois tomba aux mains du peuple, il y eut dévastation et non pillage. Le peuple en sortit les mains rouges, mais les mains vides.

Or, ce jour-là — il faut dire ses crimes comme ses vertus —ce jour-là, le peuple se rougissait les mains avec délices. Gentilshommes jetés vivants par les fenêtres, Suisses morts ou mourants éventrés sur les escaliers, cœurs pressés dans les mains comme des éponges, têtes portées au bout des piques comme trophées : ce jour-là, le peuple eut toutes les sombres délices de la vengeance et de la cruauté.

Cependant au milieu de ce massacre des vivants et de cette profanation des cadavres, parfois comme le lion repu, il fit grâce. Les femmes de la reine étaient restées dans l'appartement où elles avaient été laissées. D'abord, par un instinct naturel à la faiblesse qui essaye de mettre entre elle et le danger tous les obstacles, si impuissants qu'ils soient, l'une d'elles avait fermé la porte; mais madame de Tarente, pensant que cette porte fermée pourrait faire croire à la présence de la reine, alla l'ouvrir elle-même, afin que la rage qui viendrait s'y heurter ne fût point augmentée encore par la résistance. Elles n'allaient pas moins périr, car on les désignait déjà comme *les confidentes* et *les conseillères* de l'Autrichienne, lorsqu'un homme à longue barbe, un homme envoyé par Pétion, cria du seuil de la porte :

— Faites grâce aux femmes, ne déshonorez pas la nation !

Madame Campan, qui a laissé sur la cour de Marie-Antoinette les plus précieux Mémoires qui existent peut-être, raconte cette scène, où elle fut actrice et pensa être victime, avec ce frissonnement de terreur que le souvenir fait revivre chaque fois qu'il vous ramène, non pas même en face de ce danger, mais en face de son spectre, apparaissant dans la nuit lointaine du passé.

Ayant perdu complétement la tête et ne voyant plus sa sœur, cachée derrière quelque rideau ou accroupie sous quelque meuble, elle crut la trouver dans un entre-sol. Elle monta rapidement à cette pièce, imaginant, illusion toute féminine, que leur salut commun tenait à ce qu'elles

ne fussent pas séparées; mais, dans cet entre-sol, elle ne vit que deux femmes de chambre leur appartenant et une espèce de géant qui était heiduque de la reine.

A la vue de cet homme, la fugitive, toute folle que l'avait rendue la terreur, comprit que le vrai danger était pour lui et non pour elle.

— Fuyez! mais fuyez donc, malheureux! lui criait-elle. Les valets de pied et nos gens sont déjà loin; fuyez! il est temps encore.

Mais lui répondait, en essayant de se lever et en retombant sur le lit où il était assis :

— Hélas! je ne le puis; je suis mort de peur!

Comme il disait ces mots, une troupe d'hommes furieux, ivres, ensanglantés, parut sur le seuil et se jeta sur le malheureux heiduque, qui en un instant ne fut plus qu'une plaie. A cette vue, madame Campan s'élança pour fuir vers un petit escalier de service, suivie des deux femmes de chambre. Une partie des assaillants, voyant ces femmes qui fuyaient, se lança à leur poursuite et les eut bientôt atteintes. Les deux femmes de chambre, tombées à genoux saisissaient la lame des sabres entre leurs mains, tout en suppliant les meurtriers. Madame Campan, arrêtée dans sa course, avait senti une main furieuse s'enfoncer dans son dos pour la saisir par ses vêtements; elle voyait comme un éclair mortel la lame d'un sabre briller au-dessus de sa tête; elle mesurait enfin ce court instant qui sépare la vie de l'éternité et, qui, si court qu'il soit, contient cependant tout un monde de souvenirs, lorsque, du bas de l'escalier dont elle avait déjà descendu la première

marche, une voix monta avec l'accent du commandement :

— Que faites-vous là-haut? demanda cette voix.

— Hum! répondit le meurtrier, arrêté tout à coup au milieu de son œuvre.

— On ne tue pas les femmes, entendez-vous? reprit la voix d'en bas.

Madame Campan était à genoux; le sabre, comme nous l'avons dit, était déjà levé sur sa tête; elle pressentait d'avance la douleur qu'elle allait éprouver.

— Lève-toi, coquine, lui dit son bourreau, la nation te fait grâce.

Madame Campan se leva, pâle et vacillante, comme si elle sortait de la tombe; puis, pour toute vengeance, — il est vrai, que contre les pauvres créatures, toute vengeance était injuste!—puis, pour toute vengeance, les vainqueurs les firent monter sur des banquettes, et crier : *Vive la nation!*

Quant aux autres femmes que venait de quitter madame Campan pour se mettre à la recherche de sa sœur, elles furent sauvées de même, grâce à la précaution qu'avait prise madame de Tarente d'ouvrir la porte.

— Messieurs, dit l'une d'elles, allant au-devant des égorgeurs au lieu de les fuir, messieurs, n'aurez-vous point pitié de pauvres servantes?

Ces hommes tout sanglants se regardèrent; puis l'un d'eux :

— Eh! morbleu! dit-il, elle a raison cette femme! il faut la sauver, elle et ses compagnes!

Et tous jurèrent de les ramener saines et sauves chez elles, et tinrent parole.

Ce fut ainsi encore qu'échappa M. Lemonnier, médecin du roi.

Pendant l'attaque du château, il n'était pas sorti de son cabinet; le château pris, il n'avait essayé ni de fuir ni même de changer de costume; des hommes, les bras rougis jusqu'au coude, vinrent heurter à sa porte. Il alla ouvrir tranquillement.

— Que fais-tu là? dirent-ils; tu es bien tranquille!

— Je suis tranquille, parce que je suis à mon poste et que je fais mon devoir, répondit le vieillard.

— Et quelle charge occupes-tu au château?

— Je suis médecin du roi.

— Et tu n'as pas peur?

— De quoi? Je n'ai jamais fait que du bien dans ma vie, pourquoi me ferait-on du mal?

— Allons, allons, tu es un bon b.....; mais tu es mal ici, d'autres que nous pourraient te confondre avec les aristocrates que nous sommes en train d'expédier; il faut quitter le château.

— Je ne demande pas mieux.

— Où veux-tu aller?

— Au Luxembourg.

— Viens avec nous et ne crains rien.

On lui fit alors traverser les haies de piques et de baïonnettes, les unes portant des cœurs sanglants, les autres des têtes coupées.

— Camarades, criait-on devant lui, laissez passer cet

homme, c'est le médecin du roi, un gaillard qui n'a pas peur.

Et ils le conduisirent ainsi au faubourg Saint-Germain, où il arriva sain et sauf.

C'était vers ce moment-là, à peu près, que le roi, assis avec la famille royale dans la loge du logographe, signait à M. Durler l'ordre que nous avons rapporté, et qui enjoignait aux Suisses de mettre bas les armes et de se retirer dans leurs casernes.

L'Assemblée, où le roi était venu chercher un appui, ne se dissimulait pas sa position : c'était la faiblesse simulant la force et protégeant la royauté, plus faible encore qu'elle; elle avait laissé s'établir un autre pouvoir qu'elle; ce pouvoir, c'était la Commune. La Commune avait pris en main l'insurrection comme un vigoureux ouvrier prend le manche d'une hache; elle en avait frappé à la fois le pouvoir exécutif, et, du coup, l'Assemblée était ébranlée, la royauté détruite.

L'Assemblée était ébranlée; car deux fois elle avait essayé de protéger les victimes de cette sanglante journée, deux fois elle avait été impuissante : le matin, elle avait essayé de sauver Suleau dans le corps de garde des Feuillants ; à midi, elle avait essayé de sauver les Suisses sur la place Louis XV, et Suleau et les Suisses avaient été massacrés, malgré sa protection.

Maintenant elle était menacée elle-même : toute une foule exaspérée, furieuse, l'entourait en criant :

— La déchéance! la déchéance!

Elle glissait sur sa pente; il y avait deux partis à prendre : enrayer ou continuer la route.

Elle se laissa aller au mouvement.

Une commission s'assembla séance tenante. Les girondins y entrèrent en majorité. On délibérait sous le canon, ce qui veut dire que la délibération fut courte.

Ce fut Vergniaud — qui, en quittant un instant l'Assemblée, avait laissé la présidence à Guadet pour que le parti girondin fût toujours à peu près maître de la situation, — ce fut Vergniaud, disons-nous, qui prit la plume et rédigea l'acte de suspension provisoire de la royauté.

Vergniaud rentra dans l'Assemblée : il était morne et abattu; l'honnête homme ne voulait cacher ni sa tristesse ni son abattement, car c'était un dernier gage qu'il donnait au roi, de son respect pour la royauté; à l'hôte, de son respect pour l'hospitalité.

— Je viens, dit-il, au nom de la commission extraordinaire, vous présenter une mesure bien rigoureuse; mais je m'en rapporte à la douleur dont vous êtes pénétrés, pour juger combien il importe au salut de la patrie que vous l'adoptiez sur l'heure.

« L'Assemblée nationale, considérant que les dangers de la patrie sont arrivés à leur comble, que les maux dont gémit l'empire dérivent principalement des défiances qu'inspire la conduite du chef du pouvoir exécutif dans une guerre entreprise en son nom contre la Constitution et contre l'indépendance nationale, que ces défiances ont provoqué de toutes les parties de l'empire le vœu de la révocation de l'autorité confiée à Louis XVI; considérant,

néanmoins, que le corps législatif ne veut agrandir, par aucune usurpation, sa propre autorité, et qu'il ne peut concilier son serment à la Constitution et sa ferme volonté de sauver la liberté qu'en faisant appel à la souveraineté du peuple, décrète ce qui suit :

» Le peuple français est invité à former une convention nationale.

» Le chef du pouvoir exécutif est provisoirement suspendu de ses fonctions. Un décret sera proposé dans la journée pour la nomination d'un gouverneur du prince royal.

» Le payement de la liste civile sera suspendu.

» Le roi et la famille royale demeureront dans l'enceinte du corps législatif, jusqu'à ce que le calme soit rétabli dans Paris.

» Le département fera préparer le Luxembourg pour sa résidence, sous la garde des citoyens. »

Ce décret, dicté par la nécessité, fut adopté sans discussion par la Chambre, écouté sans étonnement par le roi.

Seulement, se penchant vers le député Coustard qui, placé sous la loge du logographe, avait plusieurs fois causé avec lui pendant la séance :

— Savez-vous que ce n'est pas très-constitutionnel ce que vous faites-là? lui dit-il en souriant.

— C'est vrai, sire, répondit Coustard; mais c'est le seul moyen de sauver votre vie. Si nous n'accordons pas la déchéance, ils prendront la tête.

Le roi fit un mouvement et reprit sa place.

Puis il parla bas à un huissier.

Beaucoup crurent que c'était quelque ordre donné, et s'en inquiétèrent.

On sortit, et l'on s'informa de ce qu'avait demandé le roi.

Le roi avait faim et avait demandé son dejeuner.

On lui apporta du pain, du vin, un poulet, des viandes froides et des fruits.

C'était, comme tous les princes de la maison de Bourbon, comme Henri IV, comme Louis XIV, c'était un grand mangeur que le roi; l'heure de ses repas était, sinon aussi solennelle que celle de ses ancêtres, au moins aussi absolue. Chez lui, les émotions de l'âme n'avaient aucune influence sur les besoins du corps; et, comme, dans la balance, la matière l'emportait, la matière régnait sur lui en maitresse absolue.

On lui servit son déjeuner.

Il mangea comme à un rendez-vous de chasse, sans s'inquiéter des yeux qui le regardaient. Les rois ne sont-ils pas habitués à manger en public?

Parmi ces yeux, il y en avait deux qui brûlaient, faute de pouvoir pleurer : c'étaient ceux de la reine.

Elle avait beaucoup souffert au retour de Varennes; elle avait beaucoup souffert dans sa captivité des Tuileries; elle avait beaucoup souffert pendant cette terrible nuit du 9 au 10 août.

Peut-être avait-elle moins souffert qu'en ce moment où elle regardait manger le roi.

Elle ne voulut rien prendre, pas un verre d'eau. Ses lèvres, desséchées, la brûlaient. Peu importe! elle eût

voulu être en proie à d'horribles douleurs physiques : c'eût été un contre-poids à ses douleurs morales.

Madame Royale, la tête appuyée au sein de sa mère, pleurait sans sanglots, sans soupirs, comme pleurent ceux qui ont la source des larmes du plus profond de leur cœur.

Le jeune Dauphin regardait curieusement autour de lui : il était encore à cet âge où tout est spectacle, même la douleur d'une mère; il demandait de temps en temps au roi le nom d'un député, et le roi lui disait ce nom avec la même tranquillité que, d'une loge de spectacle, il lui eût dit le nom d'un acteur.

Madame Élisabeth, debout derrière le roi, semblait l'ange qui, dans les tableaux des premiers maitres italiens, veille sur la famille. A défaut de ces ailes visibles que les peintres attachent aux épaules des divins messagers, elle couvrait le roi, la reine et leurs enfants du doux regard de ses yeux; et ce regard, qui montait parfois suppliant au ciel et redescendait calme et confiant sur la terre, semblait s'être rasséréné par la contemplation momentanée des béatitudes célestes.

XXXV

La séance de vingt-sept heures. — Les ministres réintégrés. — Mot de Danton. — Décrets publiés aux flambeaux. — MM. Maillardoz, d'Aubigny et Carl assassinés. — Les quatre cellules des Feuillants. — Les vingt-cinq louis. — L'Assemblée choisit le Luxembourg. — La Commune, le Temple. — Le bûcher et la guillotine. — La famille royale au Temple. — Logement du roi le 13 août. — Les serviteurs esclaves. — Nuit de douleur. — Tison et sa femme. — L'architecte Palloy. — Emploi des journées. — Surveillance affreuse. — L'épée du roi. — Cléry au Temple. — Le sapeur Rocher. — Le carton : *Verdun est pris*. — L'ex-capucin. — L'abbé de six pieds. — La tête de madame de Lamballe. — Le ruban tricolore arrêtant la foule. — La reine brisée par les émotions.

La séance de l'Assemblée continuait, elle dura vingt-sept heures.

Le député Chaudieu, fit voter d'urgence la présence d'un camp sous Paris, et la permanence de l'Assemblée.

Il était impossible de proclamer la déchéance de la royauté et de garder les ministres du roi ; les trois ministres renvoyés, Roland, Clavière et Servan furent réintégrés sans scrutin, comme une chose toute naturelle sur la proposition de Brissot.

Puis on nomma Danton ministre de la justice, Monge ministre de la marine, Lebrun ministre des affaires étrangères, Grouvelle secrétaire du conseil des ministres.

Danton, nous le connaissons, nous avons dit sur lui tout ce qu'il y avait à en dire.

— J'ai été porté au ministère par un boulet de canon, fit-il en annonçant cette nouvelle à ses intimes, Camille Desmoulins et Fabre d'Églantine. Je veux que la Révolution entre avec moi au pouvoir, je ne suis fort que par elle et je périrais en m'en séparant.

Monge était un savant illustre déjà, que la campagne d'Égypte devait faire plus illustre encore.

Lebrun était un homme de chancellerie.

Grouvelle, une espèce d'homme de lettres, médiocre et ambitieux.

Danton, Monge et Lebrun furent nommés sur l'appel nominal.

On fit une analyse des décrets de la journée, et, le soir, cette analyse fut publiée aux flambeaux.

L'Assemblée suspendit sa séance à une heure du matin.

Le roi et la famille royale étaient restés quatorze heures dans la loge du logographe.

Le roi seul avait mangé.

Avec le roi et la famille royale, quelques amis dévoués, — nous nous trompons, aux yeux des rois, il n'y a pas d'amis, il n'y a que des serviteurs, — quelques serviteurs fidèles étaient entrés dans l'Assemblée; à ces privilégiés du malheur qui venaient lui apporter des nouvelles, le roi donnait des ordres, et sur ces ordres, ils sortaient de la salle.

Trois sortirent qui ne rentrèrent pas.

M. Maillardoz, commandant des Suisses, qui fut traîné à l'Abbaye.

M. Daubigny, qui fut assassiné sur la place Louis XV, au pied de la statue que l'on abattait.

M. Carl, le commandant de la gendarmerie de Paris, qui, entendant une grande rumeur, s'élança pour connaître la cause de cette rumeur, et fut tué sur le seuil même de la porte.

L'émigration avait fait un premier vide près de la royauté. La mort frappait à son tour et en faisait un second.

A une heure du matin, les inspecteurs de la salle vinrent chercher le roi et la famille royale pour les conduire au logement provisoire qu'ils devaient occuper, halte préparée à la hâte entre le palais et la prison.

Cet appartement était situé à l'étage supérieur du vieux monastère des Feuillants, il servait de demeure à l'archiviste Camus, et se composait de quatre chambres.

C'est encore ici qu'il faut que nous empruntions ces détails que méprise l'historien, mais que recherche avec tant de soin le chroniqueur, à ces curieux Mémoires de madame Campan auxquels nous avons déjà tant emprunté.

Ces quatre chambres, ou plutôt ces quatre cellules, étaient divisées entre le roi, la reine, la famille royale et les personnes de la suite qui avaient obtenu la permission de rester près de leurs Majestés.

Dans la première étaient les hommes : M. le prince de Poix, le baron d'Aubier, M. de Saint-Pardon, écuyer de madame Élisabeth, M. de Goguelat, M. de Chamilly et M. Hue.

Dans la seconde était le roi; il se faisait rafraichir les cheveux lorsque entra madame Campan, mandée par la reine. Il en prit deux mèches qu'il donna, l'une à sa sœur, l'autre à madame Campan, toutes deux voulurent lui baiser la main, mais lui les embrassa toutes deux sans rien dire.

La troisième chambre, qui était décorée d'un pauvre petit papier vert, était celle de la reine; l'auguste prisonnière s'était jetée sur un misérable lit et semblait en proie à une douleur, près de laquelle doit être bien peu de chose celle du patient sur la roue; elle avait près d'elle une grosse femme à la physionomie douce et honnête: c'était la gardienne de l'appartement.

La quatrième pièce était occupée d'abord par le dauphin, par madame Royale, par madame Élisabeth et par madame de Tourzel; mais, madame la princesse de Lamballe étant venue rejoindre la reine, les enfants passèrent chez leur mère, et les deux princesses et madame de Tourzel demeurèrent seules en possession de ce réduit.

La reine manquait de tout, l'ambassadrice d'Angleterre lui envoya du linge pour elle et pour son fils, et, comme elle avait perdu sa bourse dans le voyage des Tuileries aux Feuillants, elle emprunta vingt-cinq louis à madame Auguir, cette sœur de madame Campan, dont le mari avait fait offrir au roi un portefeuille contenant cent mille écus.

Ces vingt-cinq louis motivèrent d'abord l'arrestation de la pauvre femme, et, plus tard, lui coûtèrent la tête.

Au reste, le roi ne devait demeurer que trois jours dans

cette prison provisoire; l'Assemblée avait décrété qu'il habiterait le Luxembourg; mais la Commune, comme si elle ne voulait rien laisser des décrets de l'Assemblée sans contredire, modifier ou détruire, lui signifia, par l'organe de son procureur Manuel, qu'elle ne pouvait répondre du roi, si on lui donnait pour habitation le Luxembourg, avec les caves duquel, assurait-elle, communiquaient les catacombes.

On le sait, l'Assemblée n'avait plus d'autres volontés que celles de la Commune ; elle laissa à la Commune le soin de choisir la résidence du roi.

La Commune choisit le Temple, donjon isolé, vieille tour basse et sombre, dernier reste de cette magnifique commanderie du Temple, dont Jacques Molay sortit pour aller au bûcher, comme Louis XVI en sortit pour aller à la guillotine.

Il est vrai qu'à côté du donjon était le palais habité autrefois par M. de Conti ; mais on n'y songea même pas.

La Commune avait sa raison en repoussant le Luxembourg et en choisissant le Temple. Au Luxembourg, Louis XVI était encore un roi. Au Temple, il n'était plus qu'un prisonnier.

Le 13 au soir, le roi fut conduit au Temple, accompagné de la reine, de ses deux enfants, de madame Élisabeth, de la princesse de Lamballe et de madame de Tourzel; les valets de chambre étaient MM. Hue et de Chamilly, M. de Chamilly pour le roi, M. Hue pour le dauphin.

Santerre fut la première personne qui s'offrit aux yeux

de la famille royale en mettant pied à terre. Il était à quelques pas de la portière lorsque les augustes prisonniers sortaient de leur voiture ; il fit de la main aux officiers municipaux un signe que le roi ni ceux qui l'accompagnaient ne comprirent pas plus que celui par lequel les officiers municipaux répondirent.

Le signe de Santerre signifiait : « Conduit-on tout de suite le roi à la tour? »

Celui des officiers municipaux voulait dire : « Il n'est pas encore temps. »

En conséquence, la famille royale fut introduite dans cette partie des bâtiments qu'on appelait le palais, et qui était la demeure ordinaire du comte d'Artois lorsqu'il venait à Paris.

Les municipaux se tenaient près du roi le chapeau sur la tête et affectaient de ne pas lui donner d'autre titre que celui de *monsieur*.

Tout Paris semblait en joie ; on eût dit qu'on ne payait pas trop cher un pareil prisonnier de la mort de deux mille citoyens.

Les maisons tout autour du Temple étaient illuminées.

Le roi était prévenu que le Temple serait sa demeure ; mais on lui avait laissé ignorer que c'était la tour et non le palais qu'il devait habiter.

Il s'y trompa tout naturellement et demanda à visiter les appartements du palais ; les municipaux l'y conduisirent, se gardant bien de lui apprendre quelle était la véritable résidence assignée.

Le roi s'amusa dès lors à faire d'avance la distribution de son futur appartement.

A dix heures, le souper fut servi dans la salle à manger du palais; pendant le repas, qui fut court, Manuel se tint debout près du roi; après le souper, on passa au salon.

En entrant au Temple, les municipaux, en laissant le roi dans l'erreur comme nous avons dit, avaient prévenu les personnes de service près de la famille royale, qu'elle ne coucheraient pas au palais, le palais devant être la résidence du jour seulement.

A onze heures, l'un des commissaires vint donner l'ordre aux deux valets de chambre, MM. Hue et Chamilly, de prendre le peu de linge et de vêtements qu'ils avaient et de le suivre.

Un municipal portant une lanterne les précédait : à la faible lueur qu'elle répandait, M. Hue, qui marchait le premier, cherchait à découvrir le logement futur de la famille royale; on s'arrêta au pied d'un corps de bâtiment dont on ne pouvait à cause de l'obscurité reconnaître la forme ni mesurer la hauteur; seulement, M. Hue put voir que la partie antérieure du toit était couronnée de créneaux sur lesquels, de distance en distance, brûlaient des lampions.

Alors, un municipal s'aperçut du doute qui occupait l'esprit du valet de chambre.

— Ton maître, lui dit-il, était habitué aux lambris dorés; eh bien, suis-moi, et tu vas voir comme on loge les assassins du peuple.

Et, ce disant, il le conduisit à un escalier en limaçon.

Lorque le valet de chambre passa de cet escalier à un plus petit, qui menait au second étage, il s'aperçut qu'il montait dans une tour.

Le municipal le précéda dans une chambre éclairée de jour par une seule fenêtre; elle n'avait pour tout meuble qu'un mauvais lit et trois ou quatre siéges.

— C'est là que ton maître couchera, dit le municipal en montrant le lit.

Les deux serviteurs se regardèrent tout attristés : on leur jeta une couverture et une paire de draps et on les laissa seuls.

Le lit qu'on avait montré aux deux valets de chambre était dans une alcôve sans rideaux; une vieille claie d'osier indiquait une précaution prise contre les punaises; précaution qu'il était facile, en regardant de près la muraille, de reconnaître insuffisante. Ils se mirent à nettoyer de leur mieux la chambre et le lit.

Comme ils étaient occupés à ce travail, le roi entra; il jeta un coup d'œil autour de lui et ne témoigna ni surprise ni humeur; des gravures tapissaient les murs de la chambre; quelques-unes étaient obscènes, il les ôta lui-même.

— Je ne veux pas, dit-il, laisser de pareils objets sous les yeux de ma fille.

Puis le roi se coucha et s'endormit aussi paisiblement qu'aux Tuileries : les deux valets de chambre passèrent la nuit assis près de son lit.

La reine fut installée dans l'appartement du premier étage.

Cinq ou six jours s'écoulèrent pendant lesquels les malheureux prisonniers se casèrent comme ils purent; ils croyaient au moins avoir cette consolation de demeurer ensemble, lorsque, pendant la nuit du 18 au 19 août, le roi étant couché, les deux valets de chambre s'étant jetés sur le matelas qui faisait leur lit commun, deux commissaires de la municipalité entrèrent.

— Êtes-vous les valets de chambre de M. Capet? demandèrent-ils.

— Oui, répondirent les deux serviteurs.

— Eh bien, levez-vous et nous suivez.

Les yeux dés deux malheureux se rencontrèrent; un municipal, dans le cours de la journée même, avait dit devant eux :

— La guillotine est en permanence, et est occupée à nous débarrasser des prétendus serviteurs de Louis.

Ils descendirent, croyant toucher au dernier moment de leur existence; mais, dans l'antichambre de la reine, où couchait la princesse de Lamballe, ils trouvèrent cette princesse et madame de Tourzel prêtes à partir; les bras des deux femmes étaient enlacés à ceux de la reine, du dauphin, de madame Royale et de madame Élisabeth, groupe confus plein de douleur, d'où s'élevaient des sanglots qui ne laissaient échapper que ces mots vagues et trempés de larmes qu'on échange à l'heure des derniers adieux.

Le même ordre avait été donné pour toutes les personnes de service, sans qu'on leur eût rien dit du sort qui les attendait; elles furent conduites à des voitures de

place, des officiers municipaux y montèrent avec elles, et des gendarmes prirent l'escorte.

Les seules personnes qui restèrent au Temple furent donc le roi, la reine, les deux enfants royaux et madame Élisabeth.

Quatre prisonniers sur cinq restèrent sans dormir pendant toute la nuit: le roi chez lui, avec deux municipaux; la reine, madame Élisabeth et madame Royale, chez la reine.

Le dauphin était couché sur le lit de sa mère, et dormait seul au milieu de cette veillée de douleur.

Comme on n'avait enlevé les femmes de la reine et madame la princesse de Lamballe que sous le prétexte de les interroger, la reine les attendait d'une minute à l'autre; mais, à sept heures du matin, on apprit que ces dames ne rentreraient pas et qu'on les avait conduites à la Force.

A neuf heures du matin, au grand étonnement des prisonniers, M. Hue rentra; le conseil général l'avait trouvé innocent et le renvoyait au Temple.

Ce fut ce même jour que, sur l'ordre de Pétion, Tison et sa femme, ces deux geôliers à qui la captivité de la famille royale a fait une espèce de célébrité, arrivèrent au Temple.

Alors, il se fit parmi les prisonniers un nouvel arrangement.

La reine prit son fils dans sa chambre et envoya dans une autre madame Royale près de sa tante.

Une espèce de cabinet où se tenait un municipal et une sentinelle les séparait.

On préparait pour le roi un nouvel appartement; mais, comme cet appartement devait l'éloigner de la reine, il fit venir l'architecte.

L'architecte, c'était le fameux patriote Palloy, qui, non-seulement avait démoli la Bastille, mais encore qui faisait commerce de ses pierres qu'il vendait taillées sous toutes les formes.

Le roi exposa le désir qu'il avait de demeurer où il était; mais, maître Palloy n'était pas homme à faire compte des désirs d'un roi; il répondit qu'il ne prenait d'ordre que de la Commune, que ce que la Commune lui ordonnerait, il le ferait.

Voici comment la journée était divisée : le matin, la reine donnait des leçons d'histoire au dauphin, et lui faisait apprendre par cœur quelques vers des meilleurs poëtes; puis on montait chez le roi, où l'on déjeunait; après le déjeuner, le roi étalait une carte sur la table et faisait de la géographie avec le jeune prince; puis on descendait au jardin, la promenade étant nécessaire à la santé du dauphin; on remontait, le prince prenait sa leçon de calcul, on dînait; puis on se couchait de bonne heure, les enfants du moins, car souvent la reine et madame Élisabeth veillaient ensemble ou séparément, le cœur et les yeux appliqués à quelque sainte lecture.

Dans les premiers jours, le roi accompagnait son fils dans ses promenades an jardin du Temple; mais il fut

obligé de renoncer à cette distraction, à cause des insultes qu'il recevait de la part de ses gardiens.

Le jour de la Saint-Louis, on lui chanta le *Çà ira!* sous ses fenêtres.

Le matin de ce même jour, le roi apprit que M. de la Fayette était sorti de France; nous verrons plus tard comment et à quelle occasion. Le roi doutait de la vérité de cette nouvelle; mais, le soir, Manuel la lui confirma en apportant à madame Élisabeth une lettre de Mesdames, datée de Rome.

Ce fut la dernière lettre que la famille royale reçut de l'étranger.

Non-seulement, Louis XVI n'était plus qualifié du titre de roi, non-seulement on ne l'appelait plus ni Sire ni Majesté, mais encore les municipaux affectaient de s'asseoir devant lui et de garder leur chapeau sur leur tête. Le prisonnier acceptait tous ces outrages avec une patience qui ressemblait à de l'inertie. Un seul jour, ou plutôt une seule, nuit il parut ému, presque affecté.

C'était le 21 août, entre minuit et une heure du matin, plusieurs municipaux entrèrent sans être annoncés dans la chambre du roi et s'approchèrent de son lit; à cette vue, le valet de chambre se précipite :

— Que voulez-vous, messieurs? demande-t-il.

— En vertu d'un arrêt de la Commune, dit l'un d'eux, nous venons faire la visite de cette chambre et enlever les armes qui peuvent s'y trouver.

— Je n'ai pas d'armes, dit le roi.

Les municipaux cherchèrent et, en effet, ne trouvèrent rien.

— Cela suffit, dirent-ils; seulement, en entrant au Temple, le prisonnier avait une épée, remettez-nous-la.

Le roi se retourna vers le valet de chambre et lui ordonna d'apporter l'épée. Le lendemain, le roi, muet ordinairement, témoigna combien cette insulte lui était pénible; c'était celle qui, jusqu'à cette heure, l'avait le plus profondément affecté; aussi fit-il écrire le jour même à Pétion pour lui apprendre ce qui s'était passé la nuit précédente et pour lui demander qu'il fût enfin statué sur la façon dont les arrêts de la Communne lui seraient transmis.

Pétion ne fit aucune réponse.

Le désarmement du roi inspira de vives inquiétudes à la famille royale; un instant, la crainte d'un assassinat nocturne se présenta à l'esprit des prisonniers. Cette crainte prit une certaine consistance quand, le soir même, apparut un nouvel officier municipal, homme de haute taille, à la figure sombre et basanée, qui, faisant tourner une espèce massue, entra dans la chambre du roi en disant :

— Je viens faire ici une perquisition; on ne sait pas cet qui peut arriver. Je suis municipal et je veux être sûr que monsieur n'a aucun moyen de s'évader.

Et, en disant *monsieur*, il désignait du bout de son bâton le roi qui venait de se coucher.

Alors, le valet de chambre s'avança.

— Monsieur, dit-il, vos collègues ont déja fait cette re-

cherche la nuit précédente, et le roi a bien voulu la souffrir.

— Oh! dit le municipal ee riant, il l'a bien fallu; s'il avait résisté, qui aurait été le plus fort?

— Monsieur, dit le valet de chambre, vous trouverez bon, d'après votre façon d'agir, que je ne me couche pas et que je reste près du roi.

— Faites comme vous voudrez, répondit celui-ci en commençant la visite.

— Couchez-vous, Hue, dit le roi; vous devez être fatigué.

Le valet de chambre voulut répliquer :

— Je vous l'ordonne, dit le roi.

Le valet de chambre obéit à moitié et sortit de la chambre du roi; mais, laissant la porte entre-bâillée, et se jetant tout habillé sur son lit, il se tint prêt à s'élancer au secours du roi, si besoin était.

La frayeur n'était pas fondée; le municipal qui venait de causer au pauvre valet de chambre une si vive alarme fut à peine assis dans un fauteuil, qu'il s'endormit et ronfla à tout rompre jusqu'au lendemain matin.

Le lendemain, à son lever, le roi dit à Hue en souriant :

— Convenez que cet homme vous a causé une vive alarme. J'ai souffert de votre inquiétude, et, moi-même, je ne me suis pas cru sans danger; mais, dans l'état où ils m'ont conduit, je m'attends à tout.

Le 26 août, sur la demande de Cléry, valet de chambre du dauphin depuis son enfance, il lui fut accordé d'être enfermé au Temple avec la famille royale. On le fouilla, on

lui donna des avis sur la manière dont il devait se conduire, et, à huit heures du soir, il fut introduit dans la tour.

L'impression fut vive sur le nouveau venu; il ne pouvait dire une parole, il étouffait.

— Ah! c'est vous, Cléry, dit la reine; je suis heureuse de vous voir. Vous servirez mon fils, et vous vous concerterez avec M. Hue pour ce qui nous regarde.

Cléry balbutia quelques mots inintelligibles, réponse du cœur, que le cœur comprit.

Pendant le souper, la reine et les princesses, qui, depuis huit jours, étaient privés de leurs femmes, demandèrent à Cléry s'il pouvait les peigner.

— Hélas! mesdames, répondit-il, je ferai de mon mieux pour vous être agréable.

— Hein! fit un municipal du ton d'un tigre qui eût rugi.

Cléry se retourna.

— Cela veut dire, continua le municipal, comprenant qu'on lui demandait l'explication de sa menace, que je vous invite à être plus circonspect dans vos réponses.

En même temps que Cléry était arrivé au Temple un homme que le roi reconnut pour l'avoir vu dans deux circonstances, c'est-à-dire le 20 juin et le 10 août : c'était le sapeur Rocher.

A partir de son entrée au Temple, cet homme prit à tâche d'insulter le roi et les princesses. Tantôt il chantait *la Carmagnole* sous la fenêtre de la reine; tantôt, sachant l'horreur du roi pour la fumée de tabac, il lui en soufflait

à son passage une bouffée à la figure. Comme il fallait passer par sa chambre pour aller dans la salle à manger, il se couchait et disait ou faisait quelque obscénité, quand, les yeux baissés, glissaient devant lui comme trois ombres, la reine et les deux princesses.

Le roi pardonnait tout avec bonhomie; la reine supportait tout avec dignité.

Un jour, un ouvrier montra un outil au roi.

— Tiens, gros Véto, lui dit-il, voilà pour abattre la tête de ta femme.

Le roi se plaignit à Pétion, qui fit arrêter cet homme.

Le 2 septembre arriva, et les précautions redoublèrent auprès des prisonniers en même temps que les injures devinrent plus cruelles; d'abord madame Élisabeth crut avoir deviné la cause de cet accroissement d'injures et de précautions; le matin, en regardant à travers les carreaux, elle avait vu à une fenêtre en face de la sienne apparaître un grand carton; sur ce carton étaient écrits ces mots :

VERDUN EST PRIS.

A peine avait-elle appris cette nouvelle aux autres prisonniers, qu'un nouveau municipal entra ; il paraissait furieux : c'était un nommé Mathieu, ex-capucin. Il commença par arrêter M. Hue, et lui déclarer que son service près du roi était fini ; puis, s'adressant au roi lui-même :

— Oui, oui, dit-il, je sais bien que vous ignorez ou que vous faites semblant d'ignorer ce qui se passe. Eh bien, je vais vous le dire, moi : la patrie est dans le plus grand danger ; le roi de Prusse marche sur Châlons; vous répondrez de tout le mal qui peut en résulter. Nous savons que

nous, nos femmes et nos enfants périrons ; mais le peuple sera vengé, et, je vous le jure, vous mourrez avant nous.

A cette menace, le petit dauphin, qui croyait déjà voir son père mort, fondit en larmes et s'enfuit dans l'autre chambre, où sa sœur le suivit et eut toutes les peines du monde à le consoler.

Mais le roi, avec sa tranquillité ordinaire :

— J'ai tout fait pour le peuple, dit-il, et je n'ai rien à me reprocher.

Le soir, on mit les scellés sur le petit cabinet qu'occupait M. Hue, et on l'emmena dans les prisons de l'hôtel de ville.

Il était resté vingt jours au Temple.

Pendant toute la journée du 3 septembre, il y eut de grands tumultes par les rues ; des rumeurs pareilles à des bouffées de cris venaient frapper les oreilles des prisonniers et les emplissaient de vagues terreurs. Ni la reine ni les princesses ne purent dormir ; on battit la générale toute la nuit : les prisonniers ignoraient pourquoi.

Le matin du 3 septembre, Manuel vint voir le roi, et, le premier, sans qu'on lui en parlât, il dit au roi qu'il n'avait point à s'inquiéter de madame de Lamballe, qu'elle et toutes les personnes enlevées du Temple étaient à la Force et se portaient bien. Mais, à trois heures, on entendit des cris affreux. Le roi sortait de table et jouait au trictrac avec la reine, bien moins pour se distraire que pour avoir, avec une contenance, la facilité d'échanger quelques mots sans être entendus ; tout à coup le roi vit le municipal qui était à la porte fermer cette porte, puis

bondissant à la fenêtre en fermer vivement les rideaux.

C,était un nommé Danjou qui avait étudié autrefois pour l'Église, et qu'à cause de sa grande taille on appelait l'abbé de six pieds.

En ce moment, et comme le roi et la reine regardaient avec étonnement et cherchaient à se rendre compte de l'action de cet homme, on frappa à la porte et on fut obligé d'ouvrir.

C'étaient des officiers de garde et des municipaux.

Les officiers de garde voulaient que le roi se montrât à la fenêtre, mais les municipaux s'y opposèrent.

— Mais qu'y a-t-il donc? demanda le roi étonné de ce conflit.

Tout le monde se tut, et comme le roi renouvelait son interrogation :

— Eh bien, voulez-vous que je vous le dise, moi, ce qu'il y a? s'écria un jeune officier.

— Sans doute, dit le roi; parlez, monsieur.

— Eh bien, c'est la tête de madame de Lamballe que l'on porte au bout d'une pique et qu'on veut vous montrer.

Le roi pâlit; la reine se dressa tout debout et frissonnante d'horreur.

Le bruit dura jusqu'à cinq heures.

Ce bruit, qui le causait? Les prisonniers le surent le soir même. C'étaient les massacreurs qui voulaient forcer les portes pour en faire autant des prisonniers du Temple qu'on en avait fait des autres prisonniers.

Mais, chose étrange! les municipaux arrêtèrent cette

marée terrible en étendant un simple ruban tricolore devant la porte : le flot qui eût rompu une digue de fer vint mourir en léchant la ceinture d'une femme.

Cependant ils présentèrent une requête : c'était qu'une députation de six assassins fit le tour de la prison en portant la tête de la princesse au bout d'une pique.

La chose était si raisonnable, qu'elle leur fut accordée, à la condition qu'ils laisseraient le corps à la porte.

C'était cette tête que les assassins faisaient danser devant la fenêtre de la reine et qu'heureusement la reine n'avait point vue quand M. Danjou s'était précipité à la fenêtre et avait tiré les rideaux.

A six heures, un homme entra; c'était le secrétaire de Pétion qui venait pour compter de l'argent au roi.

C'était un homme fort ridicule et qui, tout gonflé de son importance, voyant la reine debout et immobile, crut que c'était pour lui qu'elle se tenait ainsi, et qui eut la bonté de l'inviter à s'asseoir.

— Ma mère se tenait ainsi, dit madame Royale dans ses Mémoires, parce que, depuis cette affreuse scène, elle était restée debout et immobile, ne voyant rien de ce qui se passait dans la chambre.

La terreur en avait fait une statue.

XXXVI

Coup d'œil rétrospectif. — La Commune prend le gouvernail. — Danton ministre de la justice. — Marat et Robespierre. — Portraits. — Parallèles. — 273,000! — Pression du peuple sur l'Assemblée. — Il veut faire ses affaires lui-même. — La Vendée et Jean Chouan. — La frontière et les puissances. — La Fayette émigre. — Les fers d'Olmütz. — Marche de l'ennemi. — Décret contre Longwy. — Appel de Danton. — Menace et prophétie. — Conspiration dénoncée. — Prière pour le roi. — Tactique de l'armée de Dumouriez. — Plans de campagne. — Appréciation.

Disons ce qui s'était passé à Paris et à la frontière, pendant ces dix-neuf jours où nous nous sommes enfermés au Temple avec le roi et la famille royale.

D'abord la Commune s'était organisée; s'étant emparée du gouvernail au milieu de la tempête, elle avait résolu de ne pas le rendre à l'Assemblée, dût-elle éterniser l'orage pour avoir une occasion de le garder.

Bon gré, mal gré, Danton avait été l'homme du 10 août; l'aurore du 11 éclaira le commencement de sa fortune politique; il se réveilla ministre de la justice.

A l'instant même, tout cet immense groupe dont il était le pivot se serra autour de lui.

Il n'y eut point jusqu'à Marat et Robespierre qui ne sortissent de leurs trous, pour montrer, l'un son rictus de crapaud, l'autre son museau de renard.

C'était l'habitude de tous deux de se cacher pendant le combat. Robespierre se réservait; Marat se préservait.

Robespierre accourut à la Commune le 11 vers midi; il y trouva ses hommes, Panis, Sergent, Huguenin.

Marat marchait seul, lui. Il sortit de son souterrain, il appela le peuple, le peuple le reconnut, et, tandis que le nom de Westermann, le véritable vainqueur, était à peine prononcé, il couronna de lauriers Marat, qui, un grand sabre à la main, monta sur une borne, harangua les fédérés et se fit nommer commissaire de sa section.

Puis vint Tallien, bavard sanguinaire, rhéteur de carrefour, à qui la Providence réservait, on ne sait pourquoi, un de ces actes qui écrivent pour l'éternité le nom d'un homme sur l'airain.

Chaumette et Hébert : l'un étudiant en médecine, l'autre poëte à deux sous la chanson; couple de fouines au museau pointu, qui s'en allaient de compagnie, flairant d'avance le sang qu'ils devaient faire répandre.

Léonard Bourdon, pédant démagogique, Lycurgue de faubourg, qui essaya, en 1793, de fonder une pension avec les institutions grecques du temps d'Alexandre.

Collot-d'Herbois, un comédien sifflé, qui avait l'habitude de n'apprendre que la moitié de ses rôles, parce que le public avait l'habitude de ne pas le laisser aller jusqu'au bout.

Billaud-Varennes, dont le principal mérite était, avec Drouet, d'avoir arrêté le roi. Camille Desmoulins, Fabre d'Églantine, Osselin, Fréron, Deforge, Lenfant, Chénier, Legendre, tous les chefs des Jacobins, tous les chefs des Cordeliers, tous les membres de la future Convention enfin, tigres, lions et loups, qui, étonnés d'être renfermés dans la

même cage, se déchirèrent à belles dents et faillirent du même coup mettre le pays en lambeaux.

Dès le soir du 10 août, la garde nationale, dépopularisée par la fidélité au roi des grenadiers des Filles-Saint-Thomas et de la Butte-des-Moulins, avait abdiqué. La pique avait succédé à la baïonnette, et la blouse à l'uniforme; au lieu de l'élégant, du musqué la Fayette, caracolant sur le fameux cheval blanc devenu historique, et suivi d'aides de camp aux brillants revers, aux épaulettes volantes, aux chapeaux bordés de plumes, le géant Santerre se promenait sur son lourd cheval flamand, suivi de deux ou trois de ses brasseurs qui imitaient sa tenue, et qui trouvaient bien autrement militaires leurs épaulettes aplaties, leurs habits râpés et leurs grosses bottes, que les uniformes pimpants de tous les muguets de la ci-devant cour.

Peut-être, il faut le dire, le peuple était-il aussi un peu de leur avis.

Puis le peuple aimait Santerre; Santerre le laissait s'amuser tranquille; il n'allait pas où l'on tuait, ou bien, s'il y allait, il ne réprimandait les meurtriers qu'avec les égards que l'on doit à des vainqueurs; il savait qu'après la peine devait venir naturellement un peu de récréation.

Ce fut Danton qui se chargea d'arrêter leurs massacres; peut-être d'avance savait-il qu'il réservait aux massacreurs quelque chose de mieux que ce qu'il leur ôtait; mais, quoi qu'il en soit, il eut l'initiative du courage, en parlant le premier, sinon de clémence, du moins de justice.

Il se présenta à l'Assemblée, et, en face de ce roi qui avait cru l'acheter peut-être comme il avait cru acheter Pétion :

— Législateurs, dit-il, la nation française, lasse du despotisme avait fait une révolution ; mais, trop généreuse, — et il arrêta son regard sur le roi, — elle a transigé avec les tyrans. L'expérience lui a prouvé qu'il n'y a aucun retour à espérer des anciens oppressseurs du peuple ; elle va rentrer dans ses droits ; mais là ou commence la justice, doit s'arrêter la vengeance. Je prends devant l'Assemblée nationale l'engagement de protéger les hommes qui sont dans son enceinte ; je marcherai à leur tête et je réponds d'eux.

Et, cette fois, comme il avait adressé la menace au roi, il adressa la compassion à la reine. Le roi avait écouté la menace d'un air indifférent; la reine accueillit la compassion d'un air dédaigneux.

Le peuple applaudit Danton ; à plus forte raison l'Assemblée, qui n'était pas tout à fait rassurée pour elle-même; les Suisses furent épargnés... jusqu'au 2 septembre.

Mais ce n'était pas l'affaire de la Commune. La Commune avait en ce moment au milieu d'elle l'homme que l'on regardait à la fois comme un martyr et comme un prophète; l'homme qui, depuis trois ans, avec l'effrayante monotonie d'un tocsin, répétait : « Des têtes! des têtes! des têtes! » Seulement, il variait selon la circonstance; il était parti de dix mille et en demandait cent cinquante mille : on voit que le philanthrope docteur n'en était pas encore à son maximum, qui atteignit 273, 000 !

Singulier chiffre, et qui dénotait, ou un bien grand fou ou un bien savant arithméticien.

Robespierre n'était pas pour les massacres, lui ; il y a cette différence entre les médecins politiques et les avocats politiques, que les médecins sont pour les massacres et que les avocats sont pour les procès.

Robespierre voulait un procès, prompt, mais avec des formes ; peut-être était-ce, à tout prendre, plus sûr que le massacre; Chabot, qui, on se le rappelle, avait voulu se faire tuer par Grangeneuve pour qu'on en arrivât où on en était venu, et qui avait l'avantage de voir, vivant, ce qu'il avait voulu faire par sa mort, Chabot appuya Robespierre, et un tribunal fut décrété.

Le peuple était pressé. Comme, le 16, le tribunal décrété le 14 ne fonctionnait pas encore, trois députations se présentèrent l'une après l'autre à la barre.

— Si vous ne décidez rien, dit la troisième, prenez garde! nous allons attendre, mais attendre ici.

Le 17, nouvelle députation.

— Si le peuple n'est pas vengé ce soir, à minuit le tocsin sonnera. Il faut un tribunal criminel aux Tuileries et un juge par chaque section. Louis XVI et Antoinette voulaient du sang; qu'ils regardent et qu'ils voient couler celui de leurs satellites.

Tout le monde se taisait. Choudieu et Thuriot seuls se levèrent; l'un un jacobin, l'autre un cordelier.

— Ceux qui viennent crier ici, dit Choudieu, ne sont pas les amis du peuple, ce sont ses flatteurs; on veut une inquisition; pour mon compte, j'y résisterai jusqu'à la mort.

— Prenez garde, vous qui demandez du sang et toujours du sang ! dit Thuriot; la Révolution n'est point seulement à la France, nous en sommes comptables à l'humanité.

Viennent alors les sectionnaires ; ceux-là sont chargés de former les jurys.

— Si avant deux ou trois heures, disent-ils, le directeur du jury n'est pas nommé, si les jurés ne sont pas en état d'agir, de grands malheurs se promèneront sur Paris.

L'Assemblée était désarmée elle-même par ses précédentes faiblesses. Elle vota l'établissement d'un tribunal extraordinaire; seulement, elle prit une précaution pour l'établissement de ce tribunal : elle le soumit à l'élection à deux degrés.

Le peuple, par chaque section, devait nommer un électeur, et ces électeurs devaient nommer des juges.

On le voit, cette fois, le peuple voulait faire ses affaires lui-même.

Peut-être aussi y avait-il bien, comme toujours, quelqu'un derrière le peuple qui lui soufflait ce qu'il voulait; mais, pour que ce souffle devienne incendie, il faut cependant que la foule recèle la matière première : l'étincelle.

Il faut le dire aussi, c'est que, si à Paris l'horizon était sanglant, à l'est et à l'ouest, il était sombre.

A l'ouest, la Vendée, qui refuse les deux grands impôts : le sang et l'argent, qui se soulève à la voix de ses nobles et de ses prêtres ; la Vendée, où l'on commence à entendre les terribles houhoulements du hibou, le cri de guerre de Jean Chouan.

A l'est, la frontière, Thionville, Sarrelouis, Longwy, qui

sont enveloppés par les Prussiens, et qui tirent, non pas le canon de guerre, mais le canon de détresse.

Le 30 juillet, les Prussiens étaient partis de Coblence avec quatre-vingt-dix escadrons de cavalerie, tout composés d'émigrés; le 18 août, ils avaient joint le général Clairfayt, et, le 20, ils avaient investi Longwy.

Puis, de l'intérieur, du cœur de la France, d'autres nouvelles non moins terribles.

La Fayette qui lève l'étendard du constitutionalisme, un linceul devenu bon à envelopper un mort, voilà tout; la Fayette qui appelle ses soldats à rétablir le roi, c'est-à-dire à faire cause commune avec les Prussiens. Il est vrai que son armée l'écoute et ne l'entend pas. La Fayette regardait du côté de Coblence, il n'a pas vu venir la marée révolutionnaire; la voilà sur ses talons, la voilà qui le presse; à peine si le galop du fameux cheval blanc pourra le sauver. En avant! à l'étranger! en avant! et la Fayette émigre à son tour; et cela devait être, car il était en chair et en os de la même race que les émigrés, et, dans l'âme, il avait même principe.

On déplore la captivité d'Olmütz. Béranger a fait une chanson dans laquelle il nous dit d'effacer l'empreinte des fers de la Fayette. — Gardez-la, au contraire, cette empreinte, héros de 1789 et de 1830! gardez-la vivant, gardez-la mort; gardez-la sous votre uniforme, gardez-la sous votre linceul! Ces fers seuls diront à la postérité que vous étiez l'honnête homme que nous avons tous connu, le cœur droit que nous avons tous jugé, et non pas un traître.

La fuite de la Fayette eut lieu le 18, juste le même jour

où les Prussiens faisaient leur jonction avec le général Clairfayt.

Le même jour, l'Assemblée le décrétait d'accusation. Dumouriez eut le commandement de l'Est, et Kellermann remplaça Luckner.

Ce même jour 18, le tribunal révolutionnaire était organisé.

Suivons la contre-révolution qui nous arrive, et la Révolution qui, au fur et à mesure qu'elle la voit venir, se dresse plus furieuse, plus bouillonnante, plus terrible devant elle.

Le 20, le général Clairfayt investit Longwy.

Le 21 au soir, un royaliste est exécuté aux flambeaux, sur la place du Carrousel.

Il y eut deux cadavres ce jour-là sur l'échafaud. Au moment où, à la sinistre lueur des torches, aux cris forcenés de la multitude qui battait des mains, le bourreau montrait la tête au peuple, le bourreau lui-même tombait mort.

Le 22, première insurrection vendéenne; le 22, seconde exécution sur la place du Carrousel.

Le 23, prise de Longwy, après vingt-quatre heures de bombardement.

Le 24, exécution de Laporte, pauvre victime, qui donnait pour excuse ces deux mots que ses juges eussent dû apprécier : *J'ai obéi.*

Le 24, on apprend que la ville de Longwy a été occupée au nom de *Sa Majesté le roi de France.* Le 25, on chante le *Ça ira* sous les fenêtres du Temple, on menace Louis

de le tuer, et on lui enlève Hue, son valet de chambre.

Enfin, dans la nuit du vendredi, on rend le décret suivant :

« ARTICLE 1er. Aussitôt que la ville de Longwy sera rentrée au pouvoir de la nation française, toutes les maisons, à l'exception des édifices nationaux, seront rasées.

» ART. 2. Les corps administratifs, aussitôt que la place sera rentrée au pouvoir de la nation française, seront poursuivis par le tribunal criminel du département, comme prévenus du crime de trahison et jugés sans appel. Quant aux habitants de Longwy, l'Assemblée nationale les déclare infâmes et les prive des droits de citoyens français pendant dix ans.

ART. 3. Tout commandant de place assiégée est autorisé à faire démolir les maisons de tous ceux qui parleraient de se rendre pour éviter un bombardement. »

Le 26, loi révolutionnaire qui bannit du territoire français tout prêtre non assermenté.

Le 26, prise de Verdun ; le 27, la fête du 10 août ; le 28, la loi sur les visites domiciliaires ; le 29, le discours de Danton.

« Il faut une convulsion nationale pour faire rétrograder les despotes. Jusqu'ici, nous n'avons eu qu'une guerre simulée : *ce n'est pas de ce misérable jeu qu'il doit être maintenant question ; il faut que le peuple se porte, se roule en masse sur les ennemis pour les exterminer d'un coup. Il faut en même temps enchaîner tous les conspirateurs ; il faut les mettre dans l'impossibilité de nuire.*

Sentez-vous venir le 2 septembre?

A Paris, la terreur était profonde : Longwy pris, Verdun pris ; qui arrêterait donc les Prussiens, puisque nos villes fortes ne les arrêtaient pas? Cinq étapes forcées, et ils étaient à Paris.

Or, qu'y venaient-ils faire, à Paris? On avait trouvé aux Tuileries une lettre conservée dans les archives, qui le disait, ce qu'ils y venaient faire.

« Les tribunaux suivent nos armées, disait cette lettre; les parlementaires émigrés instruisent, chemin faisant, le procès de la Révolution et préparent les potences des jacobins. »

En, pour peloter en attendant partie, comme on dit, le bulletin officiel de la guerre annonçait que les uhlans enlevaient les maires patriotes, et, après avoir coupé les oreilles des officiers municipaux, les leur clouaient au front.

Or, les officiers municipaux de Paris tenaient fort à leurs oreilles. Toute cette Commune, composée de tant d'éléments divers, partagée entre trois hommes réunis ce jour-là par nécessité : Danton, Marat, Robespierre, toute cette Commune, disons plus, tout Paris, le vrai Paris, le Paris populaire, le Paris du 10 août, se sentait compromis et en péril.

D'ailleurs, Bouillé, dans sa lettre du 10 juin 1791, n'avait il pas menacé de ne pas laisser pierre sur pierre, à ce Paris?

Cette lettre dont on avait tant ri, allait-elle donc devenir sérieuse? au lieu d'une vaine menace, était-ce donc une sanglante prophétie?

Puis on avait appris, à la suite de la fuite de la Fayette,

la prise de la Fayette, puis son incarcération : la Fayette, l'homme de la réaction, l'homme du champ de Mars, l'homme de la Constitution, l'homme du roi, dans un cachot !

Alors, quels supplices attendaient donc les hommes de la Bastille, les hommes des 5 et 6 octobre, les hommes du 20 juin et les hommes du 10 août !

Cent mille citoyens, deux cent mille peut-être, qui avaient pris part à ces journées que la France, non-seulement avait absoutes, mais encore regardées comme nationales !

Que deviendraient-ils ?

Voulez-vous voir la réponse à cette question ? Vous la trouverez dans le journal de Prudhomme. Ne vous semble-t-il pas entendre le premier coup de ce tocsin qui vibra le 2 septembre ?

Nous copions :

« Un de ces misérables, condamné à dix ans de chaîne et attaché samedi, 1er septembre, au poteau infamant, en place de Grève, y porta l'audace jusqu'à insulter au peuple français et crier sur l'échafaud même : « Vive le roi ! vive la reine ! vive M. la Fayette ! au f...... la nation !

» Le procureur de la Commune l'entendit et le fit ramener devant les juges, qui l'envoyèrent à la guillotine, dimanche matin. Voici l'horrible conspiration que ce criminel prêt à être supplicié révéla, comme pour se venger par des menaces, qui n'étaient que trop bien fondées et appuyées, d'ailleurs, par plusieurs dépositions faites dans les sections.

» Vers le milieu de la nuit suivante, à un signal convenu, toutes les prisons de Paris devaient s'ouvrir à la fois, les détenus étaient armés en sortant avec les fusils et autres instruments meurtriers que nous avons laissé le temps aux aristocrates de cacher, en publiant d'avance une visite domiciliaire. Les cachots de la Force étaient garnis de munitions à cet effet.

» Le château de Bicêtre, aussi malfaisant que celui des Tuileries, vomissait à la même heure tout ce qu'il renfermait dans ses galbanum de plus déterminé. On n'oubliait pas non plus de relaxer les prêtres, presque tous chargés d'or et déposés à Saint-Lazare, au séminaire de Saint-Firmin, rue Saint-Victor, à Saint-Sulpice et aux Carmes-Déchaussés.

» Ces hordes de démons en liberté, grossies des aristocrates tapis au fond de leurs hôtels, sous le commandement des officiers envoyés à l'Abbaye, commençaient par s'emparer des postes principaux et de leurs canons, faisaient main basse sur les sentinelles et les patrouilles, et mettaient le feu dans cinq ou six quartiers pour faire diversion et délivrer Louis XVI et sa famille. La Lamballe, la Tourzel eussent été rendues aussitôt à leur bonne maîtresse. Une armée de royalistes eût protégé l'évasion du prince et sa jonction, à Verdun ou à Longwy, avec Brunswick, Frédéric et François. Les magistrats et les plus patriotes d'entre les législateurs eussent probablement été égorgés, si l'on eût pu, sans retarder et courir de trop grands risques au réveil du peuple. »

Puis, dans les poches, sur la poitrine, dans les bré-

viaires des prêtres arrêtés, on trouvait cette prière :

Prière à la très-sainte Vierge, que les personnes pieuses sont invitées à réciter tous les jours pour le roi.

« Divine mère de mon Sauveur qui, dans le temple de Jérusalem, avez offert à Dieu le Père, Jésus-Christ, son fils et le vôtre; je vous offre, à vous-même, notre bien-aimé Louis XVI; c'est l'héritier de Clovis, de Clotilde, de Charlemagne, le fils de la pieuse Blanche de Castille, de Saint-Louis, de Louis XIII, de la vertueuse Marie de Pologne et du religieux prince Louis, dauphin, que je vous présente.

» Considérez, *mère très-pure, Vierge remplie de clémence,* que ce bon prince n'a jamais été souillé par le vice que vous détestez le plus, qu'il n'a été jamais un *homme de sang;* c'est par vous, *canal de toutes les vertus*, qu'il aime la droiture, la probité, et que la bonté de son âme s'est refusée à répandre le sang d'un seul homme pour mettre sa vie à couvert.

» *O Marie! si vous êtes pour lui, qui sera contre lui?* Régnez en souveraine sur son cœur et ses actions; conservez, rendez ses jours heureux; sanctifiez surtout ses épreuves et ses sacrifices, et faites-lui mériter une couronne plus brillante et plus solide que les plus belles couronnes de la terre.

» J'unis ma prière à celles que vous font en ce jour, dans l'étendue de la France, tous ceux qui craignent le Seigneur, qui sont remplis d'une vive confiance en vous et qui aiment le roi. Je joins mes faibles mérites, mes com-

munions et toutes mes œuvres aux leurs, afin de faire une sainte violence à votre cœur maternel. Mère de Dieu, vous voyez la droiture de mon cœur et la pureté de mes vœux ; *parlez à Jésus* pour le fils de saint Louis et pour son peuple. *A-t-il jamais rien refusé à vos demandes?*

» Rendez vos prières efficaces par l'aumône. »

Savez-vous ce qui, dans cette terrible situation, donna de la force à la France? C'est que non-seulement les hommes allaient périr, mais encore *la pensée.*

Cette pensée qui était celle de la Révolution, de la liberté, non-seulement de sa liberté à elle, mais de la liberté du monde, elle la portait dans ses flancs depuis huit siècles; allait-elle donc avorter, cette mère sublime, au moment même de l'enfantement?

Et qui allait lui tirer par morceaux l'enfant prédestiné des entrailles? Le fer de l'étranger.

Aussi, voyez comme, sur son lit de douleurs, on la berce de promesses trompeuses, cette noble femme en travail :

« Mais, dira-t-on, l'ennemi est chez nous, cent mille hommes ne sont pas une chose à dédaigner, et dites-nous quels sont les moyens qu'on a pris pour l'empêcher de pénétrer plus avant dans les terres; ces moyens sont simples. L'armée de la Fayette, aujourd'hui de Dumouriez, était placée du côté de Sedan ; à son arrivée à Maulde, Dumouriez n'a pas trouvé plus de dix mille hommes disponibles, le reste était dispersé dans un cantonnement, et Clairfayt pouvait neutraliser cette portion de nos forces. Dumouriez a prévenu l'Autrichien par une manœuvre digne de

Turenne; en vingt-quatre heures, il a rassemblé tout son monde, s'est emparé de l'Argonne et du Clermontois, et ferme le passage à Brunswick; ces gorges seront pour l'ennemi celles des Thermopyles, et nos soldats valent bien les Spartiates.

» Dumouriez a le parc d'artillerie le plus complet de l'Europe; il ne reste plus aux Prussiens qu'à se jeter sur Sainte-Menehould ou Saint-Dizier; mais Kellermann vient de se porter entre Saint-Dizier et Châlons, Biron est à Strasbourg. Nous voyons que nous sommes en mesure pour empêcher l'ennemi de pénétrer.

» Notre nouvelle armée marche à grands pas vers Châlons et Reims; c'est Labourdonnaye qui la commande. Soixante mille hommes quittent Paris, on y comptera les fédérés du 10 août, les braves Marseillais; sous huit jours, l'armée de Châlons sera forte de deux cent mille hommes, plus de cent mille hommes seront entre Paris et l'armée; or, après cela, quel est le lâche qui craindrait de voir Paris au pouvoir des Autrichiens?

» Mais que cette sécurité, loin de ralentir notre marche, ne la rende que plus rapide. Portons-nous à Châlons, portons-nous-y en foule et armés; que l'espace qui sépare Paris de Châlons ne soit qu'un camp, et, au lieu de voir les Autrichiens hiverner chez nous, nous irons hiverner sur leur territoire. Telle est la conduite que doivent tenir et que tiendront sans doute les généraux, aussitôt que l'armée de Soissons sera parfaitement organisée. Labourdonnaye pressera la colonne de Brunswick, Kellermann et Biron prendront en flanc l'armée du roi de Prusse, Du-

mouriez en fera autant de l'armée de Clairfayt, et, de deux choses l'une, ou ces trois armées évacueront notre territoire, ou elles livreront bataille; si elles livrent bataille, nous occupons les hauteurs, nos troupes ont un courage que rien n'égale, nous sommes quatre fois plus forts en nombre, et nous ne pourrons pas ne pas vaincre. Si l'ennemi prend le parti de se retirer, de fuir en lâche, il faut le suivre l'épée dans les reins, jusqu'à ce que les neiges et les glaçons nous commandent de stationner. Nous ferons fabriquer des fusils et des piques pendant l'hiver; nos fonderies, dont nous doublerons s'il le faut le nombre, nous donneront six mille pièces d'artillerie; nous équiperons nos flottes, nous armerons notre marine sur le même pied que nos troupes de terre, et, dans une seule campagne, nous terrasserons tous les rois de l'Europe et donnerons la liberté à tous les peuples de la terre. »

Voilà ce que lui disaient les rêveurs; mais Danton, qui n'était pas un homme de rêve, qui était un homme d'action, tout en ne niant pas ce génie militaire qui se révéla à Valmy, Danton voulait quelque chose de positif, quelque chose qui répondît à cette accusation contre les nobles, contre les prisonniers, quelque chose qui satisfît, qui assouvît même le peuple.

Il organisa septembre.

Que l'on ne croie pas que nous voulions ici innocenter ces jours sanglants; nous ne sommes pas le procureur général qui accuse, nous sommes le président qui résume. Et, dans les crimes les plus terribles, les plus inouïs, les plus inhumains, l'ivresse est admise sinon

comme une excuse, du moins comme une circonstance atténuante.

Or, Paris était ivre, ivre de colère, de terreur, de vengeance; c'était la terrible question d'Hamlet, répétée à la fois par cent mille bouches :

« Être ou ne pas être ! »

Paris fut, la France fut, la liberté fut ! il en coûta du sang, c'est vrai ; mais ce sang est retombé sur la tête de ceux qui l'ont versé, et nous recueillons aujourd'hui les fruits de l'arbre dont il arrosa les racines.

XXXVII

Deux faces de Danton. — Le canon d'alarme. — Vergniaud. — Visites domiciliaires. — On bat la générale. — Le pauvre dans la demeure du riche. — Guerre entre l'Assemblée et la Commune. — Les noms affichés à la porte de la prison. — L'Assemblée casse la Commune. — Division entre les pouvoirs. — Marat membre de la Commune. — Le voleur au pilori. — La canne d'argent et la montre d'or. — Sanglantes initiatives de Robespierre. — Courage de Manuel. — Son humanité sauve Beaumarchais. — Danton se dissimule. — Position et rôle des grands acteurs du drame de septembre. — Le massacre prêt à être lâché dans les rues de Paris.

On connaît Danton comme homme d'action surtout ; montrons-le un peu comme homme de ruse.

Nous l'avons dit, deux pouvoirs étaient en face l'un de l'autre. L'un plein de faiblesse et touchant à son déclin, l'autre né de la veille et montant à son apogée :

L'Assemblée, qui devait mourir le 21 septembre; la Commune, qui était née le 10 août.

Le 2 septembre au matin, la Commune était assemblée sous la présidence d'Huguenin. Verdun n'était pas tombé encore, comme on l'avait prématurément annoncé aux prisonniers du Temple; mais il était bien près de se rendre, puisque, le jour même, il ouvrait ses portes. Manuel annonça le danger, et proposa de faire camper au champ de Mars les citoyens enrôles, afin qu'ils pussent partir immédiatement.

En outre, on arrêta que le canon d'alarme serait tiré dès dix heures du matin, le tocsin sonné, la générale battue.

Tout était calculé pour inspirer la terreur et pour en profiter.

Deux membres se rendirent à l'Assemblée et la prévinrent de ce que venait de *décider* la Commune.

L'Assemblée ne pouvait répondre qu'à la partie ostensible de la communication. Aussi fut-ce celle-là que développa Vergniaud dans un magnifique discours.

— Je suis heureux et fier que Paris déploie aujourd'hui cette énergie que l'on attendait de lui, car enfin je me demande pourquoi on parle tant et l'on agit si peu. Pourquoi les retranchements du camp qui est sous les remparts de cette cité ne sont-ils pas plus avancés? Où sont les bêches, les pioches et les instruments qui ont élevé l'autel de la Fédération et nivelé le champ de Mars? Vous avez manifesté une grande ardeur pour les fêtes : sans doute, vous n'en avez pas moins pour les combats. Vous avez chanté, célébré la liberté : il faut la défendre. Nous n'avons plus à renverser des rois de bronze, mais des rois environnés d'armées puissantes. Je demande que

la *Commune concerte avec le pouvoir exécutif les mesures qu'elle est dans l'intention de prendre;* je demande aussi que l'Assemblée nationale, qui, dans ce moment-ci, est plutôt un grand comité militaire qu'un corps législatif, envoie à l'instant et chaque jour douze commissaires au camp, non pour exhorter par de vains discours les citoyens à travailler, mais pour piocher eux-mêmes; car il n'est plus temps de discourir. Il faut piocher la fosse de nos ennemis, ou chaque pas qu'ils font en avant pioche la nôtre.

On le voit, Vergniaud se doutait que la Commune préparait quelque chose de sombre et d'inconnu, et il voulait que le jour se fît dans ce dessein.

On pressentait vaguement le massacre.

Voici les présages qui l'annonçaient.

Le 28 août au soir, Danton s'était présenté à l'Assemblée et avait demandé, comme ministre de la justice, que l'on autorisât les visites domiciliaires. Il fallait qu'il n'y eût plus de repaires royalistes d'où sortissent tout à coup les chevaliers du poignard du 28 février et les gentilshommes déguisés en Suisses du 10 août [1].

Il va sans dire que la chose fut accordée.

Donc, le 29 au soir, en vertu du décret de la veille, la générale battit dans les rues de Paris et chacun fut invité à rentrer chez soi, à six heures précises. Il était quatre heures.

1. Deux cents gentilshommes à peu près, déguisés en Suisses, furent trouvés revêtus de l'uniforme, et reconnus parmi les cadavres à la finesse de leur linge et à l'élégance de leurs mains.

En un instant, toutes les rues furent désertes, comme si un vent d'orage eût passé et balayé les promeneurs. Paris fut une cité morte, comme Pompéi, comme Herculanum.

Mais, en échange de cette solitude et de ce silence du dehors, quel encombrement et quelles rumeurs confuses au dedans.

Qu'allait-il arriver? On le savait. Mais, dans ces temps de trouble, la moitié des projets seuls étaient visibles, et la partie terrible était naturellement celle qui demeurait dans l'obscurité.

On avait vaguement parlé de massacres. Allait-on massacrer à domicile? Les barrières étaient gardées, la rivière était gardée!

On resta sept heures dans ces transes mortelles. Les visites ne commencèrent qu'à une heure du matin.

Les rues étaient, à leur extrémité, barrées par de fortes patrouilles, chaînes vivantes qui remplaçaient les chaînes de fer tendues au moyen âge.

Les commissaires des sections visitaient les maisons les unes après les autres : ils frappaient au nom de la loi, et on leur ouvrait [1].

On saisit deux mille fusils, on arrêta trois mille personnes, dont moitié à peu près fut relâchée le lendemain. Les visites domiciliaires eurent, en outre, un terrible ré-

1. Tout ce beau travail analytique fait sur septembre, l'a été par Michelet. Tous ceux qui ont écrit avant lui sur ces terribles journées, ont compulsé le *Moniteur*, un mensonge, ou Prudhomme, une passion, ou bien encore Peltier, la peur.

sultat : elles ouvrirent aux pauvres la demeure des riches ; ce qui resta dans les yeux des visiteurs d'éblouissements de haine et d'envie à la vue des richesses sur lesquelles il leur avait été permis de planer un instant comme dans un rêve, fut chose inouïe.

Jusque-là, peut-être le pauvre n'avait-il exécré le riche que comme aristocrate.

Dès lors, il l'exécra comme riche.

En outre, à partir du jour des visites domiciliaires, il y eut guerre ouverte entre l'Assemblée et la Commune.

Nous avons vu comment l'Assemblée avait été distancée par la Commune ; la Commune lui avait successivement arraché des mains tous les pouvoirs.

La Commune avait suspendu le directoire de département, l'Assemblée sentit le coup.

Elle décréta aussitôt que les sections étaient autorisées à nommer de nouveaux administrateurs.

Puis, pour demeurer le centre de la police du royaume, elle ajoute que la police de sûreté, qui appartient aux communes, n'agira qu'avec l'autorisation des administrateurs du département, *qui eux-mêmes n'autoriseront qu'avec le consentement d'un comité de l'Assemblée.* De cette façon, l'Assemblée avait, sinon l'initiative, du moins la répression.

Mais, si l'Assemblée, faible et mourante, usait de ruse, la Commune, jeune et vigoureuse, jouait à découvert.

Elle répondit tout simplement, et cela, malgré le million par mois que venait de voter à la police la généreuse Assemblée, elle répondit :

— Nous ne voulons pas d'intermédiaire entre nous et l'Assemblée, et, si l'Assemblée nomme un directoire de Paris, eh bien, il faudra que le peuple s'arme encore de sa vengeance.

L'Assemblée, pour n'avoir pas la honte d'obéir à une pareille injonction, nomma un directoire, mais dont la seule besogne fut *de surveiller les contributions.*

C'est qu'elle était peu rassurante pour d'honnêtes gens comme les girondins, cette bonne Commune ; Chaumette, entre autres, avait le pouvoir d'ouvrir et de fermer les prisons.

Et, à propos de prisons, elle venait encore de prendre une terrible mesure: c'était celle d'afficher aux portes les noms des prisonniers.

C'était tout simplement l'affiche du meurtre. Rome aussi, à la porte des cirques, mettait les noms de ceux qui devaient être égorgés.

Le 29, elle se sentit si forte, qu'elle s'attaqua à la presse elle-même, ce pouvoir contre lequel se brisent tous les pouvoirs. Girez-Dupré, un girondin de l'école de Louvet, jeune, hardi, railleur, fut poursuivi, traqué dans Paris pour un article de journal; on dit à la Commune qu'il s'était réfugié au ministère de la guerre chez Servan, girondin comme lui. La Commune fit investir le ministère de la guerre.

C'était aussi par trop fort et l'Assemblée comprit qu'elle ne pouvait tolérer une pareille insulte faite à son ministre ; elle manda à sa barre le président de la Commune, Huguenin.

Huguenin se garda bien de comparaître, c'eût été admettre la supériorité de l'Assemblée sur la Commune.

Il se fit alors un mouvement en faveur de l'Assemblée, qui laissa un instant dans le doute de quel côté se déclarerait la victoire.

La section des Lombards, présidée par Louvet, déclara que le conseil général de la Commune était coupable d'usurpation.

Cambon fit décréter que les membres de la Commune représentaient les pouvoirs qu'ils tenaient du peuple.

Enfin, le 30, à cinq heures du soir, l'Assemblée décida que le citoyen Huguenin, refusant de comparaître à la barre, y serait amené, et qu'une nouvelle Commune serait nommée par les sections avant vingt-quatre heures.

Quant à l'ancienne, *elle avait bien mérité de la patrie : ornandum* et *tollendum*, disait Cicéron à propos du jeune Auguste, qui, de son côté, avait bien autrement de sang à verser que la Commune.

L'étonnement de la Commune fut grand quand elle apprit le vote de ces différents décrets ; Robespierre lui-même s'en émut au point de faire une proposition franche, nette, courageuse.

— Si l'Assemblée ne retire pas ses décrets, dit-il, eh bien, nous en appellerons aux armes.

Tallien fit la même motion aux Thermes ; Thuillier, l'âme damnée de Robespierre, à la section Mauconseil.

Tallien offrit d'exécuter en personne ce qu'il avait proposé.

Vers onze heures du soir, il se rendit au manége avec un millier d'hommes à piques, et rappela que la Commune, *seule*, avait fait remonter l'Assemblée au rang des représentants d'un peuple libre.

— Au reste, ajouta-t-il, *sous peu de jours*, le sol de la liberté sera purgé de la présence de ses ennemis.

Il est vrai que Tallien avait fait cette promesse à propos des prêtres; mais Marat la faisait chaque jour à propos de tout le monde.

Car Marat était là, le hideux vampire! il n'en bougeait pas. Marat n'avait pu être élu, car Marat ne faisait point partie du conseil général, de ces commissaires de section qui avaient fait le 10 août; mais, le 23 août, la Commune avait décrété qu'une tribune serait érigée dans la salle pour un journaliste; ce journaliste, ce fut Marat.

Donc, Marat ne faisait point partie de la Commune; il faisait plus: de sa tribune, il la dominait physiquement et moralement.

Puis enfin, le séide de Robespierre, et le beau-frère de Santerre, et qui se trouvait soutenu ainsi par les Jacobins et les faubourgs, par la force intelligente et par la force matérielle; Panis eut pouvoir de choisir, à lui seul, trois membres pour compléter le comité de surveillance.

Panis n'osa choisir Marat; il choisit Sergent, l'artiste qui venait de régler cette cérémonie de la fête des morts du 10 août, qui avait réglé la proclamation de la patrie en danger, et qui, n'osant régler le 2 septembre, partit le matin pour la campagne. Panis choisit donc Sergent, Duplain et Jourdeuil, lesquels s'adjoignent cinq personnes :

Deforges, Guermeur, Lenfant, Leclerc et Durfort; puis une sixième — voyez cet acte aux archives de la préfecture de police — une sixième se trouve en marge dans un renvoi parafé par une seule main.

Ce sixième nom est celui de Marat [1].

Tallien et sa bande arrivèrent à l'Assemblée ; mais l'Assemblée était en verve de courage, elle se leva indignée comme un seul homme et d'un seul élan. L'orateur de la bande avait demandé son admission et celle de ses gens avec insolence ; Manuel, le procureur de la Commune, le fit arrêter.

Le lendemain Huguenin se présenta lui-même à l'Assemblée ; il s'agissait de gagner du temps et de mettre les massacres entre l'arrêté de l'Assemblée qui cassait les anciens membres et la réélection des nouveaux; les nouveaux seraient sûrs ainsi d'être les anciens.

Il balbutia une espèce de réparation dont l'Assemblée se garda bien d'être dupe.

L'Assemblée décréta que les sections nommeraient dans les vingt-quatre heures un nouveau conseil général de la Commune.

Le décret avait été voté le 1er septembre à quatre heures de l'après-midi.

C'était donc le lendemain 2, dans la soirée, que l'élection devait se faire.

La Commune était décidée à ne point permettre l'exécu-

1. Michelet, Michelet à qui il faut toujours revenir quand on veut trouver la haute intelligence planant sur la savante investigation.

tion du décret de l'Assemblée; elle avait deux raisons pour cela : l'horreur de ne plus être après avoir été, et la conviction qu'elle seule pouvait sauver la France.

Ce jour-là même, comme pour donner au peuple un avant-goût du sang, le hasard avait fait qu'une scène terrible s'était passée en Grève; un voleur qui était au pilori, s'avisa de crier : « Vive le roi! vivent les Prussiens! mort à la nation! » Se ruer sur lui et s'apprêter à le mettre en pièces fut pour le peuple qui assistait à ce spectacle l'affaire d'un moment; heureusement, Manuel était là; avec un admirable courage, il se précipita au secours de cet homme, l'arracha des mains de ceux qui allaient le massacrer, et, au péril de sa vie, il l'emmena à l'hôtel de ville. Ce n'était pas mal pour un ex-pédant, pour un ancien précepteur.

Déféré au jury qui siégea d'urgence, le voleur fut condamné à la peine de mort et exécuté le lendemain.

L'Assemblée enregistrait chaque fait nouveau : elle sentait qu'on marchait au massacre.

Un homme, qui se disait membre de la Commune, s'était, sur cette seule recommandation, fait ouvrir le Garde-Meuble et y avait pris un canon d'argent massif donné autrefois à Louis XVI. C'était naïf comme la force.

D'un autre côté, le 1er septembre, un gendarme avait apporté à la Commune une montre d'or qu'il avait prise aux Tuileries le 10 août, en demandant ce qu'il en devait faire. Tallien lui dit de la garder.

Maintenant, ceux qui n'avaient pas de montre et qui en voulaient avoir n'avaient qu'à tuer ceux qui en avaient.

Devant cette résistance de la Commune et surtout devant ces présages, l'Assemblée chancela ; elle sentait que quelque chose d'effrayant s'amassait dans un air tout chargé de menaces; elle rapporta, dans la soirée du 1er septembre, le décret qui prescrivait aux membres de la Commune de justifier des pouvoirs qu'ils avaient reçus le 10 août.

La Commune était en séance. Sans doute eût-elle continué de marcher au sang, même quand l'Assemblée fût restée dans sa fermeté, à plus forte raison quand elle sentait chanceler cette force d'un instant, que son ennemie avait montrée.

Robespierre, chose étrange, ce fut lui qui, ce jour-là, eut toutes les sanglantes initiatives; sans doute craignait-il de rester en arrière de Danton et de la cruauté de Marat. La popularité de Robespierre s'était déjà couverte d'un voile à propos de son opposition à la guerre. Il n'était plus temps de déchirer ce voile avec le sabre, il le déchira avec le poignard.

— Le conseil doit se retirer, dit-il, et employer le seul moyen qui reste de sauver le peuple : remettre au peuple le pouvoir.

Robespierre n'était point fâché de sauvegarder sa personne en *se retirant*. Les membres de la Commune retirés, le peuple maître de la situation, le peuple tuait, égorgeait, massacrait, cela ne regardait plus la Commune, ni Robespierre par conséquent : on avait le bénéfice du massacre sans en avoir la responsabilité.

Manuel lutta contre Robespierre dans ce moment de

danger; consignons la chose, comme chose honorable : *il déclara que les membres de la Commune ne devaient pas quitter leur poste quand la patrie était en danger.*

La majorité pensa comme lui.

Il fallut que Robespierre tuât de face : le Parthe ne pouvait plus blesser en fuyant.

— Puis, ajouta Manuel, qui sait si cette écharpe dont on veut nous dépouiller ne nous aidera point à sauver quelques innocents ?

Et, pour son compte, Manuel courut à l'Abbaye, et en fit sortir Beaumarchais, son ennemi personnel.

Consignons cet acte d'humanité, près de l'acte de courage ; beaucoup de gens ne comptent pas deux faits pareils dans toute leur vie, Manuel les accomplit dans un seul jour.

Robespierre était, par sa motion de remettre le pouvoir aux mains du peuple, monté à la hauteur de Marat.

Danton, lui, profita de la circonstance pour se dissimuler ; à partir du 29, il cessa de paraître à l'hôtel de ville.

En effet, il fallait prendre un parti, ou se présenter comme un tiers dans le triumvirat, s'atteler en arbalète ; ou bien rester ministre de la justice, et, comme ministre de la justice, tenir le mouvement dans sa main ; le tenir d'autant mieux et avec d'autant plus de sécurité que, les massacres commencés, l'Assemblée n'existait plus.

Maintenant, vous voyez vos acteurs.

D'abord, le fou des fous, que son médecin vient saigner quand il écrit trop rouge, qui demande des têtes, et puis des têtes, et encore des têtes.

Robespierre, l'homme prudent par excellence, qui, cette fois, est sorti de ses habitudes, et qui, de peur de rester en arrière, s'est lancé trop en avant. Aussi vous le verrez tout à l'heure chez Saint-Just.

Danton, l'homme d'audace et de ruse, l'homme qui se réservera la liberté de nier septembre ou de le glorifier, de récompenser les massacreurs ou de les punir.

Voilà pour le premier plan.

Puis Panis, le beau-frère de Santerre, l'adorateur de Robespierre, l'introducteur de Marat à la Commune; Panis, ex-procureur, auteur de vers ridicules, incapable mais influent.

Sergent, artiste, comme nous l'avons dit, médiocre et cependant inspiré parfois par les circonstances, faisant du grand parce que le gigantesque posait devant lui.

Collot-d'Herbois, histrion de province, toujours sifflé, toujours ivre, se croyant à jeun quand il n'était que gris; qui mourut comme il avait vécu, avalant une bouteille d'eau-forte qu'il prenait pour de l'eau-de-vie.

Hébert, l'ancien marchand de contre-marques, le futur rédacteur du *Père Duchêne*, plus mauvais poëte que Panis, s'il était possible, inventeur du langage obscène appliqué à la publicité.

Chaumette, un clerc de procureur, une fouine, un de ces animaux qui ne mordent pas la chair, mais qui sucent le sang, un museau pointu avec des lunettes,

Puis Manuel, le procureur; puis Huguenin, le président; puis Tallien, le sbire.

Puis tous ces autres dont les noms sont écrits avec du

sang et qui n'ont pas d'autre célébrité que celle de l'encre rouge.

Voilà les hommes qui avaient préparé le massacre et qui allaient le lâcher dans les rues de Paris.

XXXVIII

Le maître et le disciple. — Robespierre et Saint-Just. — Dormir dans une pareille nuit!... — Nuit blanche. — L'un dort et l'autre veille. — Le sang va couler. — On cherche l'occasion. — Marat sauve un homme! — Proposition de Thuriot. — Quatre heures perdues. — La section Poissonnière. — Mot de Danton. — Chez lui, le débauché tuait le politique.— La Commune suspend sa séance. — Transfèrement de vingt-quatre prisonniers, de l'hôtel de ville à l'Abbaye. — Les tréteaux de la rue de Bussy. — Là commence la boucherie. — Pariseau et de la Chapelle. — Sang-froid d'un président. — Erreur de Tallien. — Danton absent.

Dans la soirée du samedi au dimanche, c'est-à-dire du 1er au 2 septembre, Robespierre et Saint-Just, le maître et le disciple, l'un déjà à l'apogée de sa gloire, l'autre à l'aurore de la sienne, tous deux procédant de Rousseau, l'homme de la nature, sortirent des Jacobins harassés d'avoir passé toute une longue soirée dans le tumulte des idées fatales que chaque minute apportait et emportait comme des vagues de sang.

Saint-Just logeait rue Sainte-Anne, dans un hôtel garni; en causant des événements que le jour suivant devait voir s'accomplir, ils arrivèrent à la porte de l'hôtel. Robespierre

n'avait point envie de dormir; Robespierre n'était pas pressé de rentrer, de se retrouver seul avec lui-même : il s'épouvantait de se voir au miroir de sa pensée ; il monta chez Saint-Just. Saint-Just était bien plus convaincu que Robespierre; aussi marchait-il d'un pas ferme dans la voie où son compagnon n'avançait qu'en vacillant. A peine rentré chez lui, cédant à la fatigue, il jeta ses habits, et se prépara à se mettre au lit.

— Que fais-tu donc? demanda Robespierre.

— Tu le vois bien, je me couche.

— Comment! tu peux songer à dormir dans une pareille nuit? s'écria Robespierre. N'entends-tu pas le tocsin? ne sais-tu pas que cette nuit sera peut être la dernière pour des milliers d'hommes?

— Hélas! oui, répondit Saint-Just en bâillant, je sais tout cela; on égorgera peut-être cette nuit, à coup sûr demain. Je voudrais être assez fort pour modérer les convulsions d'une société qui se débat entre la liberté et la mort; mais que suis-je? un atome! et puis, après tout, ceux qu'on immolera ne sont pas les amis de nos idées. Bonsoir.

Et il s'endormit.

La nuit tout entière s'écoula. En s'éveillant, Saint-Just, étonné, vit debout à la fenêtre un homme qui appuyait son front contre le carreau, regardant les premières lueurs du jour dans le ciel, écoutant les premières rumeurs de la journée dans la rue.

Saint-Just se souleva à moitié et reconnut Robespierre.

— Que fais-tu donc là, et pourquoi es-tu revenu de si grand matin? lui demanda-t-il.

— Je ne suis pas revenu, et rien ne me ramène, dit Robespierre, le sourcil froncé sur son œil bleu clair; je n'ai pas quitté la chambre.

— Quoi! tu n'es point allé te coucher? s'écria Saint-Just.

— Pour quoi faire?

— Mais pour dormir, donc!

— Dormir! murmura Robespierre, dormir, tandis que des centaines d'assassins s'apprêtent à égorger des milliers de victimes, tandis que le sang pur ou impur coule comme l'eau dans les égouts? Oh! non, non, poursuivit-il avec son sourire, qui n'agitait que les muscles des lèvres sans s'étendre à ceux de la face, non, je ne me suis pas couché, je suis resté debout, et j'ai eu la faiblesse de ne pas dormir; mais Danton a dormi, lui, j'en suis bien sûr.

Robespierre avait raison, les assassins veillaient et le sang allait couler comme l'eau dans les rues de Paris.

Ne pouvant pas suivre ces ruisseaux partout où ils s'écoulèrent, disons au moins comment les premières gouttes en furent versées.

C'était là le principal; cette fois, ce n'était pas une bonne fin qu'il fallait faire, c'était un bon commencement.

Une fois les massacres en train, on savait qu'il n'y aurait plus qu'une difficulté, celle de les arrêter.

Nous avons dit la scène du 1er septembre, vous savez, sur la place de Grève, quand le peuple voulait mettre en lambeaux ce voleur au pilori qui avait crié : « Vive le roi! »

Le 2, il eut sa mort, mais il n'eut pas son sang. A peine fut-il exécuté par la guillotine, qu'on regretta de ne pas

l'avoir laissé écharper, c'eût été le verre d'absinthe qui eût mis les bourreaux en appétit.

Il fallait trouver autre chose; quelque chose qui eût l'air spontané, quelque chose comme une de ces grandes colères soudaines qui prennent aux peuples et aux océans.

En attendant, chacun choisissait les siens, faisant sortir des prisons les amis ou les recommandés; Danton sauva beaucoup de monde, Robespierre et Tallien en firent autant, Marat épargna un homme.

Quelque temps après les journées de septembre, un massacreur vint se confesser à lui d'avoir sauvé un aristocrate.

— Hélas! lui dit Marat, je m'avoue aussi coupable que toi : j'ai eu, moi, la faiblesse de sauver un prêtre.

Le matin de cette nuit que Robespierre avait passée chez Saint-Just, l'Assemblée s'ouvrit, comme d'habitude, à neuf heures; et, dès son ouverture, Thuriot y fit une proposition qui probablement lui était soufflée par Danton.

C'était de porter à trois cents membres le conseil général de la Commune, de manière à pouvoir maintenir les membres de la fondation, c'est-à-dire du 10 août, et à recevoir les nouveaux.

Voici quel était le côté visible du projet, celui sur lequel s'appuya Thuriot :

De constater aux yeux de la France entière l'importance de la capitale, qui, étant le cerveau d'un royaume, doit avoir, avec l'initiative des grands projets, la force de les soutenir.

Voici quel était le côté caché :

Faire ce que font les chimistes, en étendant un breu-

vage trop concentré, qui, de poison qu'il était, devient alors un remède salutaire, changer l'esprit de la Commune en y introduisant un élément nouveau, la neutraliser enfin en l'agrandissant.

Le projet était proposé par Thuriot; on crut, et, selon toute probabilité, comme nous l'avons dit, on ne se trompait pas, on crut que la proposition venait de son ami Danton; or, alors, l'Assemblée croyait Danton l'homme de la Commune, et cela, justement à l'heure qu'il s'en isolait.

L'Assemblée se trompait donc; aussi repoussa-t-elle le projet, qui ne se dessina clairement aux yeux qu'après quelques heures de discussion, et qui ne passa que vers une heure de l'après-midi. C'étaient quatre heures perdues, et, le 2 septembre, quatre heures perdues avaient quelque importance.

Pendant ce temps, l'orage se formait.

Disons-le cependant à l'honneur des sections terriblement agitées par les meneurs de Marat, deux sections seulement sur quarante-huit votèrent le massacre. La section Poissonnière en était une. Elle prit l'arrêté suivant :

« La section, considérant les dangers imminents de la patrie et les manœuvres infernales des prêtres, arrête que tous les prêtres et personnes suspectes enfermés dans les prisons de Paris, Orléans et autres, seront mis à mort. »

C'était clair au moins.

Vers deux heures, Danton entra à l'Assemblée : Vergniaud venait de faire le beau discours que nous avons dit, et qui poussait tout le monde à la frontière.

Au lieu d'un discours, Danton fit une proposition.

Il proposa que quiconque refuserait de servir de sa personne ou de remettre ses armes serait puni de mort.

— Le tocsin qu'on va sonner, dit-il, ce n'est point un signal d'alarme, c'est la charge sur les ennemis de la patrie. Pour les vaincre, messieurs, il nous faut de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace !

Puis, au milieu des applaudissements, il sortit et s'en alla au champ de Mars prêcher la croisade contre l'ennemi. Et ce fut une puissante et sublime allocution que celle qu'il fit à cinquante mille hommes, au grondement du canon, au tintement du tocsin.

Danton avait espéré que, vu l'urgence de la situation, qu'en raison du succès qu'il venait d'avoir à l'Assemblée, l'Assemblée lui donnerait la dictature. Il aimait mieux que la dictature lui vînt de l'Assemblée que de la Commune. Avec la Commune, il n'avait qu'un tiers de dictature, nous l'avons dit ; avec l'Assemblée, il avait la dictature tout entière.

L'Assemblée fit cette grande faute de ne pas avoir confiance en Danton. Les mœurs de l'homme privé nuisaient à l'homme public. Comme chez Mirabeau, le débauché tuait le politique.

Danton alla donc au champ de Mars pour que les choses eussent leur cours. Puis, du champ de Mars, il rentra probablement chez lui rassurer sa femme, comme il avait fait dans la nuit du 9 au 10 août ; sa femme, qu'il adorait, et que ces fatales journées de septembre devaient faire mourir de douleur.

Peut-être, si Danton eût été dictateur, eût-il poussé

vers la frontière le torrent qu'il laissa se répandre sur Paris.

A deux heures, c'est-à-dire au moment où commençaient à bruire à la fois le tocsin et le canon, la Commune suspendit sa séance et se dispersa.

Le comité de surveillance resta seul, et, dans ce comité, Marat, Panis et trois ou quatre hommes à Panis et à Marat.

On sait que, quand nous disons à Panis, nous disons en même temps à Robespierre.

Ce fut donc le comité qui dirigea le massacre, et qui lui trouva ce bon commencement, qui lui était nécessaire pour qu'il arrivât à bonne fin.

Il autorisa la translation de vingt-quatre prisonniers, de la mairie où il siégeait, à l'Abbaye.

C'était tout un quartier populeux que ces malheureux allaient avoir à traverser.

Ils étaient bien choisis pour soulever la haine et redoubler l'excitation. Parmi ces vingt-quatre condamnés d'avance, il y avait six ou huit prêtres revêtus de leurs habits ecclésiastiques : habit qui dans les circonstances où l'on se trouvait était presque un arrêt de mort.

Aux premiers tintements du canon, les fédérés pénétrèrent donc dans les cachots de l'hôtel de ville, et annoncèrent aux prisonniers qu'ils avaient mission de les conduire à l'Abbaye.

Rien n'était plus facile que de massacrer ces malheureux séance tenante. Mais ce n'était pas un petit massacre intérieur et caché qu'on voulait ; c'était un massacre extérieur,

en plein jour, qui, comme une traînée de poudre courût de la rue aux prisons.

Malheureusement, un incident qu'on n'avait pas prévu faillit faire échouer la combinaison. En sortant de l'hôtel de ville, les prisonniers, par instinct sans doute, demandèrent des fiacres.

On les leur accorda.

On comprend maintenant combien il était plus difficile d'aller tuer des gens en fiacre que de tuer tout simplement des gens à pied. Pour tuer, il faut au moins un prétexte, avoir à se plaindre d'une injure, avoir à reprocher une insulte. Peu de gens osent commettre un crime sans avoir un prétexte au crime. Quels prétextes peuvent fournir des gens qui sont en fiacre et qui ont levé les stores de leur fiacre?

Il y avait six voitures et vingt-quatre prisonniers.

Il va sans dire qu'un pareil cortége sortant de l'hôtel de ville, et se rendant à l'Abbaye avec une escorte de fédérés, fit immédiatement foule, et qu'à la vue des prêtres, la meute populaire se mit à gronder et à aboyer. Mais les malheureux avaient l'air de savoir à quel sort ils étaient réservés. Ils dévorèrent les injures, rentrèrent dans l'intérieur des fiacres, se cachèrent du mieux qu'ils purent.

Tout alla à peu près bien pour eux jusqu'au carrefour Bussy. C'était déjà boucoup de temps perdu, et il importait de se décider. Les prisonniers allaient entrer à l'Abbaye. Heureusement pour les massacreurs, il y avait encombrement au carrefour Bussy : un théâtre y était dressé, et l'on y faisait des enrôlements volontaires.

Or, il arriva que la foule amassée autour des voitures se grossit tout à coup de celle qui était amassée autour des tréteaux. Force fut donc de s'arrêter.

En ce moment, les massacreurs, profitant de l'encombrement, commencèrent à casser les glaces des voitures, puis l'un d'eux monta sur le marchepied d'un fiacre, et, au hasard, enfonça à plusieurs reprises un sabre dans la voiture. Un des prisonniers avait une canne, et se défendit. Ce fut le signal du massacre.

Cependant un seul homme agit d'abord. Il poignarda tous ceux qui se trouvaient dans la première voiture; puis, de la première, il passa à la seconde, et continua son œuvre horrible. Enfin, en voyant couler le sang, une espèce de rage prit aux plus proches. Ils se ruèrent sur les voitures, les portières furent ouvertes, les prisonniers tirés sur le pavé, et alors commença la vraie boucherie.

Quatre seulement de cette première fournée, comme la Révolution disait dans son horrible langage, quatre seulement échappèrent à la tuerie en se glissant dans le comité civil de la section, qui tenait ses séances dans le local voisin. Mais, lorsqu'on compta les morts, on s'aperçut qu'il manquait quatre cadavres. Quelqu'un alors dit avoir vu des hommes se précipiter dans le comité. Les massacreurs forcèrent aussitôt la porte et se mirent à leur poursuite; mais le président, homme de tête, fit asseoir les fugitifs parmi les membres du comité, autour de la table où ils travaillaient.

— Où sont les traîtres, les aristocrates, les calotins?

s'écrièrent les massacreurs en se précipitant dans la salle. Ils sont ici, il nous les faut !

Le président les regarda avec le plus grand calme.

— Plait-il? dit-il.

— Ils sont ici, il nous les faut!

— Vous vous trompez, répondit le président; il n'y a ici que moi et mes collègues.

Les brigands se retirèrent, et les fugitifs furent sauvés.

Les noms de deux d'entre eux sont parvenus jusqu'à nous : l'un est celui du journaliste Pariseau, l'autre celui de M. de la Chapelle, premier commis de la maison du roi.

Le conseil de surveillance rentra en séance à quatre heures. Le massacre était commencé. Aussi demanda-t-il que l'on protégeât les prisonniers pour dettes et autres causes civiles.

Le décret fut rendu. Protéger ceux-là, c'était abandonner les autres.

Cependant on était fort étonné de ne pas voir Danton à la Commune. Danton, quoi qu'il pût dire ou faire, Danton présent ou absent, c'était la Commune incarnée.

Aussi, ne le voyant pas, lui écrivit-on.

A cinq heures, le ministre de la guerre entra. Le messager s'était trompé : il avait porté au ministre de la gnerre la lettre destinée au ministre de la justice.

C'était Tallien qui était secrétaire. Tallien était un renard de l'école de Danton, comme Thuriot en était un dogue. C'était lui qui avait commis l'erreur.

Était-ce par adresse ou par maladresse?

Il en résulta que Danton ne vint point à l'hôtel de ville le 2. Il n'y vint pas davantage le 3.

Cependant, le massacre, commencé près de l'Abbaye comme accident, allait s'étendre aux différentes prisons de Paris systématiquement.

Il nous est impossible de suivre les diverses traînées de sang qu'il laissa dans les rues de Paris. Il faudrait un volume tout entier pour reproduire les différents épisodes de l'immense boucherie, plus terrible cent fois que celle de la Saint-Barthélemy; encore, les huguenots étaient-ils armés, et le 24 août 1572 fut-il un combat. Les 2 et 3 septembre ne furent qu'un égorgement.

Nous nous bornerons donc à un point : *Ab uno disce omnes*.

XXXIX

L'huissier Maillard. — Le 3 septembre à la Force. — La pauvre petite princesse. — Lettre du duc de Penthièvre. — Les trois hommes et les petits assignats. — Les terreurs de la princesse de Lamballe. — Les deux gardes nationaux. — Manuel sauve madame de Staël. — Effroi de la princesse. — Hébert et Lhuillier. — « Jurez tout ce qu'on vous demande. » — Le grand Nicolas. — Le perruquier Charlat. — L'ivresse du sang. — Grison l'homme à la bûche. — Le corps sur la borne. — L'homme à la baguette.

Nous avons dit qu'on avait soulevé la tête de madame la princesse de Lamballe jusque sous les fenêtres de la reine, après avoir permis à ceux qui la portaient de faire avec elle le tour du donjon.

Disons comment cette tête y était venue.

Le massacre avait commencé à l'Abbaye. C'était là qu'étaient les Suisses; c'est là que fut achevé Reding, assassiné Montmorin, que furent sauvés Sombreuil et Cazotte.

C'était là que Maillard, le sombre huissier du Châtelet, donnant au meurtre une apparence de légalité, écrivait sur les registres encore maculés de sang, de sa belle et grande écriture :

Tué par le jugement du peuple, ou : *Absous par le jugement du peuple.*

De l'Abbaye, le massacre gagna la Conciergerie, et, de la Conciergerie, le Châtelet.

Ce fut le 3 septembre seulement qu'il retentit jusqu'à la Force, où nous l'avons vu. On y avait transporté madame de Lamballe, madame de Tourzel, sa fille Pauline, et trois femmes de la reine.

Le matin, on avait fait sortir les prisonniers pour dettes, les trois femmes de la reine, madame de Tourzel et sa fille; mais on n'avait point osé en faire autant pour la pauvre petite princesse. Elle était d'avance marquée pour la mort.

D'abord, on le sait, c'était l'amie la plus intime de la reine. Beaucoup disaient plus que cela, et ajoutaient que la jalousie qui existait entre madame de Lamballe et madame de Polignac n'était pas seulement une jalousie d'amitié.

Puis, au moment du premier interrogatoire, on avait trouvé trois lettres dans le bonnet de la princesse. Une de ces lettres était de la reine.

On savait si bien la pauvre créature vouée à la mort,

que monseigneur le duc de Penthièvre, retiré dans son château de Bizy, avait écrit à l'un de ses administrateurs :

« Je vous prie, mon cher de***, s'il arrive malheur à ma belle-fille, de faire suivre son corps partout où il sera porté, et de le faire enterrer au plus prochain cimetière, jusqu'à ce qu'on puisse le transporter à Dreux. »

Cette précaution paternelle, qui plane funèbre sur un être encore vivant, n'est-elle pas quelque chose de terrible !

L'administrateur, en recevant ce billet, avait fait venir un officier du prince, et lui avait donné communication du billet de Son Altesse, en lui disant :

— Je me charge, monsieur, de remplir les intentions du prince.

C'était le 1er septembre.

En même temps, il fit venir trois hommes dont deux étaient attachés au duc de Penthièvre, et le troisième à la princesse elle-même. Il leur fit prendre des costumes d'hommes du peuple, leur donna en petits assignats une forte somme, et leur recommanda de ne rien épargner pour mener à bien leur mission de salut.

Ces trois hommes, pendant toute la journée du 2, rôdèrent aux environs de la Force.

Le massacre, nous l'avons dit, avait commencé aux autres prisons et même à la Force, mais sans atteindre la pauvre princesse.

Nous parlons d'elle comme d'une enfant; en effet, son portrait, la seule chose qui nous reste d'elle, à nous autres hommes de ce siècle qui avons eu le bonheur de ne pas voir passer au bout d'une pique cette tête sans corps,

et traîner par les ruisseaux ce corps sans tête ; la seule chose qui nous reste d'elle, c'est son portrait.

Tête mignonne et savoyarde, sans autre expression qu'une éternelle sérénite traduite par un éternel sourire ; cou long et élancé ; voilà ce que nous donne le portrait.

Corps charmant, tout fait pour l'amour, et qui, s'il avait aimé, n'avait aimé cependant que d'un amour étrange ; voilà ce que nous transmet la tradition.

Elle n'ignorait pas, la frêle créature, toutes les haines soulevées contre elle ; et, comme elle n'avait nul courage, où l'aurait-elle pris, pauvre enfant ! elle tremblait, enfermée dans une des chambres hautes de la prison avec madame de Navarre ; elle tremblait, malade, couchée sur son lit, s'évanouissant à chaque instant, et faisant pour ainsi dire un essai de la mort par ces absences momentanées de la vie.

Le meurtre, en effet, était dans la cour, était dans la rue, était dans les chambres inférieures ; les cris montaient jusqu'à elle comme une vapeur.

A quatre heures, sa porte s'ouvrit, deux gardes nationaux entrèrent dans sa chambre, et, brutalement, la menace à la bouche, lui ordonnèrent de se lever.

C'était chose impossible, les forces lui manquaient.

Elle fit un mouvement ; puis :

— Messieurs, dit-elle, vous le voyez, il m'est impossible de quitter ce lit ; par grâce, ne me forcez pas à vous suivre, j'aime autant mourir ici qu'ailleurs !

Un de ces deux hommes se pencha à son oreille, tandis que l'autre épiait à la porte.

— Obéissez, madame, dit-il, c'est pour votre salut.

— Alors, retirez-vous, que je m'habille, dit la princesse.

Pudeur du dernier moment qui suivit madame Élisabeth, cette autre martyre qui fut en même temps un ange, et qui lui fit dire au bourreau :

— Monsieur, au nom de la pudeur, abaissez mon fichu sur ma poitrine.

Elle se leva donc et s'habilla, aidée par madame de Navarre; puis elle descendit l'escalier, appuyée sur le garde national qui lui avait parlé.

D'où venaient ces deux hommes? Étaient-ce les agents du prince? Non, ceux-là étaient déguisés en massacreurs. Étaient-ce des agents de la Commune, de Manuel même? C'est probable; la veille, Manuel avait encore sauvé madame de Staël, que n'aurait pas protégé son titre d'ambassadrice de Suède.

Au bas de l'escalier, madame de Lamballe se trouva en face d'Hébert et de Lhuillier, membres de la Commune. A l'aspect de ces sinistres figures, à la vue de ce sang, aux cris des victimes, aux vociférations des bourreaux, la vie sembla quitter la prisonnière; elle pâlit, se pencha et s'évanouit dans les bras de sa femme de chambre.

Il fallut la faire revenir à la vie; Hébert et Lhuillier étaient là attendant

Il y avait eu cent mille francs portés par les hommes du prince à la Commune. Hébert et Lhuillier étaient-ils ceux qui les avaient reçus? C'est possible.

Revenue à elle, on l'interrogea; elle ignorait, car les quelques mots prononcés par le garde national n'avaient

fait penétrer qu'un bien faible rayon d'espérance dans son cœur, elle ignorait que, parmi ces bourreaux, parmi ces tortureurs, beaucoup voulaient la sauver.

Aussi ne put-elle répondre, excepté sur le 10 août, où, pour la défense de la cour et la sienne, elle retrouva quelques paroles; mais, quand on lui demanda de jurer haine au roi, haine à la reine, haine à la royauté, son cœur se serra, ses lèvres se serrèrent et elle ne put articuler un mot. Elle se perdait.

— Jurez tout ce qu'on vous demande de jurer, lui dit un des juges en se penchant vers elle; si vous ne jurez pas, vous êtes morte.

Elle mit la main sur sa bouche, comme pour ajouter un obstacle physique à l'obstacle moral; puis, à travers ses doigts mal serrés, quelques gémissements passèrent.

— Elle a fait serment, dirent les juges.

Et celui qui s'était penché vers elle, se penchant encore :

— Sortez, lui dit-il, hâtez-vous! et, quand vous serez dehors, criez : « Vive la nation ! »

On l'entraîna.

Elle était appuyée sur un des chefs des massacreurs, nommé le grand Nicolas.

Il la conduisit — elle marchait les yeux fermés — vers quelque chose d'informe, de frissonnant, d'ensanglanté, espèce de tumulus sur lequel un massacreur piétinait avec ses souliers ferrés.

C'était un amoncellement de cadavres.

Puis, lorsqu'elle le toucha presque :

— Crie : « Vive la nation! » lui dit tout bas l'homme.

Elle allait crier : « Vive la nation ! » Malheureusement, elle ouvrit les yeux, à l'odeur du sang probablement ; elle se trouva en face d'un charnier.

— Oh ! fi l'horreur ! s'écria-t-elle.

Le grand Nicolas—son autre nom était Truchon—lui mit la main sur la bouche; mais un misérable, un perruquier, un tambour, nommé Charlat, avait entendu; il marcha à elle et lui fit sauter son bonnet avec une pique.

Ses beaux cheveux, rendus à leur couleur naturelle par l'absence de la poudre, tombèrent alors sur ses épaules ; mais, en même temps, le sang ruissela sur son visage.

Le fer de la pique lui avait déchiré le front.

Oh ! le sang ! c'est une chose terrible que le sang, et, bien justement on l'a dit, le sang appelle le sang !

On s'enivre de sang comme de vin ; seulement, cette ivresse-là est mortelle.

A la vue de ce sang, on la prit pour une victime dévolue. Un massacreur, nommé Grison, tenait une bûche à la main ; c'était son arme, à cet homme ; il était trop loin de la princesse pour l'en frapper, il la lui lança par derrière, l'atteignit à la tête et l'abattit.

A l'instant même, elle fut percée de coups.

Et ces coups qui la perçaient, c'était moins un sentiment féroce qu'un sentiment obscène qui les dirigeait ; les yeux plongeaient d'avance sous les vêtements de la malheureuse princesse, et voulaient voir ce beau corps, auquel, vivant, les femmes de Lesbos eussent rendu un culte.

On arracha tout, fichu, jupon, robe, chemise, et, nue, on l'étala sur une borne.

Quatre hommes veillaient autour de ce corps; ce corps leur appartenait, les misérables n'en avaient pas encore fini avec lui.

Et chacun venait voir, et chacun jetait son mot d'outrage, comme on eût fait à Sapho peut-être, si son corps eût été retrouvé sous les vagues qui battaient le pied du rocher de Leucade.

Un homme le montrait avec une baguette.

XL

Dernières mutilations de la princesse de Lamballe. — Son cœur au bout d'une pique. — La tête sur le comptoir. — Stations en route pour le Temple. — Les hommes qui veillent sur les débris du cadavre. — Le ruban tricolore arrête l'émeute. — Réflexions de Prudhomme. — La maison de la Tombe-Issoire. — La fosse commune pour les cadavres. — La tête enlevée. — On ne peut retrouver le corps. — L'officier du duc de Penthièvre sauve ses émissaires arrêtés. — Terreurs de madame de Buffon. — Tout le monde a peur. — Trois jours de boucherie. — A quoi travailler? — Le Régent volé. — Mille neuf cent soixante-et-dix massacrés. Charlat sabré par ses camarades. — Discours de Neufchâteau. — Le canon de Valmy. — Dumouriez et Danton.

Enfin on se lassa de ce cours d'histoire privée et royale que l'on peut retrouver dans tous les pamphlets du temps, et l'on commença d'abord par lui couper la tête.

Celui qui fit cette première mutilation s'appelait Grison. L'histoire est terrible. Parfois elle ramasse une plume dans le sang, elle écrit un mot, un nom, et ce nom est écrit pour l'éternité.

Un autre s'en prit à une autre partie du corps. C'était pour la reine, et à cause de la reine, qu'on mutilait ainsi la pauvre femme. Il fallait que la reine fût bien haïe.

Nous oublions : un troisième lui ouvrit la poitrine et lui arracha le cœur.

Ce cœur, c'était encore pour la reine.

Un quatrième tenait la pique où ce cœur fut cloué.

Ces deux derniers s'appelaient Mamin et Rodi.

Puis d'autres encore, dont on ne sait pas les noms, prirent pour eux le cadavre.

L'odieux cortége se mit en route.

On s'arrêta dans un cabaret voisin, on posa la tête sur le comptoir entre les verres et les bouteilles, et l'on but à la santé de la nation.

Quand on eut bu, on se mit en route pour le Temple.

Les trois hommes chargés de recueillir les derniers débris de la princesse suivaient aveo les autres.

D'abord on changea d'avis. Ce ne fut plus au Temple que l'on voulut se rendre. Le Temple était bien toujours le but dernier, mais on voulait faire des stations en route.

Station à l'hôtel de Toulouse premièrement. On courut en prévenir les officiers du prince, qui n'osèrent s'y opposer. Ils ouvrirent les portes, les galeries, et attendirent en tremblant.

Le cortége était déjà rue de Cléry, lorsqu'un des hommes du prince s'approche de Charlat, qui portait la tête.

— Mais où vas-tu donc, citoyen? lui dit-il.

— Mais tu le vois bien ! à l'hôtel Toulouse. Il faut bien que la p..... baise une dernière fois ses beaux meubles.

— Vous vous trompez, ce n'est point ici chez elle, elle n'y demeurait plus; c'est à l'hôtel Louvois ou aux Tuileries qu'il vous faut aller.

On ne s'arrêta donc point à l'hôtel, et l'on alla aux Tuileries. Mais des ordres avaient été donnés, et les massacreurs ne purent s'en faire ouvrir les portes. Alors, ils revinrent au faubourg Saint-Antoine, au coin de la rue des Ballets, en face d'un notaire, et entrèrent dans un cabaret.

Là, les hommes qui veillaient toujours sur ce cadavre meurtri espérèrent pouvoir l'arracher aux bourreaux. Mais il fallait d'abord le conduire au Temple. N'était-ce pas pour le Temple qu'on l'avait fait?

On porta donc au Temple cadavre et tête. Là, comme nous l'avons dit, on craignit un instant un nouveau massacre. Heureusement, Danjou, celui dont parle madame Royale dans ses Mémoires, et qu'on appelait l'abbé de six pieds, eut l'idée, pour arrêter le peuple, de faire tendre devant le peuple un ruban tricolore avec cette inscription :

CITOYENS !

« Vous qui à une vengeance
Savez allier l'amour de l'ordre,
Respectez cette barrière;
Elle est nécessaire à notre surveillance
Et à notre responsabilité. »

Maintenant, veut-on savoir ce que les journaux du temps pensent de la promenade de cette tête?

Écoutez Prudhomme :

« On a promené la tête de Lamballe autour du Temple : peut-être même, sans une barrière de ruban, le peuple eût porté cette tête jusque sous les fenêtres de la salle à manger de l'ogre et de sa famille; *rien de plus naturel et de plus raisonnable* que tout cela : cet avertissement salutaire eût peut-être produit d'heureux effets. Si l'âme des Bourbons et des princesses d'Autriche était accessible aux remords, ils auraient lu ces mots écrits en lettres de sang sur cette tête coupable :

« Famille perverse! attends-toi au même châtiment si,
» par un aveu solennel de tous tes forfaits, tu ne parviens
» pas à désarmer le bras justicier du peuple et à désavouer
» les deux cent mille brigands soudoyés qui accourent
» pour te délivrer. »

Puis il termine :

« Il reste encore une prison à vider. »

Le peuple fut tenté un instant de couronner ses expéditions par celle-là, puisque, sous le règne de l'égalité, le crime reste impuni parce qu'il a porté une couronne; mais le peuple en appelle et en réfère à la Convention.

Maintenant, que fit-on de tous ces cadavres?

Leur tombe avait été creusée à l'avance.

A une portée et demie de fusil de la barrière Saint-Jacques, était une pauvre maison connue sous le nom de la maison de la Tombe-Issoire; c'est à cinq cents pas de cette maison que fut creusée une fosse assez profonde pour communiquer avec les catacombes; le travail dura quatre jours sans que l'on sût dans quel but il s'opérait.

Vers le soir du cinquième, on vit s'approcher les premiers chariots, ils laissaient derrière eux une longue traînée de sang; ils s'approchèrent du trou que l'on venait de creuser, ils découvrirent leur funèbre chargement, et alors seulement les ouvriers comprirent le but de ce travail de quatre jours.

Quant à la pauvre princesse de Lamballe, lorsque son cadavre eut été arrêté à la porte du Temple, lorsque la tête eut obtenu la permission d'y entrer, lorsque, malgré les précautions des officiers municipaux, dit Prudhomme, *Louis XVIe et dernier* eut vu cette tête en soulevant le coin d'une jalousie, on eût pu croire que tout était fini pour elle, et que les fidèles serviteurs qui suivaient ces restes mortels allaient enfin en obtenir la remise; mais il n'en fut point ainsi ; la promenade sanglante continua, et ce ne fut que deux heures après que, par fatigue, ceux qui traînaient le corps, le laissèrent sur un monceau de cadavres qui encombrait la place du Châtelet.

Les émissaires du duc de Penthièvre espérèrent le retrouver là le soir; il leur était, on le comprend bien, impossible de le retrouver dans la journée; ils ne s'occupèrent plus que de la tête.

On résolut de faire revoir à cette tête l'emplacement où on l'avait détachée du corps, et le cortége reprit le chemin de la Force. Ses beaux et longs cheveux l'ornaient encore; mais, au moment où le porteur de cette tête l'abaissait pour la faire passer sous la porte de la Force, un perruquier s'élança, et, d'un seul coup, coupa tout le chignon.

Ce fut une grande douleur pour les émissaires du duc; ils savaient combien le prince eût tenu à avoir cette tête avec sa chevelure; mais ils n'en devenaient que plus empressés à conquérir ce qui en restait.

On comprend qu'après une pareille promenade, on avait chaud; deux de ces hommes déterminèrent Charlat à entrer au cabaret, en laissant à la porte la tête et la pique; le troisième resta en arrière, et, saisissant le moment opportun, il arracha le fer qui transperçait cette tête, et, fer et tête, il mit tout dans une serviette dont il s'était muni par avance et dans ce but; alors, il fit signe à ses camarades, qui laissèrent Charlat ivre mort, et il se rendit avec eux à la section Popincourt, où il déclara qu'il avait dans ce linge une tête qu'il demandait à déposer dans le cimetière des Quinze-Vingts, et que, le lendemain, il viendrait, avec deux de ses camarades, pour la reprendre et donnerait cent écus aux pauvres de la section.

Puis ils rendirent compte à l'officier du prince de ce qu'ils avaient fait; celui-ci leur recommanda de retourner le lendemain de grand matin à la section, et, de son coté, fit toutes les dispositions pour retrouver le corps. Une maison à moitié démolie avait servi à recevoir les cadavres; on chercha, parmi ces cadavres, celui de la pauvre princesse, reconnaissable à ses mutilations. On n'épargna ni soins ni argent pour le retrouver, on fouilla jusqu'aux décombres, mais tout fut inutile.

La journée se passa dans ces vaines recherches.

L'officier du prince commençait à soupçonner la fidélité

des hommes qu'il avait envoyés à cette recherche et auxquels il avait donné tout l'argent qu'ils avaient demandé, quand on vint lui dire que trois hommes avaient été arrêtés, comme ayant assassiné madame de Lamballe et profané ses restes.

C'était, en effet, la Commune qui, par des semblants d'arrestations, voulait détourner d'elle l'accusation de cet immense meurtre.

Sans perdre de temps, l'officier du duc de Penthièvre courut à la section, réclama ses trois hommes, raconta leur dévouement qui avait fait l'erreur, et cela, avec une si grande ardeur, une telle reconnaissance, qu'aucun doute ne resta plus aux commissaires de la section, qui non-seulement rendirent la liberté aux prisonniers, mais encore leur permirent d'enlever la tête de madame de Lamballe du lieu où ils l'avaient déposée.

Muni de cette permission, l'officier du prince se rendit au cimetière des Quinze-Vingts, accompagné d'un plombier; il fit mettre cette tête daus une boîte de plomb et la fit partir pour Dreux, où elle fut placée dans le même caveau qui attendait M. le duc de Penthièvre.

Un dernier mot sur cette tête :

Dans la longue promenade qu'on lui fit faire, on n'oublia point le Palais-Royal. Il fallait montrer cette tête au duc d'Orléans, qui payait cent mille écus de douaire à la princesse, et qui était l'ennemi particulier de la reine. L'intention de cette multitude, en montrant cette tête au prince, ne fut donc pas d'accomplir une vengeance, mais de payer un tribut.

Il était à table avec sa maîtresse, madame de Buffon, quand d'immenses clameurs l'appelèrent; il parut au balcon, et salua les assassins. Il rentrait sombre et pensif, quand il retrouva madame de Buffon presque folle.

— Oh! mon Dieu, criait-elle, on portera aussi ma tête dans les rues!

Cette vision terrible ne s'effaça jamais de l'esprit du prince.

Le résultat des massacres de septembre fut non-seulement le fait physique en lui-même, fait horrible, inouï, monstrueux, mais le fait moral, c'est-à-dire une action effroyablement désorganisatrice.

Dans l'Espagne, pays des combats de taureaux, il n'y a plus de littérature, de théâtre. Comment voulez-vous qu'on aille s'intéresser, le soir, aux amours de don Fernand et de la signora Mercédès, quand on vient de voir éventrer trente chevaux, égorger dix taureaux, et blesser ou tuer deux ou trois hommes.

Pour tous les esprits, il y eut, pendant ces trois jours, comme un horrible vertige. L'Assemblée eut peur de la Commune, la Commune eut peur d'elle-même, Robespierre eut peur de Danton, Danton eut peur de Marat; il n'y eut peut-être que le hideux demandeur de têtes qui n'eut point peur et qui acheva, impassible et obstiné, sa fatale besogne.

Pendant trois jours, la ville tout entière eut un cœur qui battit de crainte, qui se gonfla de terreur, qui se pâma d'effroi; Paris fut, pendant cette période, comme un grand corps organisé, qu'un anévrisme menace de mort.

Puis, le massacre passé, ce prologue de l'Apocalyse évanoui, tandis que les esprits épouvantés essayaient de se remettre, tandis qu'à son Dieu auquel elle ne croyait plus, ne pensant pas que Dieu pût voir, sans se faire visible lui-même au milieu de ses tonnerres, une pareille boucherie, tandis qu'une pauvre vieille de la rue Montmartre substituait deux petits bustes de plâtre de Manuel et de Pétion, ces deux seuls représentants de l'humanité, un signe grave, déplorable, funeste, au milieu de la misère qui désolait Paris, fut que les gens du peuple ne voulaient plus travailler.

En effet, à quoi travailler, après avoir été acteur dans le massacre? à quoi travailler, après l'avoir vu comme spectateur?

On faisait un camp à Montmartre; la Commune offrait deux francs par homme, trois francs de nos jours, et il ne se présentait personne; elle eut recours aux ouvriers en bâtiments, elle leur offrit un tiers en plus de leur journée ordinaire, personne n'accepta; elle fut forcée de recourir à la corvée abolie, et de faire travailler tour à tour les sections.

La garde nationale, sans être dissoute, n'existait presque plus, personne ne répondait à l'appel; le Garde-Meuble, abandonné par son poste, fut pillé; une nuit, des voleurs s'y introduisirent et emportèrent la plus grande partie des diamants de la couronne; le Régent, entre autres, ne fut point oublié, et, en attendant qu'ils pussent s'en défaire, ses nouveaux propriétaires le cachèrent sous une poutre d'une maison de la Cité.

Le massacre avait cessé, ou plutôt aurait dû cesser ; eh bien, il restait une cinquantaine de massacreurs qui avaient pris goût à ce terrible métier et qui continuaient de massacrer. Il est vrai que Marat, encore inassouvi, demandait tous les jours qu'on égorgeât, sans quoi rien ne serait fini, les traîtres, les royalistes, les partisans de Brunswick, la Législative ; puis il faisait d'avance les réserves pour la Convention qui n'existait pas encore, mais qu'il comptait bien massacrer à son tour quand elle existerait.

Ce ne fut que le 18 au soir, que le conseil général de la Commune comprit qu'il était temps, cependant, de donner satisfaction à cette grande vengeresse, contre laquelle les massacreurs ne peuvent rien et qu'on appelle l'opinion publique ; le 18 au soir, elle se souleva contre le Comité de surveillance, rejeta tout sur lui et le cassa.

Un an après, la réaction contre la terrible mesure s'était accomplie et ceux mêmes qui l'avaient prise ou laissé prendre, la déploraient, n'osant pas encore la renier.

« C'est un événement désastreux » dit Marat, dans le XII° n° de son journal, octobre 1792.

— Ce sont des journées sanglantes sur lesquelles tout bon citoyen a gémi, dit Danton, le 9 mars 1793.

— Un douloureux souvenir, dit Tallien, dans son apologie prononcée par lui-même, en novembre 1792.

Le nombre des massacreurs, au reste, disons-le à l'honneur de la population parisienne, ne dépassa point quatre cents hommes ; on ne comptait pas dix militaires.

Le nombre des massacrés monta à mille neuf cent soixante et dix, dit Michelet.

Justice fut faite de l'infâme Charlat, qui avait porté la tête de la princesse de Lamballe : comme tous les massacreurs qui s'engagèrent, il fut reçu avec horreur par l'armée; et, comme lui particulièrement se vantait de son crime, il fut sabré par ses camarades.

Enfin, le 21 septembre 1792, fut close l'Assemblée législative. François de Neufchâteau, en remettant les pouvoirs de cette Assemblée aux membres réunis de la Convention nationale, leur dit :

— Le but de vos efforts sera de donner aux Français LA LIBERTÉ, LES LOIS ET LA PAIX : *la liberé*, sans laquelle des Français ne peuvent plus vivre ; *les lois*, le plus ferme fondement de la liberté; *la paix*, seul et unique but de la guerre. LA LIBERTÉ, LES LOIS ET LA PAIX, ces trois mots furent inscrits par les Grecs sur la porte du temple de Delphes; vous, vous les imprimerez sur le sol entier de la France.

Étranges paroles, on en conviendra, dix-huit jours après que *la liberté*, *les lois et la paix* avaient été si monstrueusement violées; paroles de rhéteur qui seraient cependant devenues une vérité complète s'il eût ajouté : « Et de l'Europe. »

En effet, la veille, le canon de Valmy, encore muet pour la capitale, avait commencé cette grande conquête de la guerre à laquelle devait succéder la conquête des esprits.

Le 20 septembre, Dumouriez avait sauvé la France, en battant les Prussiens à Valmy.

Le 21, la République était décrétée.

On sait comment les Prussiens se retirèrent. Il y eut un

traité entre Dumouriez, Danton et le roi de Prusse, pour que cette retraite ne fût point inquiétée. Combien de millions reçurent Dumouriez et Danton pour ouvrir à l'ennemi sa retraite vers la frontière? Nul ne peut le dire; mais l'un, Dumouriez, paya sa part de trente ans d'exil; l'autre, Danton, paya la sienne de sa tête.

Et, s'il faut en croire Danton lui-même, ce fut Dumouriez le plus malheureux.

« On n'emporte pas la patrie à la semelle de ses souliers, » répondait Danton avec un soupir à l'ami qui lui conseillait de s'expatrier.

Il resta en France et resta pour l'échafaud, tant cette bonne et noble terre de France est plus douce, même aux morts, que la terre étrangère ne l'est aux vivants.

XLI

La Convention à la salle du théâtre des Tuileries. — Première séance. — Manuel, Tallien. — Cambon, Danton. — L'abolition de la royauté. — Le sceau de l'État. — Vols du Garde-Meuble. — La peine de mort contre les émigrés. — Citoyen et citoyenne. — Suppression de la croix de Saint-Louis. — La Convention décrète le jugement de Louis XVI. — Reçu du roi. — Intérieur du roi au Temple. — Le portier Rocher. — Le cordonnier Simon. — La table de multiplication. — Les dossiers de chaise en broderies. — Murailles illustrées. — Les deux factionnaires.

Le 21 septembre, à neuf heures du matin, le président annonça à l'Assemblée législative que douze commissaires demandaient à être introduits pour la prévenir que l'Assemblée nationale était constituée.

C'était Grégoire, de Blois, qui portait la parole.

La Convention était réunie dans la petite salle du théâtre des Tuileries, transformée en chambre du parlement.

La première séance fut orageuse et indiqua ce que seraient les autres séances.

L'aspect de la salle indiquait d'avance les combats qui allaient s'y livrer.

Jamais assemblée délibérante, animée de tant de haines, chaude de tant de passions, ne s'était trouvée renfermée dans un si petit espace : Robespierre et ses jacobins, Danton et ses cordeliers, Marat et sa commune, Vergniaud et ses girondins; plus de partis neutres ni modérés; quatre armées prêtes à combattre, ne s'alliant que pour détruire, se divisant aussitôt la destruction accomplie, campées côte à côte et croisant pied à pied des regards de feu plus terribles que l'orage.

Aussi, dès le premier jour, la séance fut chaude.

D'abord Manuel obtient le premier la parole et demande que le président de la Convention soit logé au palais des Tuileries, que les attributs de la loi et de la force soient toujours à ses côtés, et que, chaque fois qu'il ouvrira la séance, tous les citoyens se lèvent.

Cela ressemblait fort à ce Romain de Shakspeare qui, pour récompenser Brutus de ce qu'il avait tué César, voulait le faire César à sa place.

Aussi Tallien attaqua-t-il cette singulière motion pour la couvrir de ridicule.

— Il ne peut être mis en question, dit-il, si, lors de ses fonctions, le président de la Convention aura une repré-

sentation particulière; hors de cette salle, il est simple citoyen. Si l'on veut lui parler, on ira le chercher au troisième, ou cinquième; c'est là que loge la vertu. Au lieu de vain cérémonial, je demande donc que l'Assemblée prête le serment de ne rien faire qui s'écarte des bases de la liberté et de l'égalité; ceux qui seraient parjures doivent être immolés à la juste vengeance du peuple.

Couthon propose de jurer : « Souveraineté du peuple, exécration à la royauté, à la dictature, au triumvirat et à la puissance individuelle. »

Bazire ne veut même plus que l'on jure : les serments ont été si souvent violés, qu'ils ne signifient plus rien; il demande des faits.

Danton veut que la Convention déclare :

1° Qu'il ne peut exister de constitution que celle qui sera consentie par le peuple dans les assemblées primaires, ce qui détruit, selon lui, tous les vains fantômes de dictature, toutes les idées extravagantes de triumvirat;

2° Afin d'abjurer toute exagération, d'anéantir toutes les inquiétudes, que toutes les propriétés territoriales, industrielles et individuelles soient éternellement maintenues.

Danton avait commencé, nous avons oublié de le dire, par déclarer qu'il renonçait aux fonctions de ministre de la justice.

Cambon approuve la première proposition de Danton, mais improuve complétement la seconde; il soutient que la Convention ne peut décréter le maintien de la propriété. Cambon sera un jour ministre des finances et mettra la propriété en question.

En se rangeant à l'avis de Danton à l'endroit de la constitution, Lasource, au contraire, attaque Cambon; il dit que la sûreté des personnes et de la propriété doit être mise sous la sauvegarde de la nation;

Que toutes les lois non abrogées, que tous les pouvoirs non révoqués ou suspendus sont conservés;

Que les contributions actuellement existantes seront perçues comme par le passé.

Dans le cours de la discussion, Manuel avait mis en avant l'abolition de la royauté.

Collot-d'Herbois en renouvela formellement la proposition; cette proposition fut accueillie par les applaudissements de l'Assemblée et des tribunes.

La nation tout entière semblait avoir émis ce vœu par la bouche de ces deux hommes.

Quinette, au contraire, soutient que les conventionnels ne sont pas juges de la royauté, qu'ils sont envoyés pour faire un bon gouvernement, que leur premier devoir est de s'en occuper, et qu'ensuite on décidera s'il faut ou s'il ne faut pas de roi.

— Certes, dit Grégoire, personne ne proposera jamais de conserver en France la race funeste des rois. Nous savons trop bien, ajoute-t-il, que toutes les dynasties n'ont jamais été que des races dévorantes qui ne vivaient que de chair humaine; mais il faut pleinement rassurer les amis de la liberté, il faut détruire ce talisman dont la force magique serait propre à stupéfier des hommes. Je demande donc que, par une loi solennelle, vous consacriez l'abolition de la royauté.

A ces mots, l'Assemblée se lève spontanément et décrète d'enthousiasme que la royauté est abolie.

Bazire arrête la délibération. Selon lui, une pareille décision ne peut être prise par acclamation pure et simple ; il prétend enfin qu'un pareil décret doit être discuté et rédigé après de mûres réflexions.

Alors, Grégoire reprend la tribune et s'écrie :

— Qu'est-il besoin de discuter? Les rois sont dans l'ordre moral ce que les monstres sont dans l'ordre physique ; les cours sont l'atelier des crimes et la tanière des tyrans ; l'histoire des rois est le martyrologe des nations. Je demande que la proposition soit mise aux voix avec un considérant digne de la solennité de ce décret.

Ducos vient en aide à Grégoire :

— Les crimes de Louis XVI, dit-il, sont un considérant assez accepté pour l'abolition de la royauté. La journée du 10 août suffit pour éclairer les Français sur ce qu'ils ont à faire.

La discussion se ferme, et la proposition de Grégoire est adoptée à l'unanimité et au bruit des applaudissements.

Elle est immédiatement suivie d'un autre décret portent que, désormais, tous les actes publics seront datés de l'an Ier de la République française, et que le sceau de l'État portera un faisceau surmonté du bonnet de Liberté avec ces mots pour exergue : *République française.*

Un comédien ambulant et un curé de village changent ainsi en une demi-heure la face de la France.

Nous avons vu depuis une seconde république proclamée avec bien moins de formes encore et avec une bien moin-

dre apparence de légalité. Cependant cette seconde république durera bien autrement longtemps que la première. C'est que la république de 92 n'était pas une république, ce n'était encore qu'une révolution.

Avant de se dissoudre, la Législative, qui, en se retirant, nous laissait :

La guerre avec deux grandes puissances du Nord,

La guerre civile dans la Vendée,

Les colonies dévastées,

Les finances dans l'anéantissement,

La tradition des massacres sanctionnée à Avignon et Paris par l'autorité;

Avant de se dissoudre, disons-nous, l'Assemblée décréta :

1° Que chaque citoyen se munirait à sa section d'une carte civique, qu'il serait tenu d'exhiber à la réquisition de tout officier civil ou militaire ;

2° Que la municipalité et le conseil général de la Commune seraient renouvelés ;

3° Que l'ordre pour faire sonner le tocsin et tirer le canon d'alarme ne pourrait être donné sans un décret du corps législatif dans les villes où il tiendrait ses séances;

4° Enfin, qu'aucune visite domiciliaire ne pourrait être faite, et que chaque citoyen serait autorisé à résister à une pareille violence par tous les moyens qui seraient en son pouvoir.

Ce dernier article fut voté d'urgence. Il était temps de mettre un terme aux déprédations qui se commettaient pendant ces visites. Tout, en effet, était devenu un prétexte aux visiteurs pour s'approprier bijoux, argenterie, mé-

dailles, pendules; les pendules, parce que presque toujours la pointe des aiguilles en était terminée en fleur de lis; les médailles, parce qu'elles portaient l'empreinte d'un roi ou d'un empereur; l'argenterie, parce qu'il était bien rare que l'argenterie ne portât point quelque couronne héraldique ou de fantaisie. Ainsi s'étaient fondées sur la ruine des autres des fortunes scandaleuses.

On se rappelle le vol du Garde-Meuble. C'était quelque chose de pareil. Grâce à la vigilance du ministre Roland, quelques-uns des voleurs avaient été pris; ces voleurs, agents subalternes d'hommes puissants peut-être, avaient été, deux d'entre eux du moins, condamnés à mort. Ils demandèrent à faire des révélations, s'engageant à tout dire si l'on voulait leur accorder leur grâce.

Pendant la séance du 24 septembre, le tribunal criminel du département de Paris vint solliciter un décret pour suspendre l'exécution de la sentence de ces deux condamnés; mais le président ne voulut point s'engager dans la promesse qu'on lui demandait. Seulement, il promit de tout faire près de la Convention si les révélateurs déclaraient la vérité.

Sur leurs révélations, en effet, il se transporta avec un de leurs coaccusés non jugé qu'ils avaient indiqué, et qui découvrit aux Champs-Elysées un dépôt d'objets très-précieux.

Le président, fidèle à sa promesse, fit déclarer la surséance; mais tout se borna à la découverte d'une partie des objets volés; les véritables voleurs, les grands voleurs, les chefs ne purent être pris,

Pendant ce temps, nos armées, s'ébranlant au bruit du canon de Valmy, marchaient en avant, traversaient la frontière et commençaient cette guerre d'envahissement qui dura vingt ans.

Le 23 septembre, le général Montesquiou occupait Chambéry; le 28, le général Anselme occupait Nice.

Le 8 octobre, après cent mille bombes lancées, après sept cents maisons détruites, après une défense héroïque de la part des habitants, le siége de Lille est levé.

Le 9, la peine de mort est prononcée contre les émigrés pris les armes à la main, et l'on décrète que l'exécution sera immédiate. Garat, le nouveau ministre de la justice, qui avait proposé la loi, obtint deux cent vingt et un suffrages sur trois cent quarante-quatre.

Le 10, un décret substitue les noms de *citoyen* et de *citoyenne* aux noms de monsieur et de madame.

Le 15, la croix de Saint-Louis est supprimée.

Le 21, Mayence est prise par le général Custine.

Le 22, Longwy est évacué par les Prussiens.

C'était le dernier point par où l'ennemi eût le pied sur le sol de la France.

Dès le 14, Verdun avait été abandonné.

Le 23, nos armées entrent à Francfort-sur-le-Mein.

Le même jour, une loi est rendue qui bannit à perpétuité les émigrés et punit de mort ceux qui rentreraient en France, sans distinction d'âge ni de sexe.

Le 24, quatre cent millions d'assignats sont créés; ce qui porte la circulation à un milliard neuf cent millions.

Le 6 novembre, Dumouriez bat les Autrichiens à Jem-

mapes, comme il avait battu les Prussiens à Valmy. Ce fut un beau privilége donné par la fortune à cet homme, d'attacher son nom aux deux premières victoires de la France révolutionnaire.

Enfin, le 6 novembre, Valazé, député de l'Orne, fait à la Convention nationale un rapport expositif des preuves trouvées dans les papiers recueillis par la Commume de Paris ; et, le lendemain, sur le rapport de Mailhe, député de la Haute-Garonne, la Convention décrète que Louis XVI peut être jugé, qu'il le sera par elle ; que la Convention fixera le jour auquel Louis XVI comparaîtra ; qu'il présentera par lui ou par ses conseils sa défense écrite ou verbale ; enfin, que le jugement sera porté par appel nominal.

Ce dernier article nous ramène naturellement au roi, à la reine et à la famille royale.

Nous avons laissé le roi recevant de l'argent du secrétaire de Pétion. L'Assemblée avait décrété qu'une somme annuelle de cinq cent mille livres serait payée au roi ; mais jamais le roi ne reçut en réalité que deux mille francs.

En venant au Temple, le roi n'avait que très-peu d'argent. Hue, son valet de chambre, avait donné à Manuel la note de différents objets dont le roi avait besoin. Manuel renvoya ces objets au Temple avec le mémoire montant à cinq cent vingt-six livres ; mais, en jetant les yeux sur le mémoire :

— Je suis hors d'état, dit le roi, d'acquitter une pareille dette.

M. Hue avait quelque argent et offrit au roi de rembourser Manuel. Le roi accepta.

Lorsque le secrétaire de Pétion apporta au roi cette somme de deux mille francs, le roi demanda qu'il fût ajouté celle de cinq cent vingt-six livres. Cette demande fut accordée. Le roi donna un reçu en ces termes :

« Le roi reconnaît avoir reçu de M. Pétion la somme de deux mille cinq cent vingt-six livres, y compris les cinq cent vingt-six livres que MM. les commissaires de la municipalité se sont chargés de remettre à M. Hue, qui les avait avancées pour le service du roi.

» LOUIS.

» Paris, ce 9 septembre 1792. »

Au reste, il n'y avait point d'humiliations que les municipaux ne fissent subir au roi. Un jour, un nommé James, professeur de langue anglaise, suivit le roi dans son cabinet de lecture et s'assit auprès de lui. Alors, avec sa douceur ordinaire, le roi lui dit :

— Monsieur, on a l'habitude de me laisser seul, attendu que, la porte restant ouverte, je ne puis échapper à vos regards ; mais, en vérité, la pièce est trop petite pour y demeurer à deux.

Mais il paraît que ce n'était point l'avis de James, qui ne bougea pas plus qu'une souche. Le roi fut forcé de céder.

Il renonça pour ce jour-là à sa lecture et rentra dans sa chambre, où le municipal continua de l'obséder de sa surveillance.

Un jour, à son lever, le roi prit le commissaire de garde pour celui qu'il avait vu la veille, et, alors, dans cette erreur, il lui dit qu'il était fâché qu'on eût oublié de le relever.

— Monsieur, répondit cet homme, je viens ici pour examiner votre conduite, et non pour que vous vous occupiez de la mienne.

Puis, s'approchant du roi, le chapeau sur la tête :

— Personne, ajouta-t-il, et vous moins qu'un autre, n'a le droit de s'en mêler.

Cet homme s'appelait Meunier.

— Quel quartier habitez-vous? demandait un jour la reine à l'un de ces hommes qui assistaient à son dîner.

— La patrie, répondit celui-ci.

— Mais il me semble, dit la reine, que la patrie, c'est la France.

Mais les plus terribles tourmenteurs des prisonniers étaient Rocher et Simon.

Rocher, de sellier qu'il était, était devenu officier dans l'armée de Santerre, puis concierge de la tour; il portait d'habitude un costume de sapeur, avec de longues moustaches, un bonnet à poil noir sur la tête, un large sabre au côté et une ceinture, à laquelle pendait un énorme trousseau de clefs. Lorsque le roi voulait sortir, il se présentait à la porte et ne l'ouvrait que lorsque le roi avait bien attendu; encore, auparavant, remuait-il à grand bruit

son trousseau de clefs, tirant les verrous avec fracas; puis, les verrous tirés, il descendait précipitamment, se plaçait à côté de la dernière porte, une longue pipe à la bouche, et, à chaque personne de la famille royale qui sortait, et particulièrement aux femmes, il soufflait une bouffée de tabac dans le nez. Les gardes nationaux, au lieu de s'opposer à ces infamies, riaient aux éclats en les lui voyant accomplir; quelques-uns même, pour jouir plus à leur aise du spectacle, apportaient des chaises, se mettaient en cercle et accompagnaient les insolences de Rocher de propos infâmes.

Aussi cela l'encourageait-il fort, et allait-il répétant partout :

— Marie-Antoinette faisait la fière, mais je l'ai forcée de s'humaniser : sa fille et Élisabeth me font, malgré elles, la révérence; le guichet est si bas, que, pour passer, il faut bien qu'elles se baissent devant moi. Chaque fois, je flanque à cette Élisabeth une bouffée de ma pipe. Ne dit-elle pas l'autre jour à nos commissaires : « Pourquoi donc Rocher fume-t-il toujours? — Apparemment que cela lui plaît, » ont-ils répondu.

Quant à Simon, cordonnier et officier municipal, c'était un des six commissaires chargés d'inspecter les travaux et les dépenses du Temple; aussi profitait-il de cette position pour y rester à demeure. C'était le digne pendant de Rocher comme insolence, et, plus tard, ce fut son maître en cruauté. Lorsqu'il montait à l'appartement des prisonniers et que ceux-ci demandaient quelque chose :

— Cléry, disait Simon, demande à Capet si c'est bien

tout ce qu'il veut, afin que je n'aie pas la peine de remonter une seconde fois.

Pour apprendre à calculer au jeune prince, Cléry avait fait une table de multiplication; sur cette table, la reine faisait étudier l'enfant, un municipal prétendit qu'elle apprenait à son fils à parler en chiffres, et déchira la table.

Même chose arriva pour les tapisseries auxquelles travaillaient les princesses. Plusieurs dossiers de chaise étant achevés, la reine chargea Cléry de les faire passer à madame la duchesse de Serent; mais les municipaux s'y opposèrent, prétendant que ces desseins représentaient des hiéroglyphes destinés à correspondre avec le dehors; en conséquence, ils prirent un arrêté par lequel il fut défendu de laisser sortir de la tour les ouvrages des princesses.

Un jour, en regardant passer la famille royale, un municipal dit tout haut :

— Je crois que, si le bourreau ne guillotinait pas cette sacrée famille, je la guillotinerais moi-même!

Un jour, un factionnaire écrivit sur le côté intérieur de la porte du roi :

« La guillotine est permanente et attend le tyran Louis XVI. »

L'exemple fut suivi, et bientôt tous les murs du Temple, et spécialement celui de l'escalier que montait et descendait la famille royale, étaient couverts d'inscriptions du genre de celles-ci :

« Madame Véto la dansera. — Nous saurons mettre

le gros cochon au régime. — A bas le cordon rouge ! Il faut étrangler les petits louveteaux. »

Il y avait bien d'autres inscriptions qui étaient illustrées, comme on dit de nos jours; les desseins représentaient soit un homme à une potence avec ces mots : « Louis prenant un bain d'air; » soit un homme prêt à avoir le cou coupé par la guillotine avec ces mots : « Louis crachant dans le sac. »

Ainsi la promenade devenait un supplice, et le roi eût préféré rester chez lui; mais, alors, on le forçait à descendre et à se promener, sous prétexte de la nécessité où l'on était de constater son identité.

D'un autre côté, le roi recevait bien aussi, en échange de tant d'infamies, quelques preuves de dévouement et de sympathie.

Un grand nombre de sujets restés fidèles à la royauté se plaçaient chaque jour, quand venait l'heure de la promenade, à leur fenêtre pour voir seulement passer le roi.

Un jour, un factionnaire, comme d'habitude, montait la garde à la porte de la reine; c'était un habitant du faubourg vêtu avec propreté, quoiqu'en habit grossier; Cléry était seul dans la chambre, occupé à lire, et le factionnaire le regardait avec une profonde attention. Au bout d'un instant, Cléry se lève et veut sortir, le factionnaire lui présente les armes; puis, doucement et d'une voix tremblante :

— On ne passe pas, dit-il.

— Pourquoi? demanda Cléry.

— Parce que ma consigne m'ordonne d'avoir les yeux sur vous.

— Sur moi? dit Cléry. Vous vous trompez.

— N'êtes-vous point le roi? demanda le factionnaire.

— Vous ne le connaissez donc point?

— Jamais je ne l'ai vu, monsieur, et, pour le voir, je voudrais bien le voir ailleurs qu'ici.

— Parlez bas, répondit Cléry; je vais entrer dans cette chambre, et vous verrez le roi. Il est assis près de la fenêtre et lit.

Cléry entra et raconta au roi ce que venait de lui dire le factionnaire. Alors, le roi se leva et se promena d'une chambre à l'autre pour que ce brave homme le vît tout à son aise; aussi, ne doutant pas que ce ne fût à son intention que le roi s'était dérangé :

— Ah! monsieur, dit-il à Cléry, que le roi est bon et comme il aime ses enfants! Pour moi, je ne puis croire qu'il nous ait fait tout le mal que l'on dit.

Un autre factionnaire placé au bout de l'allée qui servait de promenade, et d'une figure distinguée, fit un jour comprendre à la famille royale qu'il avait quelques renseignements à lui donner. Au premier tour de promenade, personne n'eut l'air de faire attention à ces signes; au second, madame Élisabeth s'approcha de lui pour voir s'il lui parlerait; mais soit crainte, soit respect, il resta muet; seulement, deux larmes roulèrent dans ses yeux, et, du doigt, il indiqua un tas de décombres où probablement il avait caché une lettre. Cléry, sous prétexte de chercher des palets pour le petit prince, voulut

fouiller les décombres; mais les municipaux le firent retirer et lui défendirent désormais d'approcher des sentinelles.

XLII

Emploi des journées de la famille royale. — Proclamation du 21 septembre. — Formule des demandes. — Séparation de la famille. — Rigueurs de la Commune. — Translation dans la grande tour. — Le déjeuner oublié. — Le dîner en famille. — Simon et Cléry. — Le dauphin et le roi réunis. — Description de la tour du Temple. — Détails curieux.

Pendant toute cette première captivité où les prisonniers furent réunis, voici comment ils employaient les journées :

Le roi se levait à sept heures et priait Dieu jusqu'à huit. Ensuite il s'habillait, ainsi que le dauphin, jusqu'à neuf; à neuf heures, on descendait déjeuner chez la reine, et, après le déjeuner, le roi donnait au dauphin une leçon quelconque et qui durait jusqu'à onze heures. Le dauphin jouait jusqu'à midi, heure à laquelle les prisonniers allaient à la promenade tous ensemble. Cette promenade était forcée; le roi devait l'accomplir quelque temps qu'il fît, attendu que la garde, relevée à cette heure, voulait s'assurer de sa présence. La promenade durait jusqu'à deux heures; à deux heures, les prisonniers dînaient; après dîner, le roi et la reine faisaient une partie de trictrac, moins pour jouer, nous l'avons dit, que pour avoir une occasion d'échanger quelques mots à voix basse; à quatre heures, la

reine remontait avec ses deux enfants, laissant le roi, qui faisait sa sieste; à six heures, le dauphin allait retrouver son père : le roi lui donnait encore une leçon et le faisait jouer jusqu'à l'heure du souper; à neuf heures, on le mettait au lit; on remontait ensuite, et, jusqu'à onze heures, moment où se couchait le roi, la reine faisait de la tapisserie. Quant à madame Élisabeth, elle priait Dieu, disait l'office, ou souvent, haut, sur la prière de la reine, lisait quelques livres de piété.

Le 21 septembre, à quatre heures du soir, un municipal nommé Lubin vint, entouré de gendarmes à cheval et d'une nombreuse populace, faire une proclamation devant la tour. Ce Lubin avait sans doute été choisi à cause de sa forte voix, de sorte que la famille royale put ne pas perdre une syllabe de cette proclamation; c'était l'abolition de la royauté et l'établissement de la République. Hébert, que nous connaissons, et Destournelles, qui fut depuis ministre des contributions publiques, se trouvaient, ce jour-là, de garde près de la famille royale; ils étaient assis sur la porte, et tous deux regardaient curieusement le roi pour voir quel effet ferait sur lui la nouvelle qu'il allait apprendre.

Le roi lisait et continua de lire sans qu'aucune altération parût sur son visage. La reine montra la même fermeté et ne laissa pas échapper un seul mouvement qui pût trahir le mystère de douleur ou de colère qui bouillonnait au fond de son âme.

La proclamation finie, les trompettes sonnèrent de nouveau. Cléry se mit à une fenêtre, et, comme on le prit pour

le roi, le peuple hurla des imprécations contre lui, et les gendarmes le menacèrent de leurs sabres.

Le même soir, Cléry dit au roi que, le froid se faisant sentir, le dauphin avait besoin de rideaux et de couvertures. Le roi ordonna alors à Cléry de faire la demande de ces différents objets et la signa. Cléry, dans cette demande, s'était servi des expressions habituelles : *Le roi demande pour son fils...*

— Vous êtes bien hardi, lui dit Destournelles de vous servir d'un titre aboli par la volonté du peuple, comme vous venez de l'entendre.

— J'ai entendu une proclamation, dit Cléry, c'est vrai; mais je ne sais pas quel en était l'objet.

— C'est, dit-il au valet de chambre, l'abolition de la royauté, et vous pouvez dire à monsieur, ajouta-t-il en montrant le roi, qu'il est invité à abandonner un titre que le peuple ne reconnaît plus.

— Je ne puis, dit Cléry, changer maintenant la rédaction de ce billet qui est signé. Le roi me demanderait la cause de ce changement, et ce n'est point à moi à la lui apprendre.

— Très-bien, dit Destournelles, faites ce que vous voudrez; mais je ne certifierai pas la demande.

Le lendemain, Cléry alla près de madame Élisabeth prendre ses ordres pour savoir de quelle façon il devait écrire désormais. Il lui fut répondu qu'il fallait employer cette formule : « Il est nécessaire, pour le service de Louis XVI, de Marie-Antoinette, de Louis-Charles, de Marie-Thérèse, de Marie-Élisabeth... »

On manquait surtout de linge; on se rappelle qu'aux Feuillants, l'ambassadrice d'Angleterre en avait envoyé à la reine. Les princesses raccommodaient chaque jour le leur, et, pour raccommoder celui du roi, tout aussi dénué que les autres, souvent madame Élisabeth était obligée d'attendre qu'il fût couché.

Le 26 septembre, Cléry apprit par un municipal qu'on se préparait à séparer le roi de sa famille et que l'appartement qu'on lui destinait dans la grande tour serait bientôt prêt. Cléry, avec beaucoup de précaution, annonça cette nouvelle au roi. On le dépouillait peu à peu, de la royauté d'abord, de la famille ensuite; il subissait chaque épreuve avec cette résignation qui lui était si naturelle, qu'elle ressemblait à de l'impassibilité.

— Cléry, lui dit le roi, vous ne pouvez me donner de plus grande preuve d'attachement qu'en agissant comme vous faites. J'exige de votre zèle de ne me rien cacher, je m'attends à tout; tâchez seulement de savoir à l'avance le jour et l'heure de cette pénible séparation.

Le 29 septembre, à dix heures du matin, cinq ou six municipaux entrèrent dans la chambre de la reine, où était la famille royale; l'un d'eux, nommé Charbonnier, fit lecture au roi d'un arrêté du conseil de la Commune, qui ordonnait d'enlever papier, encre, plumes, crayons, et même les papiers écrits qui se trouveraient tant sur la personne des détenus que dans leurs chambres.

Les valets de chambre et les autres serviteurs étaient compris dans la mesure.

Lorsque les prisonniers auraient besoin d'un objet quel-

conque, Cléry devait faire demande de cet objet, sur le registre du conseil.

Les princesses donnèrent leurs ciseaux, mais parvinrent à cacher leurs crayons.

Pendant cette perquisition, Cléry apprit, d'un municipal de la députation, que, le soir même, le roi serait transféré dans la grande tour.

Cléry en fit avertir le roi, par madame Élisabeth.

La nouvelle était exacte : le soir, comme, après le souper, le roi quittait la reine, un municipal vint lui dire d'attendre, le conseil ayant quelque chose à lui communiquer. Dix minutes après, les six municipaux, qui, le matin, avaient enlevé les papiers entrèrent, et firent lecture au roi d'un second arrêté de la Commune, qui ordonnait sa translation dans la grande tour.

La nouvelle fut terrible, et, quoique le roi eût été prévenu à l'avance, cette fois il sentit fléchir son impassibilité. Toute la famille cherchait à lire, dans les yeux du roi et des municipaux, jusqu'où ce nouveau pas dans une voie plus terrible encore que toutes les autres pouvait le mener ; c'était le mystérieux, l'inconnu, le terrible ; c'était un chemin sombre, et, à l'horizon, le 21 janvier.

Cléry suivit le roi dans sa nouvelle prison.

Le roi, sur ces entrefaites, tomba malade d'un gros rhume ; on eut grand'peine à lui accorder un médecin et un apothicaire, on s'obstinait à croire la maladie simulée. Cependant on introduisit près de lui MM. Lemonnier et Robert, et tous les jours la Commune se fit donner un bulletin de santé.

On était tellement pressé de séparer le roi de sa famille, que l'on n'avait pas eu la patience d'attendre que l'appartement fût achevé; il n'y avait qu'un seul lit et aucun meuble, les peintres et les colleurs y travaillaient encore, ce qui causait une odeur insupportable.

Cléry passa la nuit sur une chaise, au pied du lit du roi. L'intention était de les séparer, mais le roi insista si fort le lendemain, que Cléry fut autorisé à rester près de lui.

Après le lever de Louis XVI, Cléry voulut se rendre dans la petite tour pour faire son service près du dauphin ; mais les municipaux s'y opposèrent, et l'un d'eux, nommé Véron, lui dit :

— Vous n'aurez plus de communication avec les prisonniers, votre maître non plus; il ne doit même plus revoir ses enfants.

A neuf heures, le roi demanda à voir sa famille, car Cléry s'était gardé de lui reporter les paroles du municipal ; mais ses gardiens lui répondirent brutalement :

— Nous n'avons pas d'ordre pour cela.

Un quart d'heure après, deux municipaux entrèrent, suivis d'un garçon de café qui apportait un morceau de pain et une carafe de limonade destinés au déjeuner du roi. Le roi témoigna à ces deux hommes le désir de dîner avec sa famille.

— Nous prendrons les ordres de la Commune, répondirent-ils.

— Mais, insista le roi, mon valet de chambre peut descendre, au moins; c'est lui qui a soin de mon fils, et rien n'empêche qu'il ne continue à le servir.

— Cela ne dépend point de nous, dirent les commissaires.

Et ils se retirèrent.

Cléry, assis dans un coin de la chambre, avait laissé tomber sa tête dans ses deux mains et sanglotait; le roi le regarda un instant sans rien dire, et, venant à lui avec le pain qu'on lui avait apporté, il le rompit, et, lui en présentant la moitié :

— Il paraît qu'on a oublié votre déjeuner, Cléry, lui dit-il; tenez, prenez ceci, j'ai assez du reste.

Cléry refusa d'abord ; mais, le roi insistant, il prit la moitié du pain en éclatant en sanglots.

Si impassible qu'il fût, le roi lui-même versa quelques larmes.

A dix heures, d'autres municipaux entrèrent; ils amenaient les ouvriers qui devaient continuer les travaux de l'appartement. Un des municipaux s'approcha alors du roi et lui dit qu'il venait d'assister au déjeuner de sa famille et qu'elle était en bonne santé; le roi le remercia, et, trouvant un peu de bienveillance dans cet homme :

— Monsieur, lui demanda-t-il, ne pourrais-je pas avoir quelques livres que j'ai laissés dans la chambre de la reine? Vous me feriez plaisir de me les envoyer, car je n'ai rien à lire.

Le municipal consentit à la demande du roi, et le roi indiqua les livres qu'il désirait; mais, comme le municipal ne savait pas lire, il proposa à Cléry de l'accompagner.

Et Cléry, tout joyeux de cette occasion offerte par le hasard de donner des nouvelles du roi à la famille royale,

suivit le municipal et trouva la reine dans sa chambre entre ses enfants et près de madame Élisabeth. Tout ce pauvre monde de prisonniers pleurait déjà; mais, en apercevant Cléry, les larmes redoublèrent, et, faisant trêve à sa fierté, brisée enfin par la douleur, la reine supplia ardemment les municidanx afin qu'on la reunît au roi, au moins à l'heure des repas, au moins quelques minutes par jour, et toute cette prière, commençant par une plainte et par des larmes, avait fini par devenir un long et seul cri de douleur.

Les municipaux n'y purent tenir.

— Ah! ma foi, tant pis! dit l'un d'eux; pour aujourd'hui, ils dîneront ensemble; mais, comme notre conduite est subordonnée à la volonté de la Commune, demain nous ferons ce qu'elle prescrira.

Les autres y consentirent.

Ce fut toute cette journée une joie pour la malheureuse famille; la reine tenait ses enfants dans ses bras; madame Élisabeth, les mains levées au ciel, remerciait Dieu de ce bonheur inattendu; les municipaux pleuraient, et l'infâme Simon lui-même ne put s'empêcher de s'écrier :

— Je crois que ces bougresses de femmes me feront pleurer.

Puis, s'adressant directemeut à la reine :

— Quand vous assassiniez le peuple au 10 août, vous ne pleuriez point.

Cléry prit les livres que le roi avait demandés et les lui porta, et les municipaux, entrant derrière lui, annoncèrent au roi qu'il verrait sa famille. Cléry profita de la circon-

stance pour demander la permission de servir à la fois le roi et le jeune prince : c'était un jour béni, la permission lui fut accordée.

On servit le dîner chez le roi, et, après le dîner, on fit voir à la reine l'appartement qu'on lui préparait au-dessus de celui de son mari. Malheureusement, il y avait beaucoup à y faire encore, et, quoiqu'elle sollicitât elle-même les ouvriers de se hâter, ils déclarèrent qu'ils ne pourraient avoir fini avant trois semaines.

Au bout de trois semaines, en effet, la reine vint habiter l'appartement qui lui était destiné; mais ce jour qu'elle attendait avec impatience fut marqué par une grande douleur :

On lui enleva son fils et on le remit au roi.

Maintenant, il est important que, pour l'intelligence des événements, nous donnions connaissance à nos lecteurs des lieux où ils vont se passer. Nous empruntons donc à Cléry la description qu'il nous a laissée de la prison du roi et de la famille royale.

La grande tour, d'environ cent cinquante pieds de hauteur, forme quatre étages, qui sont voûtés et soutenus au milieu par un gros pilier, depuis le bas jusqu'à la flèche. L'intérieur est d'environ trente pieds en carré.

Le second et le troisième étage, destinés à la famille royale, étant comme les autres d'une seule pièce, furent divisés en quatre chambres par une cloison de planches. Le rez-de-chaussée était à l'usage des municipaux. Le premier étage servait de corps de garde; le roi fut logé au second.

La première pièce de son appartement était une antichambre d'où trois portes différentes conduisaient séparément aux trois pièces. En face de la porte d'entrée était la chambre du roi, dans laquelle on plaça un lit pour le dauphin. Celle de Cléry se trouvait à gauche, ainsi que la salle à manger, qui était séparée de l'antichambre par une cloison en vitrage. Il y avait une cheminée dans la chambre du roi; un grand poêle, placé dans l'antichambre, chauffait les autres pièces. Chacune de ces chambres était éclairée par une croisée; mais on avait mis en dehors de gros barreaux de fer et des abat-jour qui empêchaient l'air de circuler : les embrasures des fenêtres avaient neuf pieds de profondeur.

La grande tour communiquait, par chaque étage, à quatre tourelles placées sur les angles.

Dans une de ces tourelles était l'escalier, qui allait jusqu'aux créneaux; on y avait établi des guichets de distance en distance, au nombre de sept. De cet escalier, on entrait dans chaque étage en franchissant deux portes : la première était en bois de chêne fort épais et garnie de clous; la seconde, en fer.

Une autre tourelle donnait dans la chambre du roi; elle formait un cabinet. On avait ménagé une garde-robe dans la troisième. La quatrième renfermait le bois de chauffage; on y déposait aussi pendant le jour les lits de sangle sur lesquels les municipaux de garde près de Sa Majesté passaient la nuit.

Les quatre pièces de l'appartement du roi avaient un faux plafond en toile; les cloisons étaient recouvertes de

papier peint. Celui de l'antichambre représentait l'intérieur d'une prison, et sur un des panneaux on avait affiché, en très-gros caractères, la *Déclaration des Droits de l'homme,* encadrée dans une bordure aux trois couleurs.

Une commode, un petit bureau, quatre chaises garnies, un fauteuil, quelques chaises de paille et un lit de damas vert composaient tout l'ameublement : ces meubles, ainsi que ceux des autres pièces, avaient été pris au palais du Temple. Le lit du roi était celui qui servait au capitaine des gardes de monseigneur le comte d'Artois.

La reine logeait au premier étage; la distribution en était à peu près la même que celle de l'appartement du roi. La chambre à coucher de la reine et de madame Royale était au-dessus de celle du roi; la tourelle leur servait de cabinet. Madame Élisabeth occupait la chambre au-dessus de Cléry; la pièce d'entrée servait d'antichambre; les municipaux s'y tenaient le jour et y passaient la nuit. Tison et sa femme furent logés au-dessus de la salle à manger de l'appartement du roi.

Le quatrième étage n'était point occupé. Une galerie régnait dans l'intérieur des créneaux et servait quelquefois de promenade; on avait placé des jalousies en travers des créneaux pour empêcher la famille royale de voir et d'être vue.

La réunion des prisonniers dans la grande tour ne changea rien aux heures des lectures et des promenades.

XLIII

Scènes d'intérieur. — On enlève au roi les insignes de ses ordres- — Dures conditions posées à Cléry qui s'y soumet. — Les journaux accordés et retirés. — Toulan et la reine. — Le maçon et le dauphin. — Couteaux, ciseaux, canifs enlevés. — Nouvelles apportées à Cléry. — Confidences au roi. — Ses inquiétudes. — La partie de siam. — Le n° 16 porte malheur. — Séparation de Louis et de son fils. — Le roi conduit à la Convention. — Il paraît à la barre de l'Assemblée.

Le 7 octobre, à six heures du soir, on fit descendre Cléry à la salle du conseil, où l'attendaient une vingtaine de municipaux assemblés, présidés par Manuel; c'était pour lui prescrire d'ôter au roi, le soir même, les ordres dont il était encore décoré, tels que ceux de Saint-Louis et de la Toison d'or; le roi ne portant déjà plus l'ordre du Saint-Esprit, qui avait été supprimé par la première assemblée.

Mais, comme Cléry refusait de faire connaître au roi l'ordre qu'il venait de recevoir, Manuel monta avec les commissaires pour signifier lui-même cet ordre au roi : ils trouvèrent le roi assis et occupé à lire.

Manuel s'approcha de lui.

— Comment vous trouvez-vous? lui demanda-t-il; avez-vous tout ce qui vous est nécessaire ?

— Je suis content de ce que j'ai, repondit le roi.

— Vous êtes sans doute instruit, continua Manuel, des victoires de nos armes, de la prise de Spire, de celle de Nice, de la conquête de la Savoie?

— J'en ai entendu parler, il y a quelques jours, par un de ces messieurs qui lisait le journal du soir.

— Comment donc n'avez-vous pas les journaux, qui deviennent si intéressants?

— Je n'en reçois aucun.

— Messieurs, dit Manuel en s'adressant aux municipaux, il faut, à partir d'aujourd'hui, donner tous les journaux à monsieur; il est bon qu'il soit instruit de nos succès.

Puis, se retournant vers le roi :

— Les principes démocratiques se propagent; vous savez que le peuple a aboli la royauté, et proclamé le gouvernement républicain?

— Je l'ai entendu dire, et je fais des vœux pour que les Français y trouvent le bonheur que j'ai voulu leur procurer.

— Vous savez aussi que l'Assemblée nationale a supprimé tous les ordres de chevalerie. On aurait dû vous dire d'en quitter les décorations; rentré dans la classe des autres citoyens, il faut que vous soyez traité de même qu'eux. Au reste, demandez tout ce qui vous est nécessaire, et on s'empressera de vous le procurer.

— Je vous remercie, je n'ai besoin de rien.

Puis le roi reprit sa lecture, et la députation se retira. Manuel avait fouillé le malheur, essayant d'y trouver le désespoir, et n'y avait rencontré que la résignation.

En se retirant, un des municipaux ordonna à Cléry de le suivre.

Arrivé dans la chambre du conseil, Manuel lui dit :

— Vous ferez bien d'envoyer à la Convention les croix et les rubans du prisonnier. Je crois aussi devoir vous prévenir que sa captivité pourra durer longtemps, et que, si votre intention n'était pas de rester ainsi, vous feriez bien de le dire, en ce moment. On a encore le projet, pour rendre la surveillance plus facile, de diminuer le nombre des personnes employées dans la tour; si vous restez près du ci-devant roi, vous serez donc absolument seul, et votre service en deviendra plus pénible. On vous apportera du bois et de l'eau pour une semaine; mais ce sera vous qui nettoierez l'appartement, et ferez les autres ouvrages.

— Je me soumets à tout, répondit Cléry, étant déterminé à ne jamais quitter le roi.

On reconduisit alors Cléry dans la chambre du roi, qui, en le voyant, lui dit :

— Vous avez entendu ces messieurs, Cléry; ce soir, vous enlèverez mes ordres de dessus mes habits.

Comme l'avait recommandé Manuel, on apporta, le 9 octobre, les journaux au roi; mais, au bout de quatre ou cinq jours, un municipal nommé Michel, parfumeur de son état, fit prendre un arrêté qui interdisait de nouveau l'entrée des gazettes publiques dans la tour.

Cependant cette interdiction était levée parfois; c'était lorsque quelque journal contenait une accusation infâme contre la reine, ou une injure atroce contre le roi; un jour, par exemple, on laissa passer un journal dans lequel un canonnier demandait la tête du tyran Louis XVI pour en charger sa pièce et l'envoyer à l'ennemi.

Cependant, au milieu de tout cela, comme au milieu d'une

nuit noire brille une étoile perdue ou oubliée, au milieu de tout cela, disons-nous, brillaient quelques exemples de dévouement ou quelque témoignage de sensibilité. Un jeune homme nommé Toulan s'approcha un jour de Cléry et lui serra la main; puis, avec mystère :

— Je ne peux, dit-il, parler aujourd'hui à la reine, à cause de mes camarades; prévenez-la que la commission dont elle m'a chargée est faite; que, dans quelques jours, je serai de service, et qu'alors je lui apporterai la réponse.

Cléry croyait cet homme un ennemi de la reine; aussi, plein de defiance :

— Monsieur, lui répondit-il, vous vous trompez en vous adressant à moi pour de pareilles commissions.

— Non, je ne me trompe pas, reprit-il en lui serrant la main avec plus de force.

Et il se retira.

Cléry raconta la conversation à la reine.

— C'est vrai, dit-elle, et vous pouvez vous fier à Toulan.

Impliqué, depuis, dans le procès de la reine, avec neuf autres officiers municipaux, Toulan fut condamné et exécuté.

Un autre jour, un tailleur de pierres était occupé à faire des trous à la muraille de l'antichambre pour y placer d'énormes verrous. Pendant que cet ouvrier déjeunait, le dauphin s'amusait avec ses outils; le roi prit des mains de son fils le marteau et le ciseau, et, lui montrant de quelle façon il fallait s'y prendre, il s'en servit pendant quelques minutes. Cette vue produisit un effet étrange sur le

maçon; il se leva du coin où il était assis, et, s'approchant du roi :

— Quand vous sortirez de cette tour, lui dit-il, vous pourrez vous vanter d'avoir travaillé à votre propre prison.

— Ah! répondit le roi avec un soupir, quand et comment en sortirai-je?...

Le dauphin se mit à pleurer; l'ouvrier se retourna pour essuyer une larme, et le roi, laissant tomber marteau et ciseau, rentra dans sa chambre, où il se promena longtemps à grands pas.

Le 7 décembre, un municipal vint au Temple, à la tête d'une députation de la Commune, et entra chez le roi. C'était pour lui lire un arrêté qui ordonnait d'ôter aux détenus couteaux, rasoirs, ciseaux, canifs et tous autres instruments tranchants dont on prive les criminels, et vint faire la plus exacte recherche, tant sur leur personne que dans leurs appartements. Tout en lisant cet arrêté, le municipal avait la voix altérée et l'on voyait qu'il se faisait violence.

Le roi écouta cette lecture avec son impassibilité habituelle; puis, tirant de sa poche un couteau et un petit nécessaire en maroquin rouge, il en ôta des ciseaux et un canif; après quoi, les municipaux firent les recherches les plus exactes de l'appartement, et, passant du roi chez la reine, en firent autant chez elle que chez son mari.

Toutes ces précautions annonçaient la résolution qu'était en train de prendre la Convention, de faire le procès du roi et de l'amener à sa barre.

La reine, madame Élisabeth et le roi lui-même, on l'a vu par sa réponse au tailleur de pierres, avaient les plus sinistres pressentiments. Les trois prisonniers étaient avides des moindres nouvelles, et, chose étrange mais tout à fait humaine, d'autant plus avides qu'ils les attendaient mauvaises.

La femme de Cléry vint le voir, sur ces entrefaites; elle amenait avec elle une amie. On fit descendre Cléry comme d'habitude dans la chambre du conseil, et, tandis que tout haut la femme de Cléry lui parlait de leurs affaires domestiques, tout bas l'amie lui disait :

— Monsieur Cléry, mardi prochain, on conduit le roi à la Convention. Son procès va commencer; Sa Majesté pourra prendre un conseil; tout cela est certain et nous le tenons de bonne source.

C'était là cette nouvelle terrible qu'attendaient les prisonniers; c'était pour aller se faire juger comme coupable et exécuter comme condamné que le roi devait sortir de sa prison.

Le roi avait recommandé à Cléry de ne lui rien cacher; aussi, quelque sombre que fût la nouvelle, le même soir, en déshabillant le roi, lui répéta-t-il mot pour mot les paroles de sa femme.

Le roi comprit tout de suite qu'on allait le séparer de la reine et de ses enfants, et qu'il n'avait plus que trois ou quatre jours devant lui pour se concerter avec eux sur quelque manière de correspondre.

Cléry offrait de tout risquer pour lui en faciliter les moyens.

Le lendemain, le roi monta chez les princesses pour y déjeuner et causa longtemps avec la reine; pendant la journée, Cléry parvint à échanger quelques mots avec madame Élisabeth, et, tout désolé, s'excusa près d'elle d'avoir annoncé au roi une si triste nouvelle; mais elle le rassura.

— Tranquillisez-vous, Cléry, lui dit-elle; le roi est sensible à cette marque d'attachement; ce qui l'afflige le plus dans tout cela, c'est la crainte d'être séparé de nous.

Le soir, le roi confirma à Cléry ce que lui avait dit sa sœur.

— Continuez, lui dit-il, de chercher à découvrir quelque chose de ce qu'ils veulent faire de moi, et ne craignez jamais de m'affliger; je suis convenu avec ma famille de faire toujours l'ignorant, afin de ne point vous compromettre.

Le 11 décembre, on entendit battre la générale dans tout Paris. Les portes du Temple s'ouvrirent avec grand fracas et l'on fit entrer deux canons et de la cavalerie dans le jardin. Les prisonniers firent semblant d'ignorer la cause de tous ces préparatifs; ils demandèrent des explications aux commissaires, qui refusèrent de répondre et qui demeurèrent convaincus que le roi ne se doutait de rien.

A neuf heures, le roi et son fils montèrent comme d'habitude pour déjeuner dans l'appartement des princesses. Il y eut une dernière heure encore passée en communauté, mais sous une surveillance plus active qu'elle n'avait jamais été. Au bout d'une heure, il fallut se séparer, et,

comme on paraissait tout ignorer, il fallut tout enfermer dans son cœur en se séparant!

Le jeune prince, qui ne savait rien en réalité, insista fort près du roi pour faire, ce jour-là, sa partie habituelle de siam, la préférant à la partie de volant que lui offrait sa sœur. Le roi céda malgré la situation; mais le dauphin, soit malheur, soit maladresse, perdit, ce jour-là, toutes ses parties et ne put aller au delà du numéro 16.

— En vérité, dit-il, toutes les fois que j'ai ce numéro 16, je suis sûr de perdre la partie; le numéro 16 me porte malheur.

Le roi ne répondit rien; mais le mot le frappa comme un funeste pressentiment.

A onze heures, pendant que le roi donnait une leçon de lecture au dauphin, deux municipaux parurent, annonçant qu'ils venaient chercher le prince pour le conduire chez sa mère. Le roi demanda les motifs de cette nouvelle séparation qu'on paraissait vouloir lui faire subir.

— Ce sont les ordres de la Commune, se contentèrent de répondre les commissaires.

Le roi embrassa tendrement son fils et chargea Cléry de le conduire chez la reine; de sorte qu'à son retour, Cléry put assurer au roi qu'il avait laissé l'enfant dans les bras de sa mère, ce qui tranquillisa fort le roi.

Alors, un des commissaires annonça au roi que le nouveau maire de Paris, Chambon, était au conseil et désirait lui parler.

— Que me veut-il? demanda le roi.

Le municipal fit un mouvement d'épaules qui voulait dire :

— Je l'ignore.

Le roi se promena à grands pas dans sa chambre, s'assit ensuite sur un fauteuil près du chevet de son lit ; la porte était à demi fermée ; le municipal se tenait dans la première pièce avec Cléry. On n'entendait plus aucun bruit, même celui de ses pas, dans la chambre du roi. Le municipal s'inquiéta de ce silence ; il entra dans la chambre et trouva le prisonnier la tête appuyée dans ses deux mains.

Au bruit qu'il fit, le roi releva la tête.

— Que me voulez-vous ? dit-il avec impatience.

— Je craignais, répondit le municipal, que vous ne fussiez incommodé.

— Je vous suis obligé, répondit le roi, mais vous devez comprendre, monsieur, que la façon dont on m'enlève mon fils est faite pour me causer la plus vive douleur.

Le municipal ne répondit rien et se retira à reculons.

A une heure, le maire parut. Il était accompagné de Chaumette, procureur de la Commune, de Coulombeau, secrétaire-greffier, de Santerre, commandant de la garde nationale, et de plusieurs officiers municipaux.

— Monsieur, dit le maire au roi, je viens vous chercher pour vous conduire à la Convention, en vertu d'un décret dont le secrétaire de la Commune va vous faire lecture.

Le secrétaire Coulombeau déploya un papier et lut :

« Louis Capet sera traduit à la barre de la Convention nationale... »

Le roi interrompit le lecteur.

— Capet n'est point mon nom, dit-il; c'est le nom de mes ancêtres. J'aurais désiré, messieurs, que les commissaires eussent bien voulu me laisser mon fils pendant les deux heures que j'ai passées à vous attendre; au reste, ce traitement est une suite de ceux que j'éprouve ici depuis quatre mois; je vais vous suivre, non pour obéir à la Convention, mais parce que mes ennemis ont la force en main.

Puis, se retournant, il tendit son bras, Cléry lui présenta sa redingote et son chapeau; le maire de Paris sortit le premier, le roi ensuite, Chaumette, Coulombeau et les municipaux après eux.

Arrivé à la porte, le roi monta dans la voiture du maire; les glaces en étaient baissées et les regards des curieux pouvaient plonger à l'intérieur; le bruit de la voiture, roulant dans la cour, apprit aux oreilles et aux cœurs des princesses que le roi partait; des auvents de chêne les empêchaient de voir.

A ce bruit, elles se mirent à genoux près de la fenêtre: la reine, le front appuyé contre la muraille et lui demandant un soutien pour son corps brisé; les deux autres princesses, plus fortes, l'une de sa religion, l'autre de sa jeunesse, priaient près d'elle.

Quand arriva l'heure du dîner, on trouva les trois femmes dans la même prière et à la même place, et, quoiqu'elles demandassent à rester ainsi, on les força à descendre comme de coutume pour dîner dans l'appartement du roi, leur assurant qu'on leur permettrait d'y attendre le roi.

On les trompait; aussitôt le dîner fini, on les força de remonter comme on les avait forcées de descendre; alors, elles reprirent leur prière, et rien ne les troubla dans cette sainte occupation, que le bruit de la voiture, qui, à six heures du soir, ramena le roi.

Voyons ce qui s'était passé pendant cette première absence du royal prisonnier.

FIN DU TOME DEUXIÈME.

TABLE

XXIII

XXIV

XXV

XXVI

XXVII

XXVIII

XXIX

XXX

XXXI

XXXII

XXXIII

XXXIV

XXXVII

XXXVIII

XXXIX

XL

XLI

XLII

FIN DE LA TABLE DU TOME DEUXIÈME.

POISSY — TYP. ET STÉR. DE A. BOURET.





APR 2 - 1936